

## SOMMAIRE PIECE 8 : EVALUATION DES INCIDENCES SUR LES ZONES NATURA 200

<b>8.0</b>	<b>PRESENTATION DU PROJET</b>	<b>1</b>
<b>8.1</b>	<b>PREAMBULE</b>	<b>1</b>
<b>8.2</b>	<b>LE RESEAU NATURA 2000</b>	<b>2</b>
<b>8.3</b>	<b>LES DOCUMENTS, PROJETS ET MANIFESTATIONS CONCERNES</b>	<b>2</b>
<b>8.4</b>	<b>METHODOLOGIE D'EVALUATION DES INCIDENCES</b>	<b>4</b>
8.4.1	LES PRINCIPES	4
8.4.2	LE CONTENU DU DOCUMENT D'INCIDENCES ET LA PROCEDURE	4
8.4.3	ARTICULATION DE L'EVALUATION DES INCIDENCES AVEC LES PROCEDURES	8
<b>8.5</b>	<b>APPLICATION AU CAS DU PROJET : CARRIERE DE LA GRIPPE</b>	<b>9</b>
8.5.1	PRESENTATION DU PROJET DE CARRIERE DE LA GRIPPE	9
8.5.2	LES PRINCIPES ET CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE LA GRIPPE	9
8.5.2.1	Les caractéristiques d'exploitation	9
8.5.2.2	La conduite des activités et les horaires de travail	12
8.5.3	LE RECENSEMENT DES SITES NATURA 2000	12
8.5.3.1	Recensement	12
8.5.3.2	Conclusion intermédiaire	17
8.5.4	RAPPEL DES ENJEUX NATURALISTES IDENTIFIES SUR LA ZONE D'ETUDE	18
8.5.5	L'AIRE D'INFLUENCE DU PROJET	19
8.5.6	LES RESEAUX ECOLOGIQUES	19
<b>8.6</b>	<b>PRE-DIAGNOSTIC</b>	<b>28</b>
8.6.1	ENJEUX PAR SITE NATURA 2000	28
8.6.2	LES INCIDENCES POSSIBLES DU PROJET DE CARRIERE	32
8.6.3	CONCLUSION	32
<b>8.7</b>	<b>DIAGNOSTIC</b>	<b>32</b>
8.7.1	LES NATURES D'INCIDENCES POSSIBLES DU PROJET DE CARRIERE	32
8.7.2	ANALYSE DES INCIDENCES POSSIBLES SUR LES SITES NATURA 2000	34
8.7.2.1	Analyse des liens hydrauliques	34
8.7.2.2	Analyse des liens fonctionnels	37
<b>8.8</b>	<b>CONCLUSION</b>	<b>42</b>
<b>8.9</b>	<b>BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES</b>	<b>44</b>
<b>8.10</b>	<b>ANNEXES</b>	<b>44</b>



## 8.0 PRESENTATION DU PROJET

La tuilerie IMERYS TC de Saint-Germer-de-Fly dispose d'une capacité annuelle de production de 317 500 tonnes, acquise en 2007-2008 au travers d'un projet de modernisation de la ligne SGF 08.

La fabrication des tuiles est réalisée à partir d'argiles et de sables en provenance de 3 sites d'extraction bénéficiant des autorisations reprises dans le tableau ci-après :

Carrière	Matériaux extraits	Date de l'autorisation	Echéance	Part d'approvisionnement
Tête de Mousse : commune de Saint-Germer-de-Fly	Argiles rouges du Barrémien	10.07.2015	10.07.2035	5 %
Chêne Notre-Dame : commune d'Ons-en-Bray	Argiles rouges du Barrémien et sables	22.08.2013	22.08.2033	20 %
Bois des Tailles : commune de Blacourt	Argiles rouges du Barrémien et sables	28.04.2005	28.04.2020	45 %
La Grippe : communes de Cuigy-en-Bray et Espaubourg	Argiles vertes de l'Albien	28.07.1999	28.07.2019	30%

Les campagnes d'extraction de terre, environ 250 000 m<sup>3</sup> par an, sont réalisées par une entreprise extérieure, en sous-traitance, d'avril à septembre.

La pérennité de la tuilerie Imerys TC de Saint-Germer-de-Fly repose fondamentalement sur ses ressources en argiles. A ce titre, le site gère de façon prospective ses besoins en matières premières dans la partie du territoire du Pays de Bray qui présente potentiellement des gisements de qualité.

La carrière de « La Grippe » dispose d'une autorisation d'exploitation à échéance du 28 juillet 2019. De récentes prospections géologiques ont mis en évidence la présence sur une surface cadastrale faible d'un gisement encore important d'argiles rentrant dans la fabrication des tuiles IMERYS TC. Pour ces raisons, IMERYS TC entreprend aujourd'hui de demander le renouvellement de l'autorisation d'exploiter de la carrière dite La Grippe.

A ce titre et dans le cadre de ce **projet d'extraction d'argiles et de sables**, la **demande** porte sur une **surface** globale de **32,94 ha**.

Compte tenu de ces éléments, le présent dossier intégrant une étude d'impact, et par ailleurs soumis à l'avis des services instructeurs de l'Etat, de l'autorité environnementale et à enquête publique :

1. rappelle la réglementation concernant le Réseau Natura 2000 ;
2. indique les natures de projets concernés par l'élaboration d'un document d'incidences Natura 2000 ;
3. précise les méthodes d'évaluation des incidences ;
4. détaille les renseignements sur l'activité du site ;
5. donne les annexes nécessaires avec notamment :
  - . la carte au 1/25 000<sup>ème</sup> de situation des périmètres Natura 2000 ;
  - . les fiches descriptives des zones Natura 2000.

## 8.1 PREAMBULE

L'ambition du législateur est d'inscrire le réseau Natura 2000 comme une politique de développement durable garantissant la préservation de la faune, de la flore et des habitats naturels tout en permettant l'exercice d'activités économiques indispensables au maintien des zones rurales et au développement des territoires.

Un développement durable passe par une appréciation fine des programmes et projets susceptibles d'affecter de façon notable ces espaces. Si ces derniers abritent des richesses naturelles d'intérêt communautaire, ne pas les détruire est légitime et il convient d'étudier, le plus en amont possible, la compatibilité des programmes et projets avec les objectifs de conservation. A cette fin, un régime d'« évaluation des incidences » a été prévu par l'article 6, paragraphes 3 et 4, de la directive « Habitats ». Sa transposition en droit français a été achevée

par les articles L. 414-4 à L. 414-7 et les articles R. 414-1 à R. 414-26 du code de l'environnement. La circulaire du 15 avril 2010 relative à l'évaluation des incidences en précise les modalités d'application et le contenu.

## 8.2 LE RESEAU NATURA 2000

- La directive Oiseaux

La **directive Oiseaux** (Directive 2009/147/CE, anciennement 79/409/CEE) signale un certain nombre d'espèces dont la conservation est jugée prioritaire au plan européen. Les espèces d'oiseaux les plus sensibles sont inscrites à l'annexe I de la Directive et les espèces chassables à l'annexe II. La conservation de ces espèces peut donner lieu à la désignation de sites appelés Z.P.S. (Zones de Protection Spéciale). Ces Z.P.S. correspondent aux anciennes Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (Z.I.C.O.) qui constituaient un réseau d'inventaires, comme peuvent constituer les Zones Naturelles d'Intérêts Écologique Floristique et Faunistique (Z.N.I.E.F.F.).

- La directive Habitats

La **directive Habitats** concerne le reste de la faune et de la flore. Elle introduit une notion fondamentale et novatrice en matière de droit s'appliquant à la préservation de la faune et de la flore ; il s'agit de la prise en compte non seulement des espèces, mais également des milieux naturels (« les habitats ») abritant ces espèces et indispensables à leur survie. Cette prise en compte à deux niveaux, aboutit :

- à la **transcription des espèces animales et végétales** listées dans la directive, dans la liste des espèces protégées de droits nationaux de chacun des Etats membres ;
- à la **création d'un réseau européen de sites naturels protégés** (à terme appelés Zones Spéciales de Conservation, ZSC), abritant des espèces et des habitats jugés prioritaires à l'échelle de l'Union Européenne. Ce réseau s'appelle le « Réseau Natura 2000 ».

La directive Habitat est progressivement mise en place dans l'ensemble de la communauté européenne depuis 1992 : au final chaque site proposé sera doté d'un document d'objectifs. Il s'agira à la fois d'un état des lieux et d'un plan de gestion. Celui-ci recensera tant les espèces et les habitats remarquables, que les usages locaux. Etabli à la suite d'une large concertation, il définira les objectifs et les moyens de la gestion la plus adaptée au territoire.

La directive Habitat prévoit une seule étape de désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC). Chaque Etat Membre désigne les sites qui rejoignent directement le Réseau Natura 2000 et sont gérés selon l'article 6 de la Directive Habitat.

Pour être désigné en Z.S.C., un site doit compter parmi les zones de plus grande valeur pour la sauvegarde des espèces rares figurant à l'annexe II de la directive habitat sur le territoire de l'Union Européenne.

En définitive, le **réseau NATURA 2000** (cf. article L 414-1 du Code l'environnement) comprend :

- ✓ des **zones spéciales de conservation** (Z.S.C.) pour la conservation des types d'habitats naturels et d'habitats d'espèces figurant aux annexes I et II de la directive habitat ;
- ✓ des **zones de protection spéciales** (Z.P.S.) pour la conservation des habitats des espèces d'oiseaux figurant à l'annexe I de la directive oiseaux, ainsi que les espèces migratrices non visées à cette annexe et dont la venue est régulière.

## 8.3 LES DOCUMENTS, PROJETS ET MANIFESTATIONS CONCERNES

La **loi n° 2008-757 du 01 août 2008**, relative à la responsabilité environnementale a étendu le champ de l'étude d'incidence dans les sites NATURA 2000 à divers documents comme le précise les articles L. 414-4 et L. 414-5 du code de l'environnement modifiés par l'article 13 de ladite loi.



A ce titre, **doivent faire l'objet d'une évaluation** de leurs incidences lorsqu'ils sont susceptibles d'affecter de manière significative un site NATURA 2000 individuellement ou en raison d'effets cumulés :

- les documents de planification qui, sans autoriser par eux-mêmes les réalisations d'activités, de travaux, d'aménagements, d'ouvrages ou d'installation, sont applicables à leur réalisation ;
- les programmes ou projets d'activité, de travaux, d'aménagement, d'ouvrages ou d'installations ;
- les manifestations et interventions dans le milieu naturel ou le paysage.

Selon l'article L. 414-4, III et V du code de l'environnement réformé par la loi du 1<sup>er</sup> août 2008, les documents de planification, les programmes, projets, manifestations ou interventions soumis à un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 ne **doivent faire l'objet d'une évaluation** des incidences Natura 2000 que **s'ils figurent** :

- soit sur une **liste nationale** établie par décret en Conseil d'Etat. Cette liste a été insérée à l'article R. 414-19 du code de l'environnement par le décret du 9 avril 2010 ;
- soit sur une **liste locale complémentaire** de la liste nationale, arrêtée par le préfet de département ou par le préfet maritime, selon les modalités désormais fixées par l'article R. 414-20 du code de l'environnement.

Cette liste nationale, objet du décret n° 2010-365 du 09 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 (JO du 11 avril 2010), précise les documents de planification, programmes ou projets, ainsi que les manifestations et interventions devant faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 (cf. art. R. 414-19 du code de l'environnement).

Dans cette liste, il apparaît que **pour le projet qui est soumis à notice d'impact** au titre de la demande d'autorisation d'exploiter (cf. article R. 414-19-I-3<sup>ème</sup>) : *« Les travaux et projets devant faire l'objet d'une étude ou d'une notice d'impact au titre des articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 »* doivent faire l'objet d'une évaluation des incidences sur un ou plusieurs sites Natura 2000 que (cf. articles R. 414-19-II) : *« Le territoire qu'ils couvrent ou que leurs locations géographiques soient situées ou non dans le périmètre d'un site Natura 2000 »*.

Par ailleurs, tout document de planification, programme ou projet ainsi que toute manifestation ou intervention qui ne relève pas d'un régime administratif d'autorisation, d'approbation ou de déclaration au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 peut être soumis à autorisation en application de la section I (site Natura 2000) du chapitre IV du livre IV du code de l'environnement et fait alors l'objet d'une évaluation des incidences Natura 2000. Une liste locale des documents de planification, programmes ou projets ainsi que des manifestations ou interventions concernés est arrêtée par l'autorité administrative compétente parmi ceux figurant sur une liste nationale de référence établie par décret en Conseil d'Etat.

## 8.4 METHODOLOGIE D'ÉVALUATION DES INCIDENCES

### 8.4.1 LES PRINCIPES

L'évaluation des incidences Natura 2000 s'appuie, en priorité, sur les régimes d'encadrement existants (études d'impact, autorisation « loi sur l'eau », etc.). L'activité sollicitée au titre d'une législation ou d'une réglementation distincte de Natura 2000 ne peut être réalisée (hors les dérogations concernant le cas des ouvrages d'intérêt public majeur sous certaines réserves) que si l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000.

La procédure instituée au 2<sup>e</sup> alinéa du VI de l'article L. 414-4 du code de l'environnement et précisée au II de l'article R. 414-24 de ce même code permet à l'autorité décisionnaire de s'opposer à la réalisation d'une activité au titre de Natura 2000 alors même que l'encadrement juridique dont elle relève ne l'avait pas prévu (par exemple, les activités soumises à simple déclaration).

Par ailleurs, aux termes de l'article L. 414-1 du code de l'environnement, un site Natura 2000 est un site désigné par arrêté ministériel ou interministériel. L'évaluation des incidences ne porte donc que sur les sites ainsi désignés. Néanmoins, les zones devant faire l'objet d'une désignation prochaine (les propositions de site d'importance communautaire [pSIC] faites à la Commission européenne et les sites d'importance communautaire [SIC] figurant sur une liste biogéographique prise par décision de la Commission européenne) doivent être regardées comme des sites Natura 2000. En effet, la directive « habitats, faune, flore » et la jurisprudence de la Cour de justice de l'Union européenne imposent l'évaluation des incidences des activités pouvant affecter de futurs sites Natura 2000 (La directive « habitats, faune, flore » prévoit dans son article 4, paragraphe 5, que, dès qu'un site est inscrit sur la liste des sites d'importance communautaire, il est soumis aux dispositions de l'article 6, paragraphes 2, 3 et 4).

### 8.4.2 LE CONTENU DU DOCUMENT D'INCIDENCES ET LA PROCEDURE

L'article R. 414-23 du code de l'environnement décrit le contenu de l'évaluation. Celui-ci est variable en fonction de l'existence ou de l'absence d'incidence de l'activité proposée sur un site Natura 2000. L'objet de l'évaluation des incidences Natura 2000 est de déterminer si l'activité envisagée portera atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces végétales et animales ayant justifié la désignation du site. La détermination d'atteinte aux objectifs de conservation d'un site ne peut être envisagée qu'au cas par cas, au regard du projet d'activité.

Le tableau ci-après récapitule les éléments devant constituer un dossier d'évaluation Natura 2000, comme précisé à l'article R. 414-23 du code de l'environnement.

DOSSIER D'ÉVALUATION NATURA 2000		
Contenu	Dossier accompagnant un document de planification	Dossier accompagnant une déclaration ou une demande d'autorisation
Dans tous les cas, le contenu ci-contre <sup>(1)</sup> (C. envir., art. R. 414-23-I-1° et 2°)	Présentation simplifiée du document	Description du projet Plan de situation détaillé si travaux prévus dans le périmètre d'un site Natura 2000
	Carte permettant de localiser : <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'espace terrestre ou marin sur lequel le plan ou le projet peut avoir des effets ;</li> <li>• les sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés.</li> </ul> Exposé sommaire des raisons pour lesquelles le document de planification ou le projet est ou non susceptible d'avoir une incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000. En cas d'incidence : liste des sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés <sup>(2)</sup>	
Si un ou plusieurs sites Natura 2000 susceptibles d'être affectés (C. envir., art. R. 414-23-III)	Analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, que le document de planification ou le projet peut avoir sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces : <ul style="list-style-type: none"> <li>• soit individuellement ;</li> <li>• soit par effet de cumul avec d'autres documents de planification ou d'autres projets dont est responsable l'autorité chargée d'approuver le document de planification, le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire.</li> </ul>	
Si effets significatifs dommageables sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces <sup>(3)</sup> (C. envir., art. R. 414-23-III)	Exposé des mesures qui seront prises pour supprimer ou réduire ces effets dommageables.	
Si persistance des effets dommageables (C. envir., art. R. 414-23-IV)	Descriptions des solutions alternatives envisageables <sup>(4)</sup> Exposé des raisons pour lesquelles il n'existe pas d'autre solution que celle retenue et éléments qui permettent de justifier l'approbation du document de planification ou la réalisation du projet <sup>(5)</sup> Description des mesures envisagées pour compenser les effets dommageables que les mesures prévues ne peuvent supprimer <sup>(6)</sup> Estimation des dépenses correspondantes et les modalités de prise en charge des mesures compensatoires <sup>(7)</sup>	

<sup>(1)</sup> Le dossier peut se limiter à cette première analyse, si elle permet de conclure à l'absence d'incidence sur tout site Natura 2000. L'évaluation des incidences relève de la responsabilité, selon les cas, de la personne publique, du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire. C'est à la personne intéressée (et non à un service de l'État) d'estimer si elle doit taire la version courte ou longue de l'évaluation, cette estimation étant validée par le service instructeur.

<sup>(2)</sup> Cette atteinte s'apprécie compte tenu de la nature et de l'importance du document de planification ou du projet, de sa localisation dans un site Natura 2000 ou de la distance qui le sépare du ou des sites Natura 2000, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques du ou des sites Natura 2000 et de leurs objectifs de conservation.

<sup>(3)</sup> Pendant ou après la réalisation du document de planification ou du projet ou pendant la durée de la validité du document de planification.

<sup>(4)</sup> Le décret du 9 avril 2010 oblige le pétitionnaire à décrire les solutions alternatives. Cette mesure a été introduite pour répondre à un grief sur une éventuelle non-conformité au droit communautaire (CJUE, 4 mars 2010, aff. C-241/08, Commission européenne c/République française).

<sup>(5)</sup> En l'absence de solution alternative, les justifications sont celles exigées par l'article L. 414-4, VII et VIII du code de l'environnement.

<sup>(6)</sup> Ces mesures doivent permettre une compensation efficace et proportionnée au regard de l'atteinte portée aux objectifs de conservation du site Natura 2000 concerné et du maintien de la cohérence globale du réseau Natura 2000. Elles sont mises en place selon un calendrier permettant d'assurer une continuité dans les capacités du réseau Natura 2000 à assurer la conservation des habitats naturels et des espèces. Lorsque ses mesures sont fractionnées, elles résultent d'une approche d'ensemble, permettant d'assurer cette continuité.

<sup>(7)</sup> Ces dépenses sont assumées par l'autorité chargée de l'approbation (document de planification) ou par le maître d'ouvrage ou le pétitionnaire bénéficiaire (programme/projet).

Au regard de ce tableau, il apparaît que le **contenu d'un dossier est fonction de l'importance des effets sur l'état de conservation des habitats naturels et des espèces** ayant justifié la désignation du ou des sites Natura 2000 avec deux types de dossiers :

- un **dossier dit de base**, tel que défini à l'article R. 414-23-I. Ce dossier constitue une évaluation dite préliminaire ;
- un **dossier dit renforcé** en cas d'effets significatifs. Ce dossier complète l'évaluation préliminaire constituée par le dossier de base.

**Le dossier de base** doit a minima être composé d'une **présentation simplifiée de l'activité**, d'une **carte** situant le projet d'activité par rapport aux périmètres des sites Natura 2000 les plus proches et d'un **exposé sommaire** mais argumenté **des incidences** que le projet d'activité est ou non susceptible d'occasionner à un ou plusieurs sites Natura 2000. Cet exposé argumenté intègre nécessairement une description des contraintes déjà présentes (autres activités humaines, enjeux écologiques, etc.) sur la zone où devrait se dérouler l'activité.

Pour une activité se situant à l'extérieur d'un site Natura 2000, si, par exemple, en raison de la distance importante avec le site Natura 2000 le plus proche, l'absence d'impact est évidente, l'évaluation est achevée.

Dans l'hypothèse où le projet d'activité se situe à l'intérieur d'un site et qu'il comporte des travaux, ouvrages ou aménagements, un plan de situation détaillé est ajouté au dossier préliminaire.

Si, à ce stade, l'évaluation des incidences conclut à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 et sous réserve de l'accord de l'autorité dont relève la décision, il ne peut être fait obstacle à l'activité au titre de Natura 2000.

**Le dossier renforcé**, complétant le dossier de base doit comprendre :

- l'exposé argumenté identifiant le ou les sites Natura 2000 pouvant être affectés en fonction de la nature et de l'importance de l'activité, de la localisation de l'activité à l'intérieur d'un site ou à sa proximité, de la topographie, de l'hydrographie, du fonctionnement des écosystèmes, des caractéristiques des habitats et espèces des sites concernés, etc. ;
- une analyse des différents effets de l'activité sur le ou les sites : permanents et temporaires, directs et indirects, cumulés avec ceux d'autres activités portées par le demandeur.

Si, à ce deuxième stade, l'analyse démontre l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation du ou des sites concernés, l'évaluation est terminée.

Lorsque sont caractérisés un ou plusieurs effets significatifs certains ou probables sur un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation intègre des mesures de correction (déplacement du projet d'activité, réduction de son envergure, utilisation de méthodes alternatives, etc.) pour supprimer ou atténuer lesdits effets.

A ce troisième stade, si les mesures envisagées permettent de conclure à l'absence d'atteinte aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000, l'évaluation des incidences est achevée. Dans la négative, l'autorité décisionnaire a l'obligation de s'opposer à sa réalisation.

Cependant, pour des raisons impératives d'intérêt public majeur, l'activité peut toutefois être réalisée sous certaines conditions détaillées au VII de l'article L. 414-4 concernant les projets d'intérêt publics majeur.

Dans ce cas, le dossier d'évaluation des incidences est complété par :

- la description détaillée des solutions alternatives envisageables et des raisons pour lesquelles celles-ci ne peuvent être mises en œuvre (bilan avantages-inconvénients) ;
- la justification de l'intérêt public majeur ;
- la description précise des mesures compensant les incidences négatives de l'activité, l'estimation de leur coût et les modalités de leur financement.

La caractérisation de l'intérêt public majeur intervient au cas par cas sur décision de l'administration (cf. point B de l'annexe V de la circulaire du 15 avril 2010).

En cas d'incidences sur des sites abritant des habitats et des espèces prioritaires aux objectifs de conservation d'un ou plusieurs sites Natura 2000 désignés pour un ou plusieurs habitats ou espèces prioritaires, des conditions supplémentaires sont alors requises pour autoriser l'activité.

Il est précisé que, selon la doctrine de la Commission européenne, l'atteinte présumée de l'activité sur le site concerne spécialement les habitats et espèces prioritaires du ou des sites. Si une atteinte concerne un habitat ou une espèce non prioritaire au sein d'un site abritant également des habitats et espèces prioritaires, c'est la procédure décrite ci-dessus en cas de raisons impératives d'intérêt public majeur, qui s'applique.

Si l'intérêt public majeur est lié à la santé publique, à la sécurité publique ou à des avantages importants procurés à l'environnement, l'administration peut donner son accord au projet d'activité.

Si l'intérêt public majeur ne concerne pas la santé, la sécurité publique ou des avantages importants procurés à l'environnement, l'administration ne peut pas donner son accord avant d'avoir saisi la Commission européenne et reçu son avis sur le projet d'activité.

L'ordinogramme ci-après visualise la procédure.



### 8.4.3 ARTICULATION DE L'ÉVALUATION DES INCIDENCES AVEC LES PROCEDURES

Dans un souci de simplification administrative, l'évaluation des incidences Natura 2000 est adossée aux régimes encadrant les activités en cause. Elle constitue alors une pièce à part entière du dossier de demande d'autorisation, de déclaration ou d'approbation de l'activité.

Pour les activités soumises à l'une des procédures précisées, ci-après, l'évaluation des incidences Natura 2000 peut être une partie intégrante du dossier sous réserve de respecter l'ensemble des prescriptions de l'article R. 414-23 du code de l'environnement :

- évaluation environnementale prévue par l'article L. 121-10 du code de l'urbanisme ou du I de l'article L. 122-4 du code de l'environnement ;
- étude ou notice d'impact prévues par les articles L. 122-1 à L. 122-3 et des articles R. 122-1 à R. 122-16 du code de l'environnement ;
- document d'incidence prévu par les articles L. 214-1 à L. 214-11 du code de l'environnement (« loi sur l'eau »).

Lorsque l'activité fait l'objet d'une enquête publique, l'évaluation des incidences est jointe au dossier d'enquête publique

**Dans le cas du projet concerné**, même si la notice d'impact peut tenir lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000, il est apparu préférable de rédiger un document d'incidences spécifique.

Il sera toutefois rappelé que l'évaluation d'incidences NATURA 2000 complète et ne remplace pas le volet naturaliste de l'étude d'impact puisqu'elle est uniquement centrée sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire. Le volet naturaliste de l'étude d'impact reste donc nécessaire pour conserver une démarche cohérente dans l'analyse des impacts et des mesures d'atténuation, notamment parce que les différents éléments de l'environnement sont en relation les uns avec les autres.

## 8.5 APPLICATION AU CAS DU PROJET : CARRIERE DE LA GRIPPE

### 8.5.1 PRESENTATION DU PROJET DE CARRIERE DE LA GRIPPE

**Autorisée par arrêté préfectoral du 28 juillet 1999** pour une durée de **20 ans**, cette carrière exploite un gisement **d'argiles**, localisé au niveau du lieu – dit « la Grippe ».

Les matériaux extraits sont exclusivement destinés à l'approvisionnement de la tuilerie IMERYS TC à Saint-Germer-de-Fly. Afin de subvenir aux besoins d'approvisionnement de l'usine et à la pérennisation de son activité, la société IMERYS TC a élaboré un **projet de renouvellement** de l'autorisation d'exploiter la carrière actuelle de la surface exploitable et contribuer ainsi à sa propre pérennité.

Ce projet ressort dans une **surface globale** de 32,94 ha pour une surface utile exploitable de 1857 940 m<sup>2</sup>, après mesures d'évitement. La société IMERYS TC est propriétaire de l'ensemble des terrains concernés.

La durée sollicitée est de **30 ans** (remise en état comprise) à un **rythme annuel moyen** d'extraction de **110 000 tonnes et maximal de 130 000 tonnes**. Ce renouvellement d'autorisation d'exploiter nécessitant une étude d'impact, **différentes études** techniques ont été **réalisées** ainsi que des **études naturalistes** portant sur la faune et la flore du site de la carrière et des zones d'influence éventuelles.

Ces **études** ont révélé la **présence** de **diverses espèces** dont **certaines** sont **protégées**.

### 8.5.2 LES PRINCIPES ET CARACTERISTIQUES D'EXPLOITATION DE LA CARRIERE DE LA GRIPPE

#### 8.5.2.1 Les caractéristiques d'exploitation

La remise en état du site par remblayage partiel de la fouille sera réalisée au fur et à mesure de l'avancement des travaux jusqu'au terme de l'autorisation.

Aucune installation fixe de traitement ne sera implantée sur site.

L'extraction des argiles s'effectuera dans la période d'avril à octobre et mettra à profit les créneaux de météo favorables. L'expérience montre une activité déroulée sur environ 140 jours par an.

Les matériaux extraits seront dirigés vers la tuilerie de Saint-Germer-de-Fly, et alimenteront les stocks d'argiles, en attente de reprise pour leur transformation en usine.

A l'issue de l'extraction, il est proposé **une remise en état à vocation agricole**.

#### **A) La prise en compte de la protection des espèces protégées retenues sur le site**

Consécutivement aux études naturalistes en 2014, il est apparu que le site de la carrière comporte diverses espèces protégées ou des habitats d'espèces protégées qui feront l'objet :

- de mesures d'évitement et des mesures de réduction des impacts préalables à l'exploitation dans un premier temps. Ces mesures ont eu pour conséquence la modification du périmètre d'extraction ;
- ultérieurement en fonction du phasage d'exploitation, de mesures complémentaires d'évitement et de réduction ;
- des mesures de compensation.



## B) La découverte

Les opérations de découverte portent sur les matériaux non exploitables en tuilerie, situés au-dessus du gisement argileux.

Elles comprennent :

- un décapage de la terre végétale au moyen d'engins mécaniques spécialisés tels qu'un boueur ou bulldozer et une chargeuse sur pneus. La terre végétale, décapée sur une épaisseur moyenne de 30 cm sera stockée à part des autres matériaux de découverte et sera partiellement utilisée pour les merlons périphériques qui pourront servir ultérieurement de matériaux pour la remise en état lors du régalage des terres végétales ;
- un décapage des sables et matériaux limono-argileux au moyen des engins précités. Ces matériaux, décapés sur une épaisseur moyenne de 120 cm, seront :
  - . utilisés en base de merlon périphérique de façon à créer un écran phonique, visuel et paysager sur les façades sensibles de la carrière (Ouest et Sud);
  - . puis repris en tant que matériaux de remblayage de l'excavation.

## C) L'extraction des argiles

L'extraction des argiles est menée exclusivement hors d'eau et la progression de l'exploitation s'effectuera d'Est en Ouest.

Ces gradins respecteront les contraintes réglementaires définies par la réglementation de l'exploitation des carrières et notamment le décret n° 95-694 du 3 mai 1995, constituant le titre « Règles Générales » du RGIE avec :

- . Un front de taille constitué de gradins de 2 m de haut ;
- . Un replat horizontal entre gradins successifs tenu à 7 m au minimum en cours d'exploitation normale du gradin supérieur.

Ce replat horizontal permet la circulation du personnel et des engins. Dans le cas de la carrière de La Grippe, la hauteur verticale des fronts est limitée :

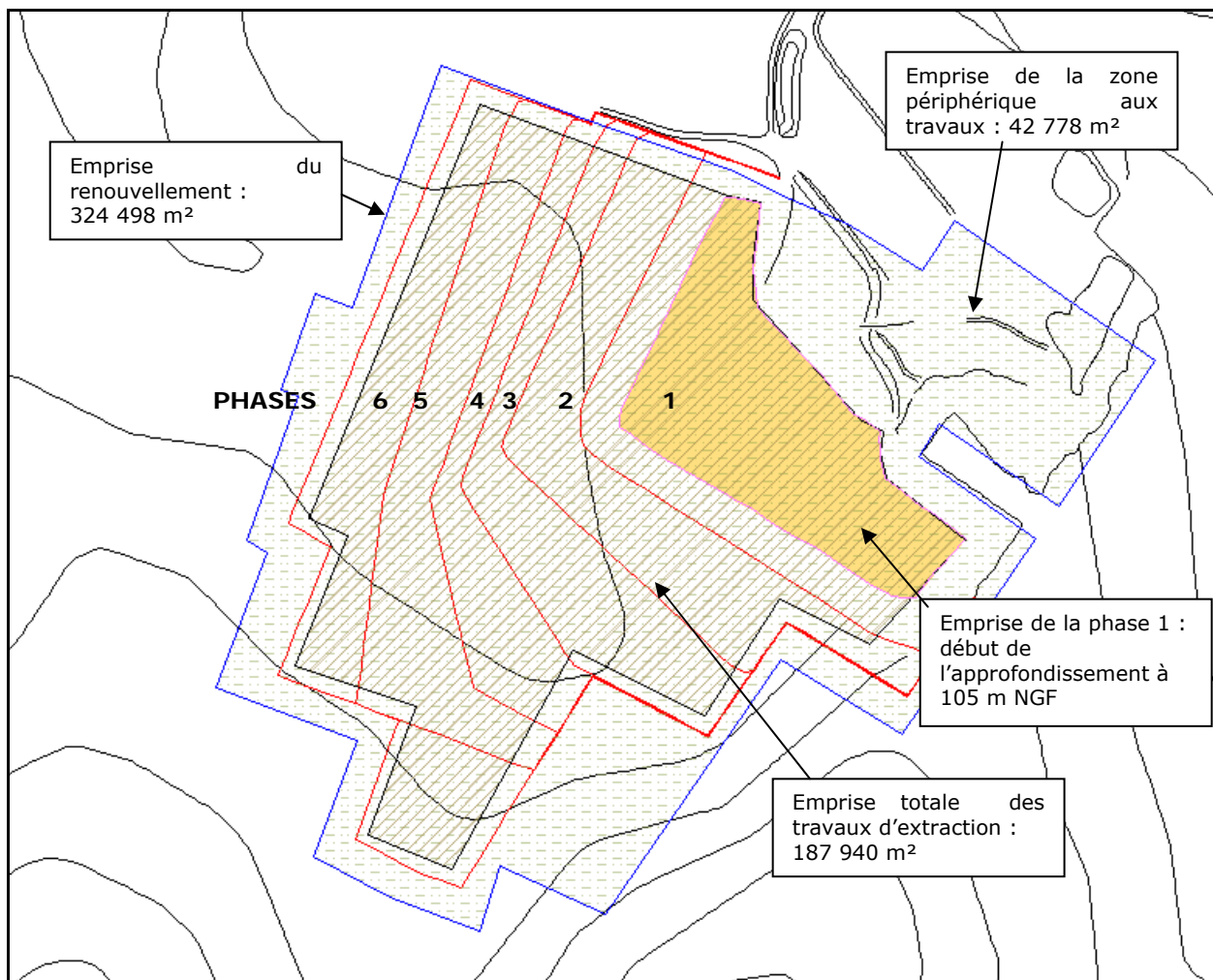
- à 24 m sur le front d'extraction des argiles ;
- à 10 m dans les remblais dont la pente maximale.

La largeur de « banquette » libre sera ensuite ramenée à 3 m à l'issue de l'exploitation. Ceci confortera la stabilité des parements par les techniques des banquettes séparatives permettant par ailleurs les travaux de remise en état et les accès en toute sécurité.

En fin d'exploitation, après remise en état, l'emprise aura été restituée au plus près de l'état initial avec une topographie permettant le fonctionnement hydraulique initial.



Les différentes zones à considérer dans le programme d'exploitation sont précisées ci-après :



Principes du phasage de l'exploitation

Phase d'exploitation	Surface exploitée (m <sup>2</sup> )	Tonnage net (t)	Durée d'exploitation (années)	Date prévisionnelle de fin de tranche*
1	73 170**	549 000	5	2024
2	35 909	549 000	5	2029
3	28 714	549 000	5	2034
4	19 436	549 000	5	2039
5	32 238	549 000	5	2044
6	40 940	117 000	5	2049
TOTAL	230 407	2 844 000	30	/

\* les dates prévisionnelles de fin de tranche sont exprimées en fonction d'une autorisation escomptée mi 2019.

\*\* y compris zone périphérique aux travaux dans angle Nord-est de l'emprise.

Les argiles extraites seront destinées à l'approvisionnement de la tuilerie de Saint-Germer-de-Fly pour la fabrication des tuiles et accessoires de toiture. Ces argiles, indispensables à la constitution d'un mélange de qualité, contribueront à hauteur de 30 % des besoins totaux.

## D) La gestion des eaux rejetées par le projet

**Le rejet d'eaux pluviales sera géré tant à travers les aspects qualitatifs que quantitatifs.** Les eaux pluviales seront collectées dans une zone préférentielle du fond de fouille, qui jouera le rôle d'un 1<sup>er</sup> bassin régulateur du flux pluvial puis relevées dans un 2<sup>ème</sup> bassin décanteur-régulateur.

Compte tenu du niveau de qualité à atteindre pour les eaux rejetées afin de les rendre compatibles avec le milieu récepteur, des points de contrôle de la qualité des eaux sortie du bassin décanteur seront mis en place.

### 8.5.2.2 La conduite des activités et les horaires de travail

L'exploitation de la carrière est conduite sous la responsabilité du directeur technique, Mr François DUPETY.

Le personnel appelé à participer aux divers travaux liés à l'exploitation de la carrière appartient à une société sous-traitante, partenaire depuis plusieurs années, et comprend :

- . un conducteur à la pelle mécanique ou au bull ;
- . plusieurs chauffeurs de semi-remorques.

Les horaires de travail de la carrière, du lundi au vendredi inclus, débutent à 7h30 pour se terminer à 18 h (incluant une pause-déjeuner) du lundi au vendredi.

### 8.5.3 LE RECENSEMENT DES SITES NATURA 2000

#### 8.5.3.1 Recensement

Le recensement des sites Natura 2000 a été réalisé dans le cadre de l'étude naturaliste. Il apparaît que le premier site Natura 2000 est situé à 1 300 m de la carrière de la Grippe, D'autres sites sont présents dans un rayon de 20 km, comme le récapitule le tableau ci-après.

Titre Zone Institutionnalisée	Type	Distance de la zone d'étude
Z.S.C. - FR 2200373 – <b>Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise</b>	SIC au titre de la Directive « Habitats »	<b>1,3 km</b>
Z.S.C. - FR 2200371 – <b>Cuesta du Bray</b>	SIC au titre de la Directive « Habitats »	<b>2,2 km</b>
Z.S.C. - FR 2200372 – <b>Massif forestier du Haut Bray de l'Oise</b>	SIC au titre de la Directive « Habitats »	<b>5,8 km</b>
Z.S.C. - FR 2300131 – <b>Pays de Bray humide</b>	SIC au titre de la Directive « Habitats »	<b>7,8 km</b>
Z.S.C - FR 2200369 - <b>Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval</b>	ZSC (Directive Habitats)	<b>9 km</b>
Z.S.C - FR 2300133 – <b>Pays de Bray cuestas nord et sud</b>	ZSC (Directive Habitats)	<b>11,2 km</b>
Z.S.C - FR 2300152- <b>Vallée de l'Epte</b>	ZSC (Directive Habitats)	<b>11,4 km</b>
Z.S.C - FR 2200376 – <b>Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud</b>	ZSC (Directive Habitats)	<b>14,8 km</b>

La **localisation** des sites Natura 2000 est visible en **annexe 1**.

La description des Formulaires Standard de Données (FSD) des sites Natura 2000 est présentée en **annexe 2**.

Une description synthétique des Sites Natura 2000 (pSIC, SIC, ZSC et ZPS) est reprise dans les tableaux ci-après :

Type et Identifiant du site	Distance zone d'étude	Surface et caractéristiques géologiques	Habitats et espèces déterminants du site
ZSC - FR 2200373 <b>Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise</b>	1,3 km	<u>Superficie</u> : 230 hectares  Il s'agit d'un véritable « Ilot Atlantique » d'un point de vue floristique. Elle représente typiquement le système tourbeux septentrional, où la tendance est largement humide. Elle représente un intérêt floristique important par sa richesse de milieu, notamment concernant la flore liée aux sols acides.	<u>Habitats communautaires</u> : 12 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) ; Tourbières hautes actives (7110) ; Tourbières boisées (91D0) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).  <u>Espèces communautaires</u> : Vertigo des Moulins ( <i>Vertigo moulinsiana</i> ) ; Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> ).
ZSC - FR2200371 <b>Cuesta du Bray</b>	2,2 km	<u>Superficie</u> : 774 hectares  La cuesta qui limite au sud la dépression du Bray est une falaise abrupte froide surplombant d'une centaine de mètres la fosse bocagère du Bray. L'originalité géomorphologique de cette falaise, l'affleurement de craie marneuse du Turonien, les expositions froides Nord-Est dominantes accréditent la spécificité de la cuesta Sud du Bray, et ce particularisme dans les paysages de craie atlantiques et subatlantiques est confirmé par les habitats et la flore à affinités submontagnardes et médioeuropéennes qui s'y développent.	<u>Habitats communautaires</u> : 6 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 2 habitats sont prioritaires : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard (8160) ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180).  <u>Espèces communautaires</u> : Damier de la Succise ( <i>Euphydryas aurinia</i> ), Grand murin ( <i>Myotis myotis</i> ) et Vespertilion à oreilles échancrées ( <i>Myotis emarginatus</i> ).
ZSC - FR 2200372 <b>Massif forestier du Haut Bray de l'Oise</b>	5,8 km	<u>Superficie</u> : 645 hectares  Vers le sud-est de la dépression du Bray, les crêtes du Haut-Bray s'abaissent en une suite d'échancrures profondes et tortueuses offrant des paysages grandioses pour la plaine nord-ouest européenne, aux allures de montagne et connus sous le nom de "Petite Suisse Beauvaisienne". C'est le domaine des sables acides, des grès ferrugineux, des argiles réfractaires imperméables qui ont donné naissance à un complexe forestier acide à double affinité atlantique et submontagnarde avec une grande diversité et originalité d'habitats.	<u>Habitats communautaires</u> : 12 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i> , riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) ; Tourbières boisées (91D0) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).  <u>Espèces communautaires</u> : L'écaille chinée ( <i>Callimorpha quadripunctaria</i> ) ; la Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> ) ; le Chabot commun ( <i>Cottus gobio</i> ) ; le Triton crêté ( <i>Triturus cristatus</i> ) ; le Grand rhinolophe ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> ).

<p>ZSC - FR 2300131</p> <p><b>Pays de Bray humide</b></p>	<p><b>7,8 km</b></p>	<p><u>Superficie</u> : 3 332 hectares</p> <p>Le Pays de Bray est une vaste dépression qui abrite des milieux très originaux parmi lesquels une vaste zone humide liée à la présence d'une assise géologique imperméable.</p>	<p><u>Habitats communautaires</u> :</p> <p>14 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) ; Tourbières hautes actives (7110) ; Tourbières boisées (91D0) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).</p> <p><u>Espèces communautaires</u> :</p> <p>Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) ; Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) ; Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>) ; Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) ; Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>) ; Grand murin (<i>Myotis myotis</i>).</p>
<p>ZSC - FR2200369</p> <p><b>Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval</b></p>	<p><b>9 km</b></p>	<p><u>Superficie</u> : 415 hectares</p> <p>Le site est un réseau fragmenté de coteaux froids de la vallée du Thérain. Ils sont associés à des pelouses submontagnardes psychrophile sur craie, formation endémique du plateau picardo-normand.</p>	<p><u>Habitats communautaires</u> :</p> <p>5 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 1 habitat est prioritaire : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard (8160).</p> <p><u>Espèces communautaires</u> :</p> <p>Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>).</p>
<p>ZSC - FR2300133</p> <p><b>Pays de Bray cuestas nord et sud</b></p>	<p><b>11,2 km</b></p>	<p><u>Superficie</u> : 1195 hectares</p> <p>Le site se situe des cuestas issues de l'érosion des couches de craies. Le milieu regroupe des pelouses sèches calcicoles remarquables et des forêts de ravin constituant une limite de répartition d'espèces continentales rares d'Haute-Normandie.</p>	<p><u>Habitats communautaires</u> :</p> <p>4 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 1 habitat est prioritaire : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180).</p> <p><u>Espèces communautaires</u> :</p> <p>Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>).</p>
<p>ZSC - FR 2300152</p> <p><b>Vallée de l'Epte</b></p>	<p><b>11,4 km</b></p>	<p><u>Superficie</u> : 946 hectares</p> <p>Vaste plateau crayeux du crétacé supérieur, le site appartient au complexe du bassin parisien. Il est façonné par deux cours d'eau le traversant, la rivière Epte et le fleuve Seine.</p>	<p><u>Habitats communautaires</u> :</p> <p>9 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 2 sont prioritaires : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0).</p> <p><u>Espèces communautaires</u> :</p> <p>Agrion de mercure (<i>Coenagrion mercuriale</i>), Murin de bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>).</p>
<p>ZSC - FR2200376</p> <p><b>Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud</b></p>	<p><b>14,8 km</b></p>	<p><u>Superficie</u> : 1,64 hectares</p> <p>Ancienne carrière de craie abandonnée, le site souterrain se situe au nord de la cuesta du Bray. L'entrée du site se trouve au sein d'une friche calcaricole, elle est entourée de haies. C'est un site d'hibernation à fort intérêt pour les chiroptères.</p>	<p><u>Habitats communautaires</u> :</p> <p>Aucun.</p> <p><u>Espèces communautaires</u> :</p> <p>Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin de bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>).</p>

Ce sont donc **huit SIC ou ZSC** au titre de la Directive « Habitats » qui sont situés dans un rayon d'environ 20 kilomètres. Une description des sites les plus proches est présentée :

#### **FR 2200373 - Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise**

La ZSC FR 2200373 - Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise. Ce site rassemble un ensemble d'habitats relictuels acidiphiles, véritable mémoire des paysages ancestraux du Bray hydromorphe et podzolique sur sables et argiles du Crétacé inférieur. Il est composé de landes sèches à tourbeuses, bas-marais, pelouses acidiphiles hydromorphes à sèches, forêts hygrophiles acides et qui, par leur flore et certains de leurs habitats, forment une île "atlantique" dans un contexte général subatlantique. Il s'agit en effet de l'ultime maillon de système eu-atlantique acidophile tourbeux vers le Nord, isolé de son aire majeure au sud de la Seine, avec en particulier la lande tourbeuse eu-atlantique à Ajonc nain, la lande sèche acidiphile atlantique à Ajonc nain, le bas-marais acidiphile tourbeux à Molinie et Carvi verticillé, le pré acidiphile paratourbeux atlantique à Jonc à tépales aigus et Carvi verticillé, la pelouse mésohygrophile tourbeuse eu-atlantique à Jonc squarreux et Carvi verticillé, la pelouse acidiphile oligo-mésotrophe sèche à fraîche à Gaillet des rochers.

Outre l'intérêt biogéographique exceptionnel de cette "île atlantique", le site offre les plus beaux vestiges de landes tourbeuses du Bray picard. La mosaïque, la continuité spatiale, la cohésion fonctionnelle de l'ensemble avec bocage interstitiel, donnent un caractère particulièrement exemplaire à ce site du Pays de Bray.

L'exceptionnelle diversité des habitats acidiphiles du site s'accompagne d'intérêts spécifiques remarquables, sur le plan floristique (cortège acidiphile atlantique et subatlantique typique, nombreuses Bryophytes notamment turficoles, 5 espèces protégées, isolat d'aire spectaculaire et limites d'aires (*Carum verticillatum*, *Ulex minor*), plusieurs plantes menacées), sur le plan batrachologique (dont *Triturus cristatus*), sur le plan ornithologique (avifaune nicheuse surtout rapaces, passereaux, plusieurs espèces menacées), sur le plan entomologique (lépidoptères), etc.

#### **FR2200371 - Cuesta du Bray**

La ZSC FR2200371 - Cuesta du Bray. La Cuesta du Bray picarde constitue une limite nette entre le Pays de Bray au nord et le Plateau de Thelle au sud. Cette position entre deux régions naturelles très différentes et son originalité par rapport à ces zones confèrent à la cuesta du Bray un rôle de frontière mais aussi et surtout de corridor biologique pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore.

Carrefour bioclimatique, des influences à la fois sub-atlantiques, pré-continentales et submontagnardes y sont perceptibles que la flore diversifiée reflète bien. Du point de vue des milieux naturels, on y retrouve notamment toute la série des végétations sur craie marneuse allant des éboulis et de la pelouse marnicole aux boisements sur calcaire en passant par différents stades d'ourlets et de manteaux pré-préforestiers qui illustrent les différents stades dynamiques de la végétation.

Cette mosaïque de milieux naturels constitue un réseau d'intérêt patrimonial majeur pour la Picardie et son importance au-delà des limites régionales est confirmée par son inscription au réseau Natura 2000. Les milieux ouverts qui couvrent à peine plus de 10% du site sont particulièrement remarquables pour certains : les pelouses à Parnassie des marais forment sur la cuesta du Bray une association végétale endémique picardo-normande (BOULLET, 1986).

Le patrimoine naturel forestier qui représente plus de 70% du site, joue également un grand rôle dans sa diversité et les frênaies de pente, dont la conservation est prioritaire au titre de la Directive, en sont l'un des exemples.



La flore du site est très diversifiée. Ce sont les milieux ouverts qui concentrent le plus grand nombre d'espèces, certaines pelouses pouvant abriter plus de 25 espèces par mètre carré. Depuis le milieu des années 1990, au moins 75 espèces d'intérêt patrimonial ont pu être observées sur la Cuesta. Près de 70% de ces espèces sont liés aux pelouses et ourlets calcicoles qui ponctuent le site. 7 espèces sont légalement protégées en Picardie : il s'agit de l'Herminion à un seul bulbe (*Herminium monorchis*), de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), de la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), du Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), du Polygala chevelu (*Polygala comosa*), de l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*) et de la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*). 13 espèces sont vulnérables à gravement menacées d'extinction en Picardie. Cette richesse floristique largement inféodée aux pelouses et ourlets calcicoles est directement dépendante de l'entretien de ces espaces par des activités humaines telles que le pâturage ovin.

En l'état actuel des connaissances, la faune de la cuesta du Bray compte moins d'espèces d'intérêt patrimonial que la flore. Néanmoins, l'intérêt mammalogique peut s'avérer fort de par la présence de trois espèces de Chiroptères de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore », les forêts présentes pouvant avoir un rôle important pour la préservation de *Myotis bechsteini* en Picardie. De plus, le site héberge une des deux entrées d'un ancien tunnel ferroviaire d'un kilomètre de long, tunnel qui héberge environ 300 chauves-souris, soit un site d'importance majeur pour la Picardie notamment en termes de petit Myotis. Notons aussi la présence du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), espèce vulnérable en Picardie.

C'est l'entomofaune qui semble présenter le plus d'intérêt patrimonial. Les lépidoptères diurnes (papillons de jour) et les orthoptères (criquets et sauterelles) sont les groupes les plus connus et les coléoptères, en particulier forestiers, mériteraient d'être plus étudiés.

L'intérêt des papillons du site est très élevé et essentiellement lié au larris. C'est en particulier le cas du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) observé jusqu'en 1998 sur la Réserve naturelle régionale des Larris et Tourbières de Saint-Pierre-ès-champs.

Inscrite à l'annexe II de la Directive "Habitats, Faune, Flore", cette espèce est en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. Elle ne compte plus que quelques stations en Picardie. De nombreuses autres espèces de grand intérêt patrimonial, en déclin en Picardie et bien souvent sur une large partie de leur aire de répartition sont également connues. On peut citer l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) (seule station de l'Oise), la Virgule (*Hesperia comma*), la Lucine (*Hamearis lucina*), la Petite Violette (*Clossiana dia*) ou encore l'Hespérie de la sanguisorbe (*Spiala sertorius*). La Côte Sainte-Hélène est l'un des larris picards les plus riches en papillons de jour d'intérêt patrimonial.

#### **FR 2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise**

La ZSC FR 2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise. Vers le sud-est de la dépression du Bray, les crêtes du Haut-Bray s'abaissent en une suite d'échancures profondes et tortueuses offrant des paysages grandioses pour la plaine nord-ouest européenne, aux allures de montagne et connus sous le nom de "Petite Suisse Beauvaisienne". C'est le domaine des sables acides, des grès ferrugineux, des argiles réfractaires imperméables (induisant des nappes perchées oligotrophes et des niveaux de source) qui ont donné naissance à un complexe forestier acide à double affinité atlantique et submontagnarde avec une grande diversité et originalité d'habitats. Citons tout particulièrement, la Hêtraie-Chênaie acidophile atlantique à Houx, les mares intraforestières et prairiales aux eaux acides riches en amphibiens, les ruisseaux oligotrophes à cours rapide et riches en invertébrés des eaux de bonne qualité, une lande sèche fragmentaire atlantique à Ajonc nain en isolat d'aire. Le complexe forestier du Haut-Bray, incluant donc de nombreux habitats herbacés périforestiers ou intraforestiers, constitue un échantillonnage exemplaire et probablement unique des potentialités du Haut-Bray montagnard.

Cet ensemble exceptionnel en plaine comprend de nombreux intérêts biocénétiques. C'est l'une des plus vastes zones humides acides à sphaignes de l'Oise et de Picardie et une des mieux conservées. On compte dix-sept habitats de la directive 92/43 (habitats boisés et aquatiques, mégaphorbiaies et végétation des lisières, prairies, pelouses sèches et landes relictuelles) et plus d'une quinzaine d'autres non-inscrits mais de très haute valeur patrimoniale au niveau européen, comme l'Aulnaie à Osmonde. La flore y est diversifiée (plus de 260 espèces), et d'une grande représentativité pour la flore acidophile atlantique à submontagnarde. De nombreuses espèces sont protégées et menacées comme l'Épervière petite-laitue ou l'Osmonde royale. Au moins 8 espèces d'amphibiens fréquentent la ZSC et une espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43 (Triton crêté). Notons que la population de Triton alpestre semble être très importante notamment au regard d'autres secteurs proches comme le Bray humide où il ne semble que ponctuellement observé. On rencontre une grande diversité de mammifères notamment des carnivores avec la présence de la Martre. Les chiroptères sont bien représentés sur le site Natura 2000 grâce à la conservation d'une mosaïque de paysages. On y retrouve une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43, le Grand Rhinolophe. De nombreux oiseaux comme les rapaces et passereaux nicheurs fréquentent les lieux. Dans l'Avelon, le Chabot commun et le Lamproie de planer (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43) fréquentent les eaux calmes.

### FR 2300131 - Pays de Bray humide

La ZSC FR 2300131 - Pays de Bray humide. Caractéristiques géomorphologiques : le site NATURA 2000 du Pays de Bray humide est situé dans une dépression issue de l'érosion d'un anticlinal dans les couches de craie tertiaire du plateau normand et laissant apparaître les couches secondaires sous-jacentes (sables et argiles).

Créé par un accident géologique remarquable, le Pays de Bray est une vaste dépression qui abrite des milieux très originaux pour la région, parmi lesquels une vaste zone humide liée à la présence d'une assise géologique imperméable au fond de la boutonnière. Malgré une forte dégradation ces vingt dernières années, le Pays de Bray humide possède encore un grand intérêt biologique qui le rend éligible au réseau européen Natura 2000.

Cette éligibilité repose sur trois éléments principaux :

- la présence de tourbières exceptionnelles (Bois de l'Abbaye, Bois de Léon, Bois de l'Épinay, Forêt de Bray, Ferrières en Bray,...). Elles abritent plusieurs habitats prioritaires de l'annexe I de la directive Habitats et de nombreuses espèces rares et protégées dont certaines présentent un intérêt biogéographique en tant que reliques paléoglaciales (*Boloria aquilonaris* et *Vaccinium oxycoccos*) ;
- des prairies humides oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs), habitats de l'annexe I de la directive. Ces prairies sont disséminées tout au long du Pays de Bray ;
- une population importante de tritons crêtés, espèce de l'annexe II de la directive, sauvegardée dans ce secteur grâce à de nombreuses mares réparties dans un bocage humide de qualité qui réunit les conditions de vie favorables à l'espèce.

La dispersion des habitats et espèces éligibles ainsi que la nécessaire prise en compte d'un minimum de périmètre de fonctionnalité conduisent à proposer un site assez large.

Motivation pour les autres espèces importantes : protection nationale et limite d'aire biogéographique.

### 8.5.3.2 Conclusion intermédiaire

La présence de ces sites Natura 2000 implique l'obligation d'un document d'incidence Natura 2000 pour la demande en autorisation d'exploiter la carrière, soumise à étude d'impact. Une **approche renforcée** a été menée pour les sites présents dans un rayon de 20 km.

#### 8.5.4 RAPPEL DES ENJEUX NATURALISTES IDENTIFIES SUR LA ZONE D'ETUDE

Les inventaires naturalistes ont été menés du printemps à l'été 2014, ainsi qu'en octobre 2017 et janvier 2018.

Il convient de consulter le volet écologique de l'étude naturaliste pour avoir les données complètes portant sur le milieu naturel, la flore et la faune. L'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, objet du présent dossier, porte uniquement sur les habitats et espèces communautaires au titre des Directives « Habitats » et « Oiseaux ».

Les inventaires ont porté sur la flore, les habitats et les principaux taxons faunistiques : Avifaune, amphibiens, reptiles, mammifères (dont chiroptères) et entomofaune (rhopalocères, odonates, orthoptères et coléoptères patrimoniaux).

Le tableau ci-après récapitule les enjeux identifiés selon les taxons :

Groupe étudié	Enjeux identifiés	Impacts initiaux (avant mesures)
Flore	Enjeu modéré	Impact modéré
Habitats naturels	Enjeu fort	Impact fort
Insectes	Enjeu modéré	Impact modéré
Amphibiens	Enjeu assez fort	Impact assez fort
Reptiles	Enjeu faible	Impact faible
Oiseaux	Enjeu très fort	Impact très fort
Mammifères (hors chiroptères)	Enjeu faible	Impact faible
Chiroptères	Enjeu très fort	Impact très fort

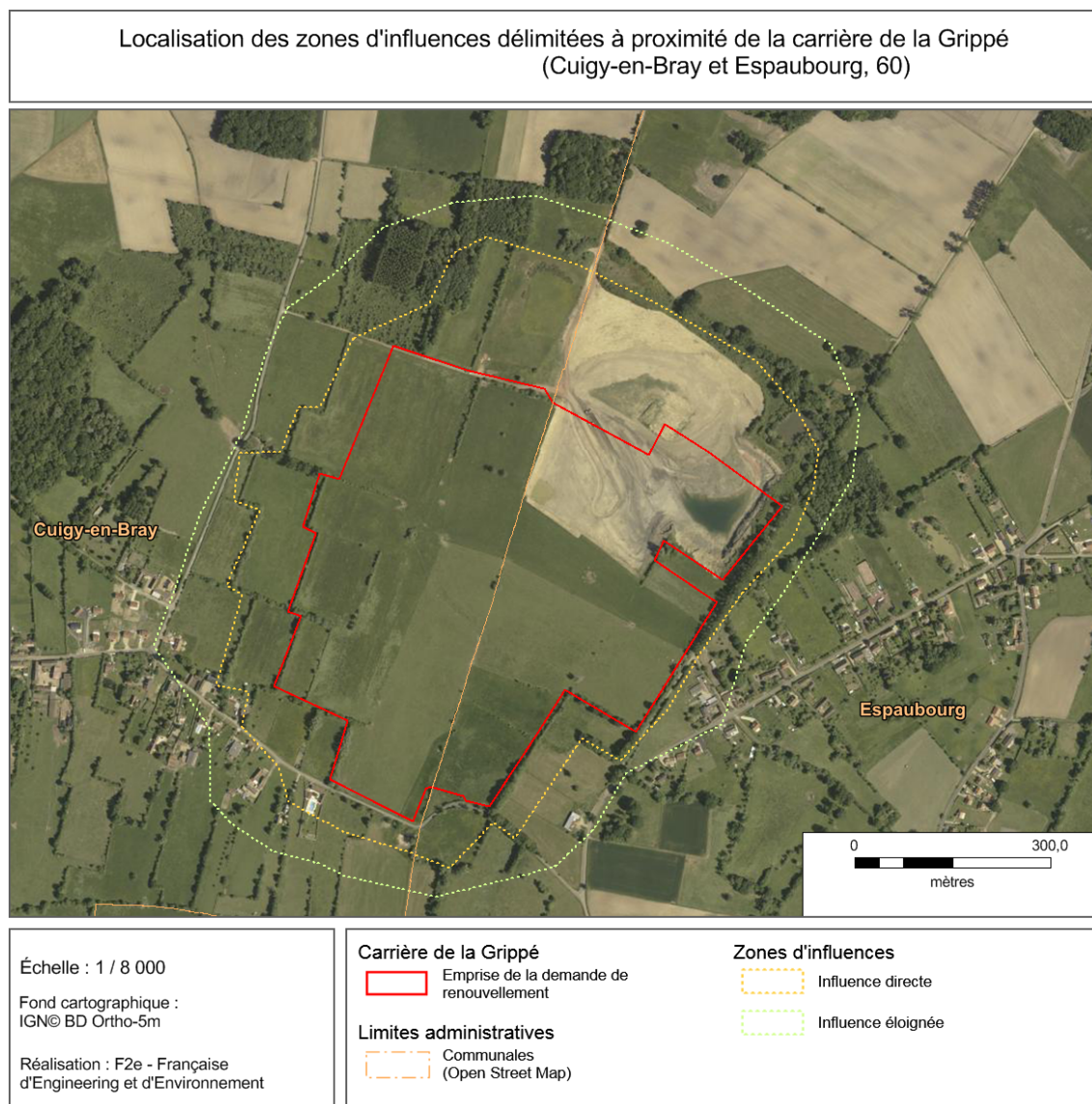
Les espèces inventoriées qui sont concernées par les sites Natura 2000 concernent **les amphibiens et les chiroptères**. Chez les amphibiens, l'espèce concernée est le Triton crêté (*Triturus cristatus*). Chez les chiroptères, les espèces concernées sont le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*).

Les espèces contactées sont mentionnées dans les 8 sites Natura 2000. Une analyse des effets temporaires ou permanents, directs ou indirects, de la carrière est donc à mener. Une **approche renforcée** est donc nécessaire pour les sites suivants :

- FR 2200373 - Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise ;
- FR 2200371 - Cuesta du Bray ;
- FR 2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise ;
- FR 2300131 - Pays de Bray humide ;
- FR 2200369 - Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval ;
- FR 2300133 - Pays de Bray cuestas nord et sud ;
- FR 2300152 - Vallée de l'Epte ;
- FR 2200376 - Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud.



### 8.5.5 L'AIRE D'INFLUENCE DU PROJET



*Zones d'emprise de la demande de renouvellement et zones d'influences*

Dans le cas présent, la zone d'emprise directe, constituée par la zone de projet de renouvellement, couvre une superficie de 32,98 hectares. L'essentiel de cette zone est constituée de la carrière en cours d'exploitation et de prairies, en partie humides, pâturées par des bovins ou fauchées. La zone d'influence immédiate se compose de prairies pâturées, clairsemées de boisements et de haies. La zone d'influence éloignée est composée des mêmes habitats auxquels s'ajoutent les habitations du lieu-dit « Les Eaux Ouïes ».

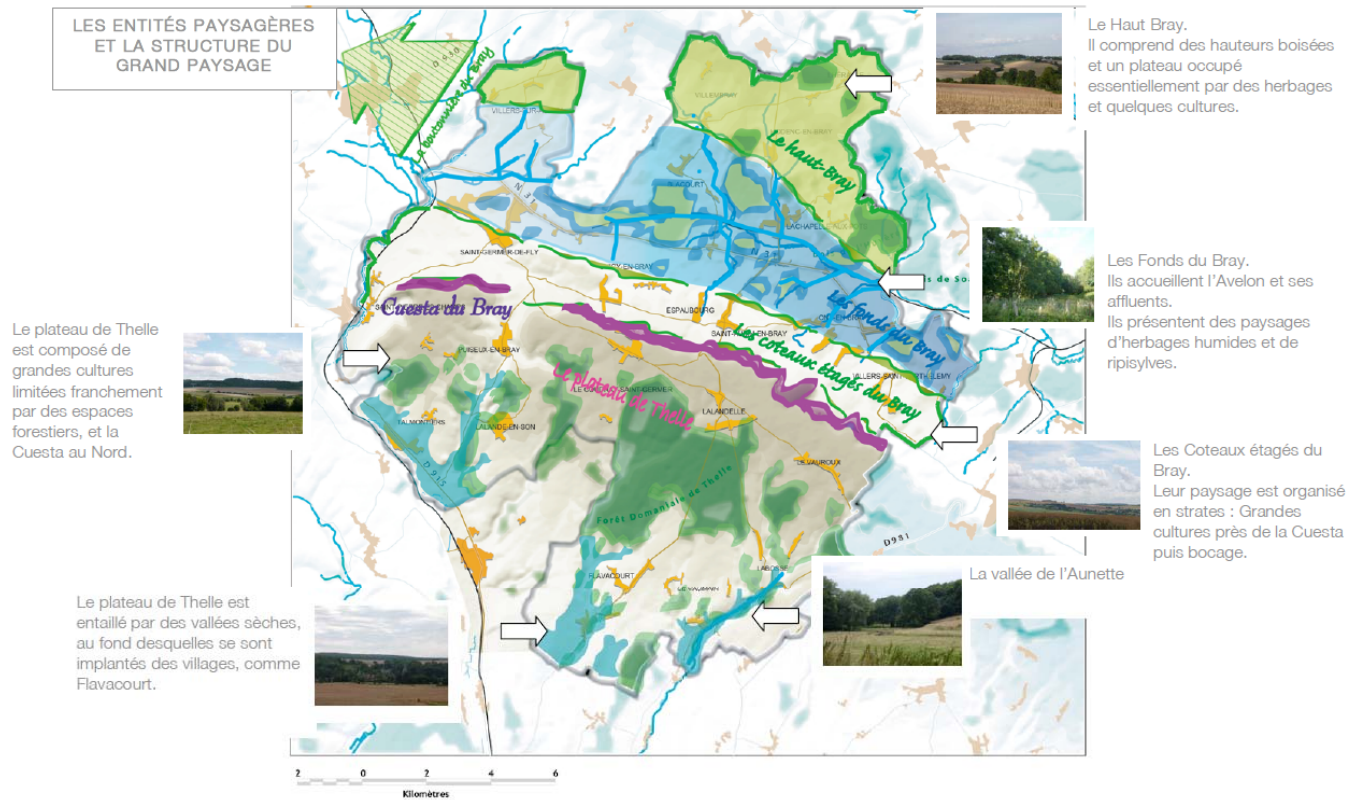
### 8.5.6 LES RESEAUX ECOLOGIQUES

#### Le SRCE et la TVB

Dans le cas présent, l'emprise du projet se situe dans un réservoir de biodiversité prioritaire et à proximité d'un corridor prairial et bocager.

La zone d'étude appartient à l'entité paysagère de la Bouttonnière du Bray. La Bouttonnière du Bray, est essentiellement rurale, c'est un pays d'argile et d'élevage. Elle possède des reliefs mouvementés et des paysages contrastés faits de boisements, de bocages et de cultures. Cette diversité tient notamment à sa géologie complexe.

La zone de projet appartient à la composante « les fonds de Bray » de la Bouttonnière, représenté sur la carte ci-dessous.



Les entités paysagères et la structure du grand paysage. (Source : SCOT du Pays de Bray)

La zone d'étude appartient au grand éco-paysage de bocages et d'herbage. Le bocage peut également prolonger un couvert forestier. Les prairies sont délimitées par un maillage de haies quasi continu très favorable à la continuité écologique. **Cet ensemble paysager présente en majorité une importance écologique modéré à forte.**

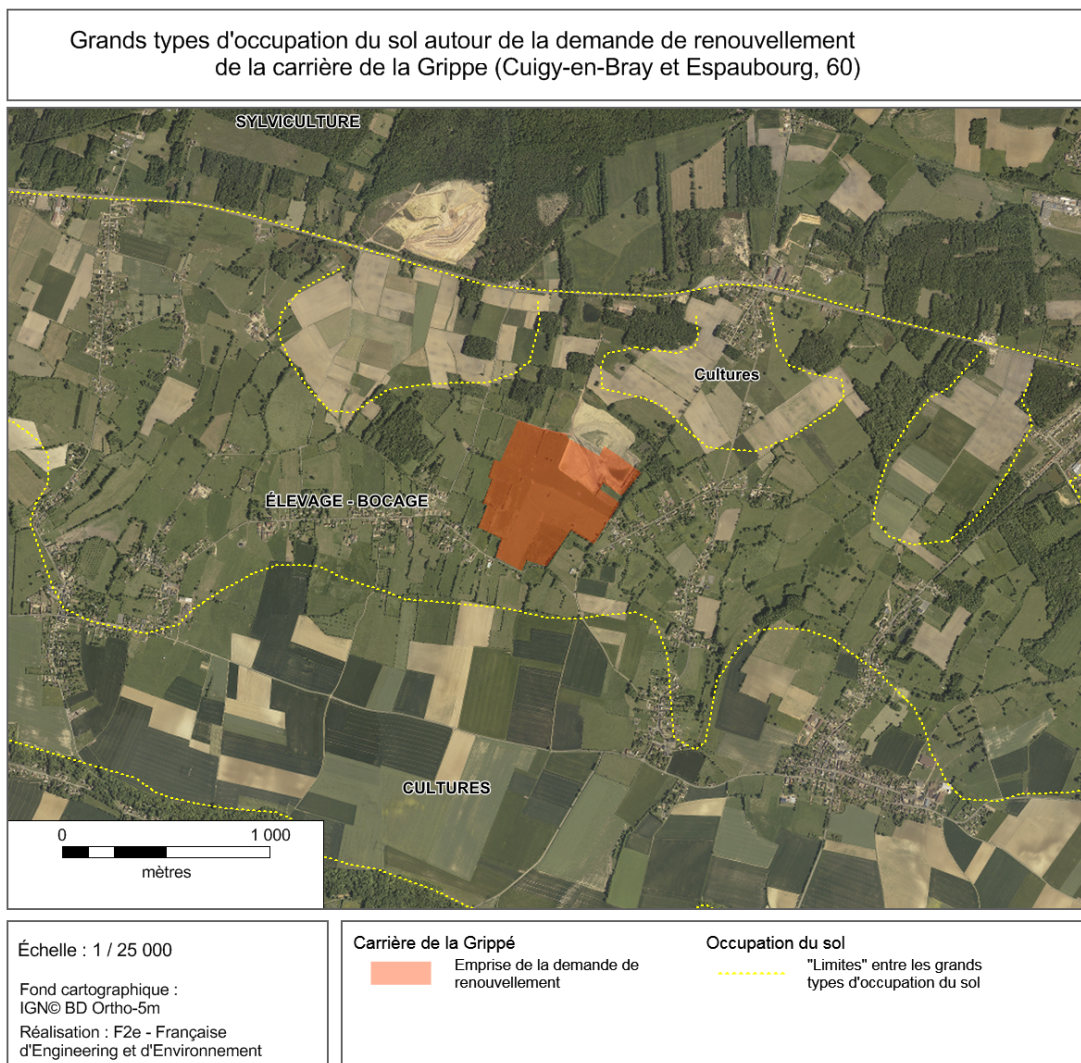
Dans le cas présent, la zone d'emprise est composée de mares, de haies et de milieux prairiaux, représentant des corridors pour les espèces inféodées à ces milieux : rhopalocères, orthoptères, avifaune prairial, herpétofaune, etc.

Localement, on distingue :

- **Les prairies pâturées au sud et à l'ouest du projet (dans l'emprise)**, appartenant aux corridors de la sous-trame des milieux herbacés. Ces milieux sont favorables pour des taxons tels que les mammifères, reptiles, amphibiens et avifaune. Ce sont pour ces espèces des sites de nourrissage mais peuvent également être des sites de reproduction voir de refuge. Mais l'intérêt écologique de ces habitats est variable en fonction de leur gestion (fauche tardive/précoce, mise en place pâturage extensif/intensif etc.).
- **Le ruisseau et le réseau de mares présents à proximité du projet et intégrant la zone d'emprise pour certaines**, appartenant aux corridors de la sous-trame des milieux aquatiques. Les milieux aquatiques sont des territoires de chasse et d'alimentation pour plusieurs groupes d'espèces, comme les chiroptères, les oiseaux et les amphibiens.
- **Les haies à l'est et au nord du projet (dans l'emprise et hors emprise)**, appartenant aux corridors de la sous-trame bocagère. Ces milieux permettent la circulation des espèces vers d'autres habitats en jouant un rôle d'écotone. Ils sont également intéressants écologiquement pour des taxons tels que l'avifaune et les insectes, en leur servant d'abris et site de nourrissage. Cet intérêt varie en fonction des caractéristiques des haies (diversité d'essence, strates présentes etc.).



**Cartographie à l'échelle communale**



La carte présentée ci-dessus permet de situer la carrière dans le système agro-pastoral et sylvicole local. L'emprise de la demande de renouvellement de la carrière est comprise dans un système bocager dominé par les prairies et les haies. On voit clairement que la route au Nord est une limite avec un système de sylviculture. A contrario, plus au Sud de la carrière, les cultures dominent largement l'occupation du sol.

Dans ce contexte, la carte ci-après présente les corridors écologiques de l'aire d'étude.

Localisation des corridors écologiques identifiés dans l'aire d'étude à proximité de la carrière de la Grippe (Cuigy-en-Bray et Espaubourg, 60)



Échelle : 1 / 8 000

Fond cartographique :  
IGN© BD Ortho-5m

Réalisation : F2e - Française  
d'Engineering et d'Environnement

Carrière de la Grippe

- Emprise de la demande de renouvellement
- Zone d'influence éloignée

Corridors écologiques dans l'aire d'étude

- Haies et boisements

Cette cartographie permet de visualiser l'importance du maillage bocager, notamment dans la zone d'influence. L'emprise de la demande est moins concernée par ces corridors boisés. L'entièreté de la demande concerne des prairies à tendance humide, importante dans le déplacement d'autres taxons qui affectionnent les espaces ouverts : rhopalocères, orthoptères, avifaune prairial, etc.

Dans l'aire d'étude, un ensemble fonctionnel peut être déterminé, ils sont composés de haies, de milieux ouverts, d'un ruisseau et d'un réseau de mares.

Un réservoir de biodiversité et un corridor, identifiés par le SRCE de Picardie, peuvent être relevés :

○ **le réservoir de biodiversité prioritaire**, identifié par une occupation du sol « herbacée dont complexes prairiaux », numéro 305, **comprenant le projet** ;

○ **le corridor prairial et bocager, au Nord du projet**, appartenant aux corridors de la sous-trame herbacée. Les milieux herbacés sont des territoires de chasse et d'alimentation pour plusieurs groupes d'espèces, comme l'entomofaune, les oiseaux et les reptiles.

Ces éléments sont cartographiés sur les pages suivantes.

**La connectivité écologique de l'aire d'étude semble fonctionnelle. Etant donné la localisation d'un réservoir de biodiversité, sur l'emprise (milieux ouverts) et la localisation d'un corridor écologique au nord de la carrière, le projet aura potentiellement un impact.**

A l'inverse les merlons végétalisés mis en place autour de la carrière représenteront un potentiel de déplacement. Le maintien de ces merlons, le développement de la végétation herbacée et de leur connectivité peut augmenter maintenir le déplacement de ces espèces pendant la durée de l'exploitation. De plus l'exploitation s'effectuera par phase et la surface remise en état ou non exploitée aura toute son importance pour maintenir la fonctionnalité du milieu pendant l'exploitation.

De plus, la remise en état permettra de restituer un milieu bocager alternant prairies et haies, avec des secteurs humides et un réseau de mares. A l'issue de la remise en état, ce secteur présentera un gain de fonctionnalités par rapport à l'état initial.

Par ailleurs, l'accès à la carrière se fera par deux accès à l'ouest et au nord du site, sur deux routes déjà existantes. Il n'y aura donc pas d'aménagement à prévoir à cet effet.

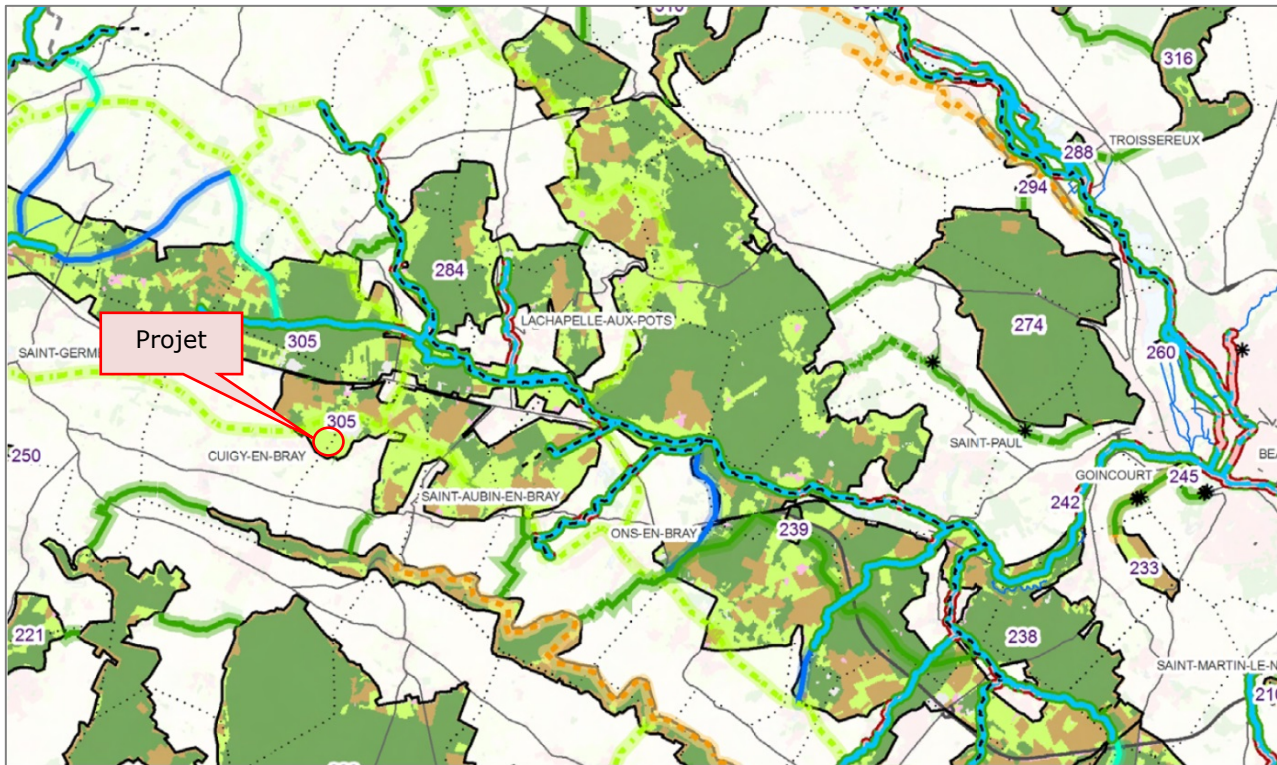
**Etant donné le phasage d'exploitation, le projet n'impactera pas de manière significative cette connectivité.**

#### Analyse des impacts

	Niveau d'enjeu (sur site)	Nature de l'impact	Type	Durée	Niveau d'impact (avant mesures)
TVB	Fort	Perte de connectivité et de fonctionnalité	Direct	Temporaire	Assez fort
		Atteintes aux déplacements des espèces	Direct	Temporaire	
		Fragmentation des habitats	Direct	Temporaire	
		Atteinte à l'état de conservation des sous-trames (milieux ouverts)	Direct	Temporaire	
		Atteinte à l'état de conservation du réservoir de biodiversité prioritaire	Direct	Temporaire	



## Cartographies à l'échelle régionale



	Réservoir de biodiversité
<b>Occupation du sol dans les réservoirs de biodiversité</b>	
	Arborée
	Herbacée dont complexes prairiaux
	Terre labourable cultivée
	Urbaine
	Autre

### Typologie des corridors

	Corridor fonctionnel
	Corridor à fonctionnalité réduite

Certains réservoirs de biodiversité peuvent présenter une hétérogénéité à l'échelle du 1/100.000ème (comportant du bâti et des terres agricoles). La transcription de la cartographie à une échelle locale devra faire l'objet d'une définition plus précise des périmètres, en particulier dans les documents d'urbanisme. Dans ces documents, le SRCE ne modifie pas les zonages. Il ne réglemente pas les modes de gestion de l'espace.

### Corridors de la sous-trame littorale

	Cordon de galet
	Dune grise
	Estran / dune vive
	Falaise
	Schorre

### Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles

	Corridor des milieux ouverts calcicoles
<b>Corridors de la sous-trame herbacée humide</b>	
	Corridor herbacé alluvial des cours d'eau
	Autre corridor herbacé humide
<b>Corridors de la sous-trame herbacée</b>	
	Corridor prairial et bocager

### Corridors de la sous-trame arborée

	Corridor arboré
--	-----------------

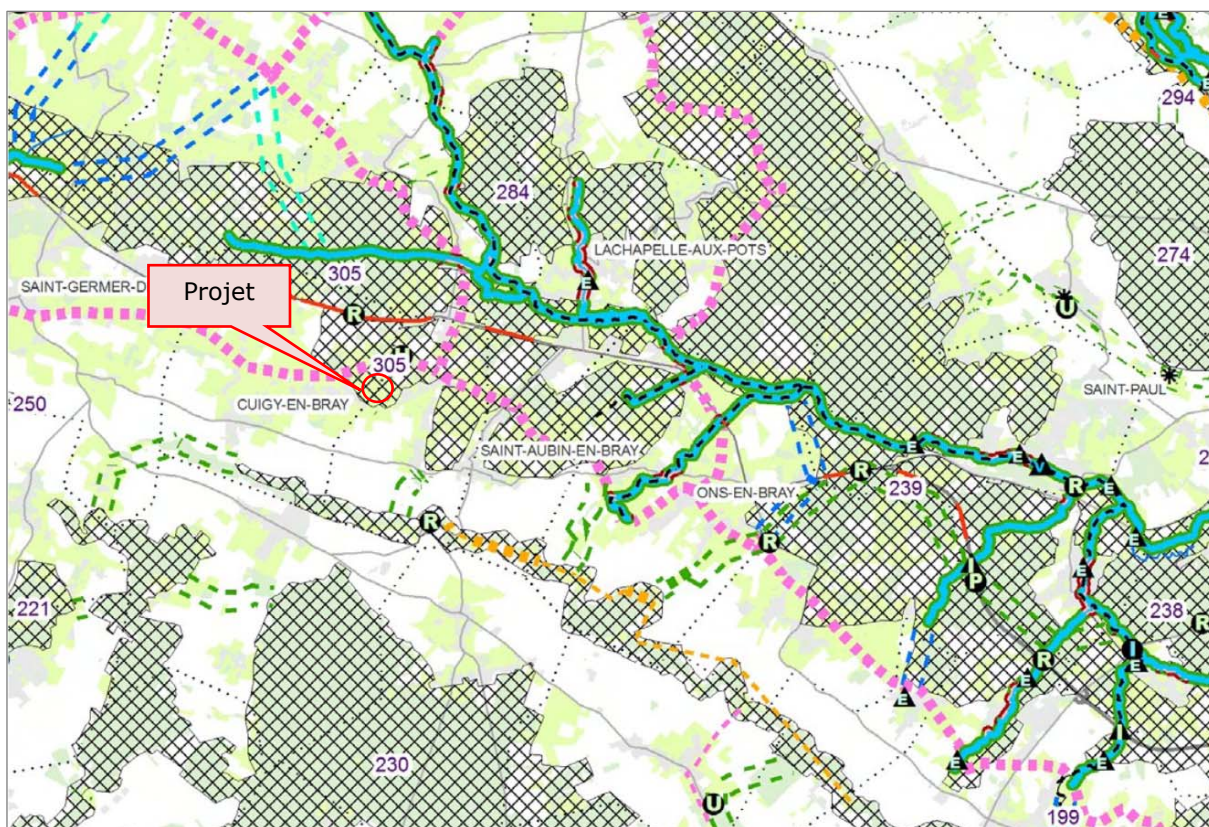
### Corridors valléens multitrames

	Corridor valléen multitrame
	Corridor valléen multitrame en contexte urbain

<b>Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques</b>	
	Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal

## Composantes de la TVB du SRCE de Picardie – Planche 23





1:100 000  
pour une impression en A3

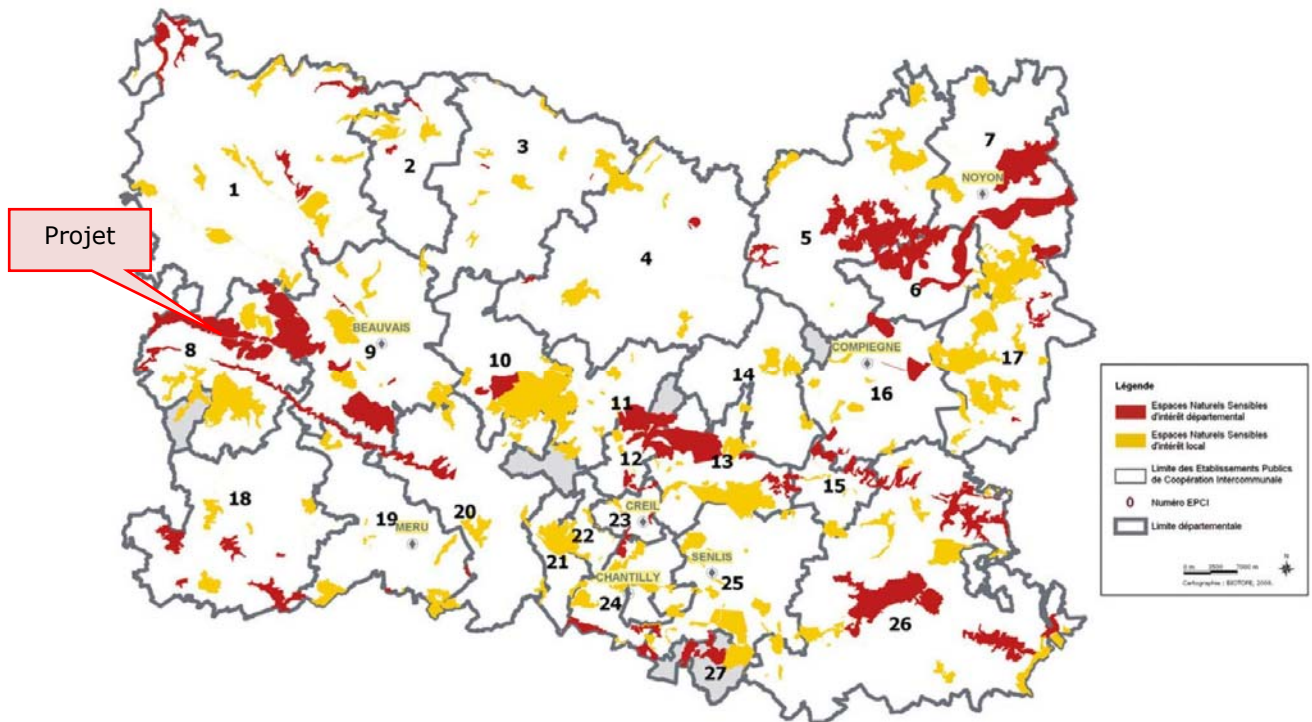


<p><b>Corridors de la sous-trame littorale</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cordon de galet</li> <li>Dune grise</li> <li>Estran / dune vive</li> <li>Falaise</li> <li>Schorre</li> </ul>	<p><b>Corridors de la sous-trame des milieux ouverts calcicoles</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor des milieux ouverts calcicoles</li> </ul> <p><b>Corridors de la sous-trame herbacée humide</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor herbacé alluvial des cours d'eau</li> <li>Autre corridor herbacé humide</li> </ul> <p><b>Corridors de la sous-trame herbacée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor prairial et bocager</li> </ul>	
<p><b>Corridors de la sous-trame arborée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor arboré</li> </ul> <p><b>Corridors valléens multitrames</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor valléen multitrame</li> <li>Corridor valléen multitrame en contexte urbain</li> </ul> <p><b>Corridors de la sous-trame des milieux aquatiques</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Cours d'eau permanent dont grand cours d'eau navigable et canal</li> </ul>	<p><b>Typologie des corridors</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Corridor à préserver en priorité</li> <li>Corridor à restaurer en priorité</li> <li>Autre corridor à préserver</li> <li>Autre corridor à restaurer</li> </ul>	<p><b>Typologie des éléments fragmentants *</b></p> <p>* Se référer à la légende détaillée pour plus de précisions</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▲ Obstacle</li> <li>● Point de fragilité</li> </ul> <p><b>Réservoirs de biodiversité</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réservoir de biodiversité</li> <li>Réservoir de biodiversité prioritaire</li> </ul>

**Objectif de la TVB du SRCE de Picardie – Planche 23**

**Les Espaces Naturels Sensibles**

Le site d'étude se situe dans le GENS n°8 « Communauté de Communes du Pays de Bray ». Ce GENS est classé ENS d'intérêt départemental, et illustré sur la carte ci-dessous.



**Les GENS du département de l'Oise.**

La mise en œuvre du schéma départemental des ENS a été l'occasion de réaliser une fiche descriptive pour chaque ENS. Elle comprend une présentation générale du site, sa description, sa localisation, ses intérêts et enjeux, ses usages et sa gestion actuelle.

Le site d'étude se situe dans l'ENS BRA04 « Bocage brayon de St-Aubin-en-Bray ». La fiche de cette ENS est présentée en annexe 7.

Cette ENS correspond aux ZNIEFFs de type I n° 220013783 et de type II n° 220013786. Le site est un secteur bocager hautement intéressant et constitué de milieux variés agencés en mosaïque. D'un point de vue fonctionnel, il existe une connexion forte entre tous les milieux grâce à la présence de nombreux corridors naturels et la présence de milieux homogènes sur une vaste surface. Les routes génèrent quelques coupures assez faibles au vu de leur emprise faible : aucune enclave n'a été relevée.

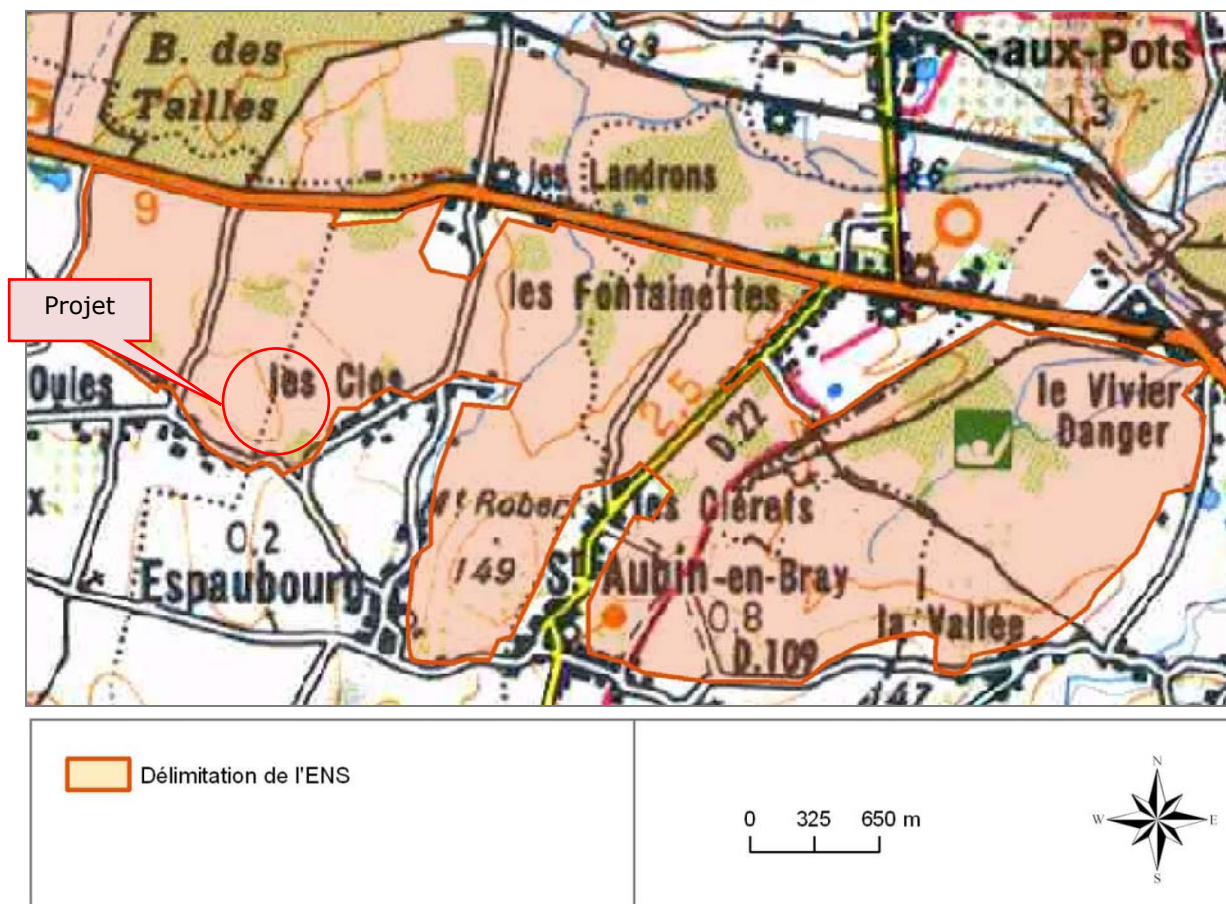
L'état de conservation est bon. L'essentiel du site est concerné par un paysage bocager bien préservé dans son ensemble. Le site supporte toutefois de nombreuses dégradations et menaces liées au changement de régime d'exploitation agricole (extensif à intensif) ainsi qu'aux plantations. Les dégradations et menaces présentent sur le site sont les suivantes : champs de maïs, décharges ponctuelles et pollutions accidentelles de quelques mares par hydrocarbures. Certaines haies sont taillées au gyrobroyeur et certains ruisseaux sont busés et/ou recalibrés.

Les enjeux sont :

- préserver une agriculture extensive ;
- valoriser le patrimoine naturel auprès du public ;
- renforcer le maillage bocager.

La carte suivante illustre l'ENS BRA04 « Bocage brayon de St-Aubin-en-Bray ».





**Délimitation de l'ENS**

Analyse des impacts

Cette ENS reprend le réservoir de biodiversité identifié par le SRCE, par conséquent, les impacts sont relativement similaires.

	Niveau d'enjeu (sur site)	Nature de l'impact	Type	Durée	Niveau d'impact (avant mesures)
<b>ENS</b>	<b>Fort</b>	Perte de connectivité et de fonctionnalité	Direct	Temporaire	<b>Assez fort</b>
		Atteintes aux déplacements des espèces	Direct	Temporaire	
		Fragmentation des habitats	Direct	Temporaire	
		Perte d'habitats agricoles	Direct	Temporaire	

## 8.6 PRE-DIAGNOSTIC

### 8.6.1 ENJEUX PAR SITE NATURA 2000

Les données concernant les espèces et les habitats d'intérêt communautaire sont issues de l'INPN et des documents d'objectifs (DOCOB) quand il existe.

L'objectif est de contrôler si le projet s'inscrit dans l'aire d'évaluation spécifique des habitats ou des espèces d'intérêt communautaire ayant servi à la désignation de ces sites.

L'aire d'évaluation spécifique correspond : pour chaque espèce et/ou habitat naturel d'intérêt communautaire, cette aire comprend les surfaces d'habitats comprises en site Natura 2000 mais peut comprendre également des surfaces hors périmètre Natura 2000 définies d'après les rayons d'action, les tailles des domaines vitaux, etc.

Le tableau suivant présente les espèces d'intérêt communautaire présentes sur chaque site Natura 2000.

Les espèces inscrites à l'annexe II et IV de la Directive Habitats présentes sur les sites Natura 2000 ont été répertoriées et sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Code	Nom scientifique	FR 2200373 Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise	FR 200371 Cuesta du Bray	FR 2200372 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise	FR 2300131 Pays de Bray humide	FR 2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval	FR 2300133 Pays de Bray cuestas nord et sud	FR 2300152 Vallée de l'Epte	FR 2200376 Cavité de Larris Millet à Saint-Martin- le-noëud	Emprise	Zone d'étude	Directive Habitats
<b>Chiroptères</b>												
1321	<b>Murin à oreilles échanquées</b> ( <i>Myotis emarginatus</i> )	-	X	-	X	-	-	X	X	-	-	Annexe II et IV
1323	<b>Murin de bechstein</b> ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	-	X	-	-	X	-	X	X	X	X	Annexe II et IV
1324	<b>Grand murin</b> ( <i>Myotis myotis</i> )	-	X	-	X	X	-	X	X	X	-	Annexe II et IV
1303	<b>Petit rhinolophe</b> ( <i>Rhinolophus hipposideros</i> )	-	-	-	-	X	-	X	-	-	-	Annexe II et IV
1304	<b>Grand rhinolophe</b> ( <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> )	-	-	X	-	X	-	X	-	-	-	Annexe II et IV
<b>Entomofaune</b>												
1083	<b>Lucane cerf-volant</b> ( <i>Lucanus cervus</i> )	-	-	-	X	-	X	X	-	-	-	Annexe II
1044	<b>Agrion de Mercure</b> ( <i>Coenagrion mercuriale</i> )	-	-	-	-	-	-	X	-	-	-	Annexe II
6199	<b>Écaille chinée</b> ( <i>Euplagia quadripunctaria</i> )	-	X	X	-	X	X	X	-	-	-	Annexe II
1065	<b>Damier de la Succise</b> ( <i>Euphydryas aurinia</i> )	-	-	-	-	X	X	-	-	-	-	Annexe II
<b>Amphibiens</b>												
1166	<b>Triton crêté</b> ( <i>Triturus cristatus</i> )	X	-	X	X	-	-	-	-	X	-	Annexe II et IV
<b>Flore</b>												
1493	<b>Braya couchée</b> ( <i>Erucastrum supinum</i> )	-	-	-	-	X	-	-	-	-	-	Annexe II et IV

Habitat(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Enjeux	Lien écologique
<b>FR 2200373 - Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise</b>		
<p><u>Habitat d'intérêt communautaire :</u> 12 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC.</p> <p><u>Habitat d'intérêt prioritaire :</u> Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) ; Tourbières hautes actives (7110) ; Tourbières boisées (91D0) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> <b>Amphibiens :</b> Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) <b>Mollusques :</b> Vertigo de Des Moulins (<i>Vertigo moulinsiana</i>).</p>	<p>Un document d'objectif (DOCOB) a été réalisé en décembre 2012.</p> <p>Les habitats présentant un enjeu prioritaire sont : la lande (4010), les pelouses à nard (6230), les prairies à jonc et carvi (6410), les bombements à sphaignes (7110) et les aulnaies frênaie à hautes herbes (91E0), les boulaies à sphaigne (91D0), le triton crêté (1166).</p> <p>Enjeux moins prioritaires : prairies à Molinie (6410) qu'il faudrait faire évoluer vers la prairie à jonc (6410) et les tourbières de transition (7140) qu'il faudrait faire évoluer vers les bombements de sphaignes (7110).</p>	<p><b>La zone d'étude accueille une espèce communautaire, le Triton crêté. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable.</b></p>
<b>FR2200371 - Cuesta du Bray</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> 6 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 2 habitats sont prioritaires : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard (8160) ; Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> Damier de la Succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>) et Vespertilion à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>).</p>	<p>Un document d'objectif (DOCOB) a été réalisé en novembre 2006.</p> <p>Les enjeux faunistiques et floristiques identifiés sur la cuesta du Bray sont liés à des habitats ouverts (pelouses, ourlets et lisières dans une moindre mesure). Ceci s'explique en partie par la richesse intrinsèque de ces milieux en comparaison avec les habitats boisés, mais aussi par la grande raréfaction de ces milieux qui entraîne celle des espèces qui leur sont liées.</p>	<p><b>La zone d'étude accueille deux espèces communautaires, le Murin de Bechstein et le Grand Murin. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable.</b></p>
<b>FR 2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> 12 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) ; Tourbières boisées (91D0) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> L'écaille chinée (<i>Callimorpha quadripunctaria</i>) ; la Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) ; le Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>) ; le Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) ; le Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>).</p>	<p>Aucun document d'objectif (DOCOB).</p> <p>Des enjeux sont cependant présents au niveau des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p>	<p><b>La zone d'étude accueille une espèce communautaire, le Triton crêté. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable, mais ne concerne que les espèces à grands rayons de déplacement.</b></p>
<b>FR 2300131 - Pays de Bray humide</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> 14 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 4 habitats sont prioritaires : Formations herbeuses à <i>Nardus</i>, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale) (6230) ; Tourbières hautes actives (7110) ; Tourbières boisées (91D0) ; Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae) (91E0).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> Lucane Cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>) ; Lamproie de Planer (<i>Lampetra planeri</i>) ; Chabot commun (<i>Cottus gobio</i>) ; Triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) ; Murin à oreilles échanquées (<i>Myotis emarginatus</i>) ; Grand murin (<i>Myotis myotis</i>).</p>	<p>Aucun document d'objectif (DOCOB).</p> <p>Des enjeux sont cependant présents au niveau des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p>	<p><b>La zone d'étude accueille deux espèces communautaires, le Triton crêté et le Grand Murin. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable, mais ne concerne que les espèces à grands rayons de déplacement.</b></p>

Habitat(s) Espèce(s) d'intérêt communautaire	Enjeux	Lien écologique
<b>FR 2200369 - Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> 5 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 1 habitat est prioritaire : Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéens à montagnard (8160).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>), Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Murin de Bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>).</p>	<p>Aucun document d'objectif (DOCOB).</p> <p>Des enjeux sont cependant présents au niveau des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p>	<p>La zone d'étude accueille deux espèces communautaires, le Murin de Bechstein et le Grand Murin. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable.</p>
<b>FR 2300133 - Pays de Bray cuestas nord et sud</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> 4 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 1 habitat est prioritaire : Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion (9180).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> Damier de la succise (<i>Euphydryas aurinia</i>), Lucane cerf-volant (<i>Lucanus cervus</i>), Coronelle lisse (<i>Coronella austriaca</i>), Tarier pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>), Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>).</p>	<p>Aucun document d'objectif (DOCOB).</p> <p>Des enjeux sont cependant présents au niveau des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p>	<p>La zone d'étude n'accueille aucune espèce communautaire. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable, mais ne concerne que les espèces à grands rayons de déplacement.</p>
<b>FR 2300152 - Vallée de l'Epte</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> 9 habitats communautaires sont identifiés sur la ZSC. Parmi ceux-ci, 2 sont prioritaires : Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyso-Sedion albi (6110), Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (91E0).</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> Agrion de mercure (<i>coenagrion mercuriale</i>), Murin de bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Petit rhinolophe (<i>Rhinolophus hipposideros</i>), Grand rhinolophe (<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>).</p>	<p>Aucun document d'objectif (DOCOB).</p> <p>Des enjeux sont cependant présents au niveau des espèces et des habitats naturels d'intérêt communautaire.</p>	<p>La zone d'étude accueille deux espèces communautaires, le Murin de Bechstein et le Grand Murin. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable, mais ne concerne que les espèces à grands rayons de déplacement.</p>
<b>FR2200376 - Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud</b>		
<p><u>Habitats communautaires :</u> Aucun.</p> <p><u>Espèces communautaires :</u> Murin à oreilles échancrées (<i>Myotis emarginatus</i>), Grand murin (<i>Myotis myotis</i>), Murin de bechstein (<i>Myotis bechsteini</i>).</p>	<p>Un document d'objectif (DOCOB) a été réalisé en 2010.</p> <p>Les objectifs du site sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Maintenir la population de Vespertilion à oreilles échancré ;</li> <li>- Maintenir la diversité des espèces fréquentant le site en période d'hibernation</li> <li>- Maintenir/améliorer les corridors écologiques permettant le bon fonctionnement en réseaux de sites autour de la ZSC ;</li> <li>- Sensibiliser, partager pour une meilleure intégration de la préservation des chauves-souris par les acteurs locaux.</li> </ul>	<p>La zone d'étude accueille deux espèces communautaires, le Murin de Bechstein et le Grand Murin. Le lien écologique entre la ZSC et la zone d'étude est probable, mais ne concerne que les espèces à grands rayons de déplacement.</p>



### 8.6.2 LES INCIDENCES POSSIBLES DU PROJET DE CARRIERE

Les incidences potentielles générées par le projet consisteraient en :

- **les bruits et vibrations** générés par les travaux d'abattage et de transport du matériau argileux qui pourraient déranger les espèces présentes ;
- **les mouvements de véhicules** qui pourraient perturber certaines espèces évoluant sur des espaces importants comme les rapaces ;
- **des envolements de poussières** importants qui pourraient entraîner des retombées de poussières avec une possibilité d'apparition de phénomènes pathologiques préjudiciables à la pousse des espèces ou une modification de l'assimilation chlorophyllienne (film cuticulaire de poussière) engendrant un effet d'écran au rayonnement solaire ;
- **la perturbation des habitats consécutive des eaux rejetées** par le projet sur les sites Natura 2000 ;
- **la suppression de liens fonctionnels** existant entre les sites Natura 2000 et l'emprise du projet (corridors écologiques, zones de chasse, de refuge ou de nourriture) établis par les facteurs abiotiques impactant les habitats ou par la faune inféodée aux sites Natura 2000.

### 8.6.3 CONCLUSION

L'espèce observée, le Triton crêté utilise l'emprise du renouvellement projetée de la carrière et l'aire d'étude pour se nourrir, se reproduire et se déplacer.

Les espèces de chiroptères observées sur la carrière et sur le projet de renouvellement, notamment le Murin de Bechstein et le Grand Murin, utilisent le site pour se déplacer (transit) ou pour s'alimenter (chasse). Aucun bâti ou cavité naturelle ne sont présents dans l'emprise du renouvellement.

**Etant donné la présence du Murin de Bechstein et du Grand Murin dans la zone d'influence du projet de renouvellement de la carrière et la présence du Triton crêté sur l'emprise du renouvellement de la carrière, des incidences potentielles existent entre le projet et les sites Natura 2000.**

Par conséquent, il est nécessaire d'évaluer les effets directs mais également les effets indirects du projet de renouvellement de la carrière de la Grippe. En effet, le projet peut occasionner des incidences au-delà de son emprise dans un rayon correspondant à une zone d'effet. Une zone d'effet est une aire située autour du projet sur laquelle celui-ci peut avoir des effets directs (destruction d'habitats, pollution des eaux, etc.) ou indirects (perturbations sonores liées à la circulation d'engins, émissions de poussières, etc.) identifiés précédemment.

Ainsi que le niveau d'incidence pour lequel l'état de conservation d'un habitat et/ou d'une population peut être remis en cause à plus ou moins long terme. Il est proportionné à partir de différents paramètres tels que la répartition et l'état de conservation au sein du site Natura 2000, le caractère permanent ou temporaire de l'incidence, la fonctionnalité des habitats.

## 8.7 DIAGNOSTIC

### 8.7.1 LES NATURES D'INCIDENCES POSSIBLES DU PROJET DE CARRIERE

#### Les émissions sonores et les vibrations

**Les bruits** ne peuvent perturber les espèces inféodant les sites Natura 2000, le niveau sonore qui sera généré par les activités de la carrière n'engendrera que des émergences limitées, de l'ordre de 4 dBA à 120 m de la limite d'exploitation. **Le site le plus proche étant à 1 300 m, les émissions sonores ne seront pas ressenties.**

Aucun tir de mine ne sera pratiqué, **les vibrations solidiennes** resteront limitées aux conséquences du roulage des véhicules sur l'emprise, ce qui génère des vitesses d'onde très faibles et perceptibles à de faibles distances de la source (moins de 20 m). **Le site le plus proche étant à 1 300 m, les vibrations solidiennes ne seront pas ressenties.**

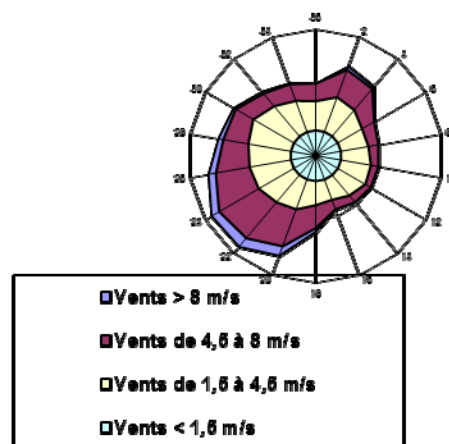
#### Les mouvements de véhicules

**Les mouvements de véhicules** générés par la carrière n'induisent pas d'incidence, les véhicules prenant la direction de la RN 31.

#### L'empoussièrement

**Les envolements de poussières** ne pourront avoir d'incidence sur les sites Natura 2000 car les retombées seront majoritairement contenues sur l'emprise du renouvellement de la carrière du fait des différentes mesures d'aménagement et d'exploitation prévues (exploitation en creux, aménagement des pistes et arrosage).

Le transport éolien des fines particules de poussières peut être caractérisé en considérant la rose des vents du secteur (station de Beauvais-Tillé).



Les vents dominants sont très majoritairement d'Ouest - SO ou d'Est - NE.

De manière générale (données AP-42 de l'US-EPA), ce niveau de vitesse limite à 6-9 m le rayon de retombée des particules de diamètre supérieur à 100 µm et à 50 – 60 m, celui des particules de diamètre 30-100 µm. Les particules de diamètre inférieur ont des vitesses de retombées gravitationnelles beaucoup plus faibles et ont un taux de retombée retardé par les turbulences atmosphériques et font l'objet d'une dispersion atmosphérique.

La localisation des sites Natura 2000 exclut toute retombée de poussières émanant du renouvellement projetée sur les sites Natura 2000. **Les envolements de poussières ne constitueront donc pas un facteur d'incidence sur les intérêts de conservation des sites Natura 2000.**

#### Le lien hydraulique

**Le rejet des eaux** pluviales récoltées en fond de fouille au Nord-Ouest de l'emprise présente des liens hydrauliques potentiels avec certaine zone Natura 2000. En effet, le projet se situe en amont hydraulique de certain site Natura 2000. **Les liens hydrauliques entre le renouvellement projeté et des zones Natura 2000 sont potentiels et font l'objet d'une analyse ci-après.**

#### Les liens fonctionnels

**Trois espèces citées dans les objectifs de conservation** des sites ont été contactées sur la zone d'étude : le **Murin de Bechstein** (*Myotis bechsteini*) et le Grand Murin (*Myotis myotis*), inscrit à l'annexe II et IV, ainsi que le **Triton crêté** (*Triturus cristatus*), inscrit à l'annexe II et IV de la Directive « Habitats, Faune, Flore ».

Des corridors de déplacement des espèces et des réservoirs de biodiversité sont présents aux abords du site d'étude et ont été identifiés précédemment. **Les liens fonctionnels entre le renouvellement projeté et la zone Natura 2000 sont potentiels et font l'objet d'une analyse ci-après.**

**8.7.2 ANALYSE DES INCIDENCES POSSIBLES SUR LES SITES NATURA 2000**

Site	FR 2200373 Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise	FR 200371 Cuesta du Bray	FR 2200372 Massif forestier du Haut Bray de l'Oise	FR 2200376 Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud	
Distance	1,3 km	2,2 km	5,8 km	14,8 km	
Sous-bassin versant	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	L'Avelon de sa source au confluent du Thérain (exclu)	
Natures d'incidences possibles du projet de carrière	Bruits et vibrations	Absence	Absence	Absence	
	mouvements de véhicules	A 340 m de la RN 31 → absence d'incidence	A 2,4 km de la RN 31 → absence d'incidence	A 350 m de la RN 31 → absence d'incidence	
	envolements de poussières	Absence (Limités à 50-60 m pour les particules > 30 µm)			
	Liens hydrauliques → analyse détaillée ci-après	Site N2000 situé en amont hydraulique du projet → pas de lien	Site N2000 situé en amont hydraulique du projet → pas de lien	Site N2000 situé en aval hydraulique du projet → lien hydraulique potentiel	Site N2000 situé en aval hydraulique du projet → lien hydraulique potentiel, cependant sa position dans le sous bassin versant permet de limiter fortement le lien
	Liens fonctionnels	Analyse détaillée ci-après			

Site	FR 2300131 Pays de Bray humide	FR 2300133 Pays de Bray cuestas nord et sud	FR 2300152 Vallée de l'Epte	FR2200369 Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval	
Distance	7,8 km	11,2 km	11,4 km	9 km	
Sous-bassin versant	L'Epte du confluent de la rivière de Mésangueville (exclu) au confluent du ru de Goulancourt (inclus)	L'Epte du confluent de du ru de Goulancourt (exclus) au confluent de la Troësne (exclu)	L'Epte du confluent de du ru de Goulancourt (exclus) au confluent de la Troësne (exclu)	Le Thérain du confluent du Petit Thérain (exclu) au confluent de l'Avelon (exclu)	
Natures d'incidences possibles du projet de carrière	Bruits et vibrations	Absence	Absence	Absence	
	Mouvements de véhicules	De part et d'autre de la RN 31 → incidence potentielle	A 2,2 km de la RN 31 → absence d'incidence	Éloigné à plus de 8 km de la RN 31 → absence d'incidence	
	Envolements de poussières	Absence (Limités à 50-60 m pour les particules > 30 µm)			
	Perturbation des habitats consécutives des eaux rejetées	Site Natura 2000 situé dans un autre sous bassin en amont hydraulique du projet → pas de lien	Site Natura 2000 situé dans un autre sous bassin en amont hydraulique du projet → pas de lien	Site Natura 2000 situé dans un autre sous bassin en amont hydraulique du projet → pas de lien	Site Natura 2000 situé dans un autre sous bassin en amont hydraulique du projet → pas de lien
	Liens fonctionnels	Analyse détaillée ci-après			

**8.7.2.1 Analyse des liens hydrauliques**

Les cartographies suivantes illustrent les sous bassins versant présents aux abords du projet, ainsi que les sites Natura 2000 présents dans un rayon de 20 km.



**Site Natura 2000 et sous-bassins versants à proximité du périmètre de renouvellement de la carrière de "La Grippe"  
(Cuigy-en-Bray et Espaubourg, 60)**



0 1000 2000 m



Réalisation : F2e - Française  
d'Engineering et d'Environnement

Source : Bing© BD Ortho

**Carrière de La Grippe**

Emprise de la demande de renouvellement

**Natura 2000**

SIC et ZSC au titre de la "Directive Habitats"

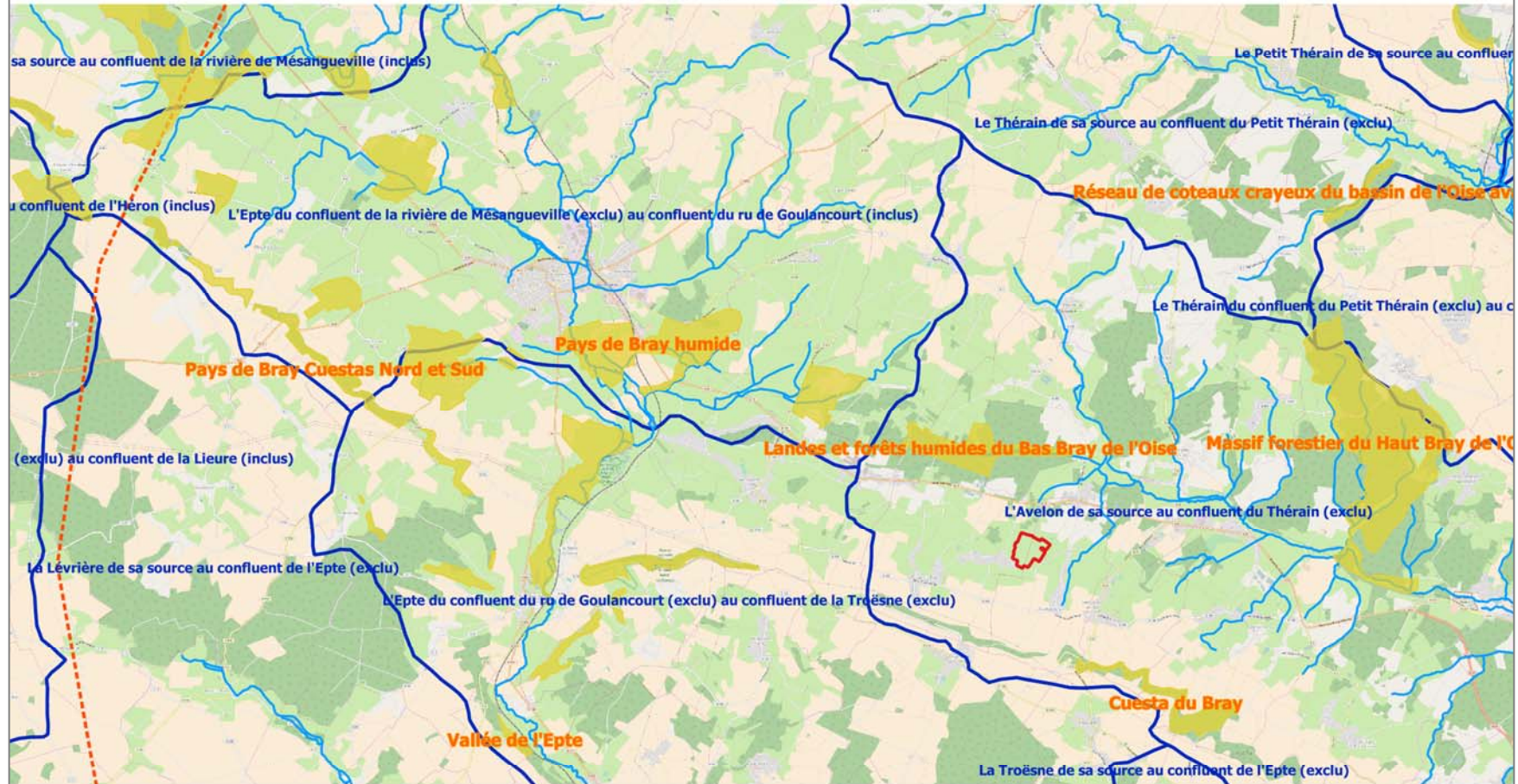
Cours d'eau

Zone hydrographique

rayon de 20 km



**Site Natura 2000 et sous-bassins versants à proximité du périmètre de renouvellement de la carrière de "La Grippe"  
(Cuigy-en-Bray et Espaubourg, 60)**



0 10002000 m



Réalisation : F2e - Française  
d'Engineering et d'Environnement

Source : Bing© BD Ortho



**Carrière de La Grippe**

Emprise de la demande de renouvellement

**Natura 2000**

SIC et ZSC au titre de la "Directive Habitats"

Cours d'eau

Zone hydrographique

rayon de 20 km

Des liens hydrauliques existent pour les sites :

- **FR 2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l’Oise »**, situé en aval hydraulique du projet, à environ 8,4 km par voie hydraulique ;
- **FR 2200376 « Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud »**, situé en aval hydraulique du projet, à environ 16 km par voie hydraulique. Ce lien hydraulique peut être qualifié de très faible étant donné la position du site FR 2200376 à environ 1500 m en amont hydraulique de l’Avelon.

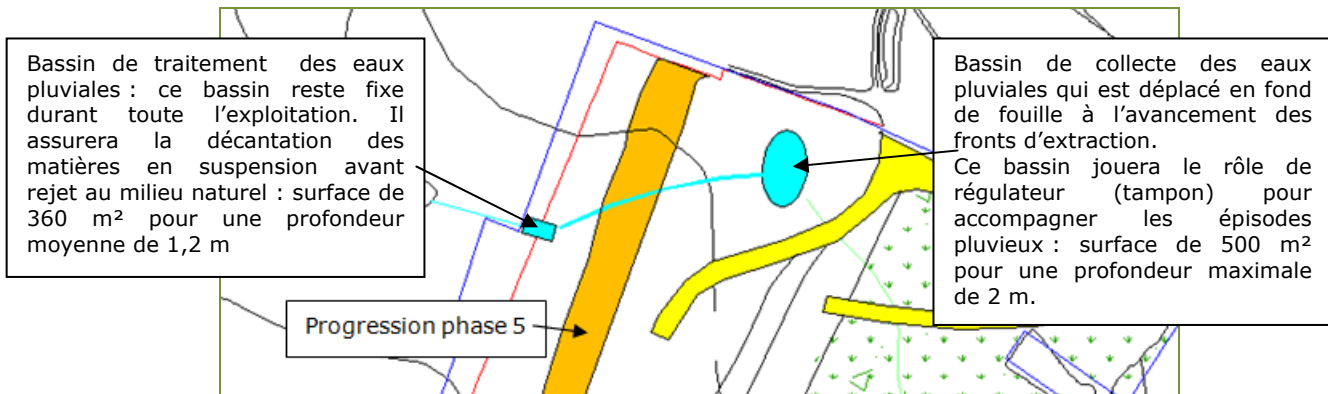
Des mesures sont préconisées pour limiter les impacts sur les cours d’eau.

En effet, dans le cadre de la prévention des pollutions accidentelles, les dispositions suivantes seront mises en place :

- entretien de 1<sup>er</sup> niveau des divers engins de chantier (niveaux, graissage) réalisés dans les ateliers du sous-traitant ;
- ravitaillement en carburant réalisé sur une aire étanche amovible par un camion-citerne - pas de stockage de carburant sur le site ;
- mise à demeure dans les engins de chantiers d’un kit de produits absorbants à déployer en cas de déversement accidentel d’hydrocarbures ;

Les mesures de réduction d’impact résident dans la mise en œuvre d’un dispositif de relevage qui accompagne le fond de fouille et qui **rejette les eaux dans une station de traitement constituée d’un bassin de décantation**.

Le schéma ci-dessous, extrait de la phase 5 à 25 ans, illustre le dispositif :



2 fonctions sont à remplir par le dispositif :

- la régulation qui assure le rejet au milieu naturel de flux d’eaux identiques à ceux d’une surface naturelle de l’emprise de la carrière avant-projet;
- la décantation qui assure l’épuration des eaux des charges minérales.

Des mesures d’accompagnement et de suivi des rejets seront également mises en place, se référer à l’étude d’impact porté en pièce 2 pour connaître les détails.

**Le projet de renouvellement de la carrière la Grippe ne générera aucune incidence notable sur l’ensemble des espèces et/ou des habitats naturels du site FR 2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l’Oise ».**

### 8.7.2.2 Analyse des liens fonctionnels

Des corridors de déplacement des espèces et des réservoirs de biodiversité sont présents aux abords du site d’étude.

Les corridors de déplacement et les réservoirs de biodiversité, identifiés dans la partie 8.5.6, se superposent au ZNIEFF de type 1 essentiellement. Par conséquent, la carte suivante illustre les liens potentiellement existant entre les différents sites Natura 2000.

Un raisonnement par espèce est nécessaire pour pouvoir identifier des potentielles incidences du projet de renouvellement de la carrière de la Grippe sur les espèces et/ou habitats naturels d’intérêt communautaire des sites Natura 2000.

Cette analyse est présentée dans les tableaux ci-après.





**Analyse des incidences directes et indirectes, temporaires et/ou permanentes du projet/programme sur l'état de conservation du site :**

Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Aire d'évaluation spécifique	Projet compris dans l'aire d'évaluation spécifique
Espèces animales			
<b>FR 200371</b> Cuesta du Bray A 2,2 km	<b>Murin de Bechstein</b> ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	5 km autour des sites de parturition et 10 km autour des sites d'hibernation.	<b>Oui</b> – Le site Natura 2000 se trouve à environ 2,2 km de la zone d'étude. Cette dernière est donc incluse dans l'aire d'évaluation spécifique de l'espèce concernée.
<b>FR 2200369</b> Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval A 9 km			<b>Oui</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 9 km de la zone d'étude. Cette dernière est donc incluse dans l'aire d'évaluation spécifique de l'espèce concernée.
<b>FR 2300152</b> Vallée de l'Epte A 11,4 km			<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 11 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats.
<b>FR 2200376</b> Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-noëud A 14,8 km			<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 14 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats.

Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Aire d'évaluation spécifique	Projet compris dans l'aire d'évaluation spécifique
Espèces animales			
<b>FR 200371</b> Cuesta du Bray A 2,2 km	<b>Grand Murin</b> ( <i>Myotis myotis</i> )	5 km autour des sites de parturition et 10 km autour des sites d'hibernation.	<b>Oui</b> – Le site Natura 2000 se trouve à environ 2,2 km de la zone d'étude. Cette dernière est donc incluse dans l'aire d'évaluation spécifique de l'espèce concernée.
<b>FR 2300131</b> Pays de Bray humide A 7,8 km			<b>Oui</b> – Le site Natura 2000 se trouve à environ 7,8 km de la zone d'étude. Cette dernière est donc incluse dans l'aire d'évaluation spécifique de l'espèce concernée.
<b>FR 2200369</b> Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval A 9 km			<b>Oui</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 9 km de la zone d'étude. Cette dernière est donc incluse dans l'aire d'évaluation spécifique de l'espèce concernée.
<b>FR 2300152</b> Vallée de l'Epte A 11,4 km			<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 11 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats.
<b>FR 2200376</b> Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-noëud A 14,8 km			<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 14 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats.



Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Aire d'évaluation spécifique	Projet compris dans l'aire d'évaluation spécifique
Espèces animales			
<b>FR 2200372</b> Massif forestier du Haut Bray de l'Oise A 5,8 km	<b>Triton crêté</b> ( <i>Triturus cristatus</i> )	1 km autour des sites de reproduction et des domaines vitaux	<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 5 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats.
<b>FR 2300131</b> Pays de Bray humide A 7,8 km			<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à plus de 7 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats.
<b>FR 2200373</b> Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise A 1,3 km			<b>Non</b> – Le site Natura 200 se trouve à 1,3 km de la zone d'étude, soit en dehors de l'aire d'évaluation spécifique des espèces concernées. Le projet ne générera donc aucune incidence notable vis-à-vis de ces espèces et de leurs habitats. Cependant, étant donné le faible écart avec l'aire d'évaluation spécifique de l'espèce une analyse sera effectuée.

## Type d'incidences attendues pour chaque espèce/habitat naturel :

Nom du site & Distance minimale par rapport au projet	Espèces ou habitats naturels du FSD et/ou du DOCOB ayant justifié de la désignation du site Natura 2000	Priorité de conservation/ Enjeux de conservation	Type d'incidences à évaluer	Analyse/argumentaire
Espèces animales				
<b>FR 200371</b> Cuesta du Bray A 2,2 km	<b>Murin de Bechstein</b> ( <i>Myotis bechsteinii</i> )	Fortement prioritaire	Altération de l'intégrité physique des sites d'hibernation et/ou de swarming et/ou de parturition Perturbation des conditions permettant l'hibernation et/ou la parturition des chiroptères et/ou des sites de swarming Fragmentation de l'habitat Altération des habitats de chasse Destruction directe d'individus	Cette espèce est inféodée aux milieux forestiers matures et la présence de cavités dans les arbres morts lui est essentielle. Le projet, situé en zone de prairies de fauche et de pâtures n'est pas de nature à perturber les conditions d'hibernation et/ou de swarming du Murin de Bechstein. Le projet ne générera donc aucune incidence notable sur l'état de conservation de l'espèce ni sur l'altération de ses habitats de chasse à l'échelle du site Natura 2000.
<b>FR 2200369</b> Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval A 9 km				
<b>FR 200371</b> Cuesta du Bray A 2,2 km	<b>Grand Murin</b> ( <i>Myotis myotis</i> )	Fortement prioritaire	Altération de l'intégrité physique des sites d'hibernation et/ou de swarming et/ou de parturition Perturbation des conditions permettant l'hibernation et/ou la parturition des chiroptères et/ou des sites de swarming Fragmentation de l'habitat Altération des habitats de chasse Destruction directe d'individus	Le Grand Murin habite les milieux forestiers et d'autres biotopes mixtes comme le bocage. Les colonies estivales sont installées dans les charpentes de bâtiments. En hiver, l'espèce est cavernicole. Le Grand murin est rare en région. La rénovation des combles est la principale menace directe qui pèse sur <i>Myotis myotis</i> . Le Grand Murin a été peu contacté, il totalise 3,6% des enregistrements pour 7 contacts. Il ne semble être que de passage occasionnel sur l'aire d'étude. Le Grand Murin est présent occasionnellement sur l'aire d'étude à l'automne. Le projet, situé en zone de prairies de fauche et de pâtures n'est pas de nature à perturber les conditions d'hibernation et/ou de swarming du Grand Murin. Le projet ne générera donc aucune incidence notable sur l'état de conservation de l'espèce ni sur l'altération de ses habitats de chasse à l'échelle du site Natura 2000.
<b>FR 2300131</b> Pays de Bray humide A 7,8 km				
<b>FR 2200369</b> Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval A 9 km				
<b>FR 2200373</b> Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise A 1,3 km	<b>Triton crêté</b> ( <i>Triturus cristatus</i> )	Moyennement prioritaire	Altération de l'intégrité physique des habitats aquatiques et/ou des habitats terrestre Perturbation des habitats terrestres et aquatiques Fragmentation de l'habitat Destruction directe d'individus	Cette espèce se reproduit dans des points d'eau stagnante (mares et étangs). Son habitat terrestre se compose de boisements, de haies et de fourrés à proximité des sites de reproduction. Le triton crêté a été observé au niveau des mares présentes sur le site d'étude. Une mare est évitée et une mare est impactée. Des mesures de compensation ont été mises en place sur des secteurs à proximité, se référer aux DDEP porté en pièce 9. Etant donnée les mesures mise en place et notamment le calendrier des travaux, préconisant des périodes d'intervention où cette espèce sera en phase terrestre et par conséquent absente de la zone de projet, le projet ne générera aucune destruction directe d'individus. De plus, le phasage d'exploitation prévoit une remise en état au fur et à mesure de l'exploitation, par conséquent, au moment où il y aura une altération de l'intégrité physique des habitats aquatiques, une mare aura été créée dans un rayon de 300 m. Pour rappel, le site Natura 2000 se situe à 1,3 km et la bibliographie précise que le domaine vital du Triton crêté et de 1 000 m. Par conséquent, le projet ne générera aucune incidence notable sur l'état de conservation de l'espèce ni sur l'altération de ses habitats aquatiques et terrestres à l'échelle du site Natura 2000.



## 8.8 CONCLUSION

**Les liens fonctionnels potentiels du projet avec les sites Natura 2000** sont de l'ordre des corridors écologiques avérés et le déplacement d'espèces d'intérêt communautaire entre le projet et les zones Natura 2000.

Concernant les corridors écologiques, le projet de carrière n'interrompra pas de corridor établi. En effet, les corridors écologiques figurent à l'Ouest et au Nord de l'emprise du projet.

Les enjeux environnementaux modérés à assez fort relevés sur l'emprise de la carrière, le fait que l'exploitation est d'ores et déjà en place et les mesures préconisées pour la prise en compte des enjeux environnementaux sont autant de points qui permettent de dire que les impacts seront limités.

D'après les éléments de caractérisation des sites Natura 2000 (habitats et espèces présentes), de l'expertise écologique qui a été menée sur l'emprise du projet et sur ses alentours, il apparaît que, compte tenu de l'éloignement des sites, il ne peut y avoir d'incidences notables induites par le projet de carrière.

Toutefois, il convient de prendre en compte les mesures ERC préconisées dans l'étude d'impact, notamment pour la remise en état, pour avoir un site plus attractif à termes par rapport à l'actuel. L'accent sera porté sur la qualité des habitats restitués et de leurs potentiels d'accueil pour la flore et la faune (oiseaux, insectes, chiroptères, amphibiens et reptiles notamment).

Ces mesures auront pour objectif de conserver un milieu favorable aux espèces concernées par les différents sites Natura 2000, et notamment les chiroptères avec le **Murin de Bechstein** et le **Grand Murin**, et les amphibiens avec le **Triton crêté**. Ces mesures, indirectement, seront favorables aux autres taxons : flore, avifaune, reptiles, etc. dans une démarche écologique cohérente.

Même si le lien fonctionnel direct n'est pas avéré, la présence d'une population de Triton crêté, espèce déterminante de la zone Natura 2000 à proximité, doit être prise en compte. L'augmentation de la connectivité de la zone Natura 2000 avec la population identifiée conférerait une cohésion supérieure de l'ensemble écologique favorable au Triton crêté (mare-prairie-boisement humide). Des mesures d'évitements et de compensations sont prises pour réduire l'impact du projet sur cette espèce.

**Les liens hydrauliques sont potentiels avec le site FR 2200372 « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**, cependant les mesures prises pour limiter les impacts permettent de conclure à l'absence d'incidence notable sur l'ensemble des espèces et/ou des habitats naturels du site FR 2200372.

L'impact global sera faible étant donné le phasage d'exploitation choisi, les mesures d'évitement et de réduction des impacts concernant la faune et la flore de l'emprise de la carrière projetée et de remise en état prévue. A terme, l'impact sur le milieu naturel sera positif au vu de la remise en état envisagée.

Les effets directs et indirects, temporaires et permanents, peuvent donc être qualifiés de négligeables par rapport aux enjeux de conservation des sites Natura 2000.

En conséquence, il apparaît que **le projet de renouvellement de la carrière de la Grippe, de par sa nature et sa localisation ne générera aucune incidence indirecte notable sur l'ensemble des espèces et/ou des habitats naturels des sites Natura 2000 concerné**, comme le rappelle le tableau ci-après.



## 8.9 BIBLIOGRAPHIE ET RESSOURCES

- CRPF, CEN Picardie et la Chambre d'agriculture de l'Oise, décembre 2012. Document d'objectifs Natura 2000 « Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise » ;
- CEN Picardie, CRPF Nord Pas-de-Calais/Picardie, novembre 2006. Document d'objectifs du site Natura 2000 de la Cuesta du Bray - FR 2200371 ;
- GROUPE CHIROPTERES DE PICARDIE NATURE : Identification des territoires de plus grande sensibilité potentielle pour la conservation des chauves-souris en Picardie – Octobre 2009 ;
- Le Triton crêté : Fiche espèce – Sources : ODONAT/BUFO - Diagnostic écologique pour le document d'objectif Rhin Ried Bruch de l'Andlau.
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur) - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 3, habitats humides.*
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur) - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 4, habitats agro-pastoraux.*
- MUSÉUM NATIONAL D'HISTOIRE NATURELLE (Coordinateur) - *Cahiers d'habitats Natura 2000 : Tome 7, espèces animales.*

## WEBOGRAPHIE

- INPN – MNHN <http://inpn.mnhn.fr>

## 8.10 ANNEXES

- Annexe 1 : Carte de situation des périmètres des sites Natura 2000
- Annexe 2 : Description des sites Natura 2000
  - Annexe 2.1 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Landes et forêts humides du bas-Bray de l'Oise »
  - Annexe 2.2 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Cuesta du Bray »
  - Annexe 2.3 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »
  - Annexe 2.4 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Pays de Bray humide »
  - Annexe 2.5 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval »
  - Annexe 2.6 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Pays de Bray cuestas nord et sud »
  - Annexe 2.7 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Epte »
  - Annexe 2.8 : Le Site d'Intérêt Communautaire « Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-nœud »

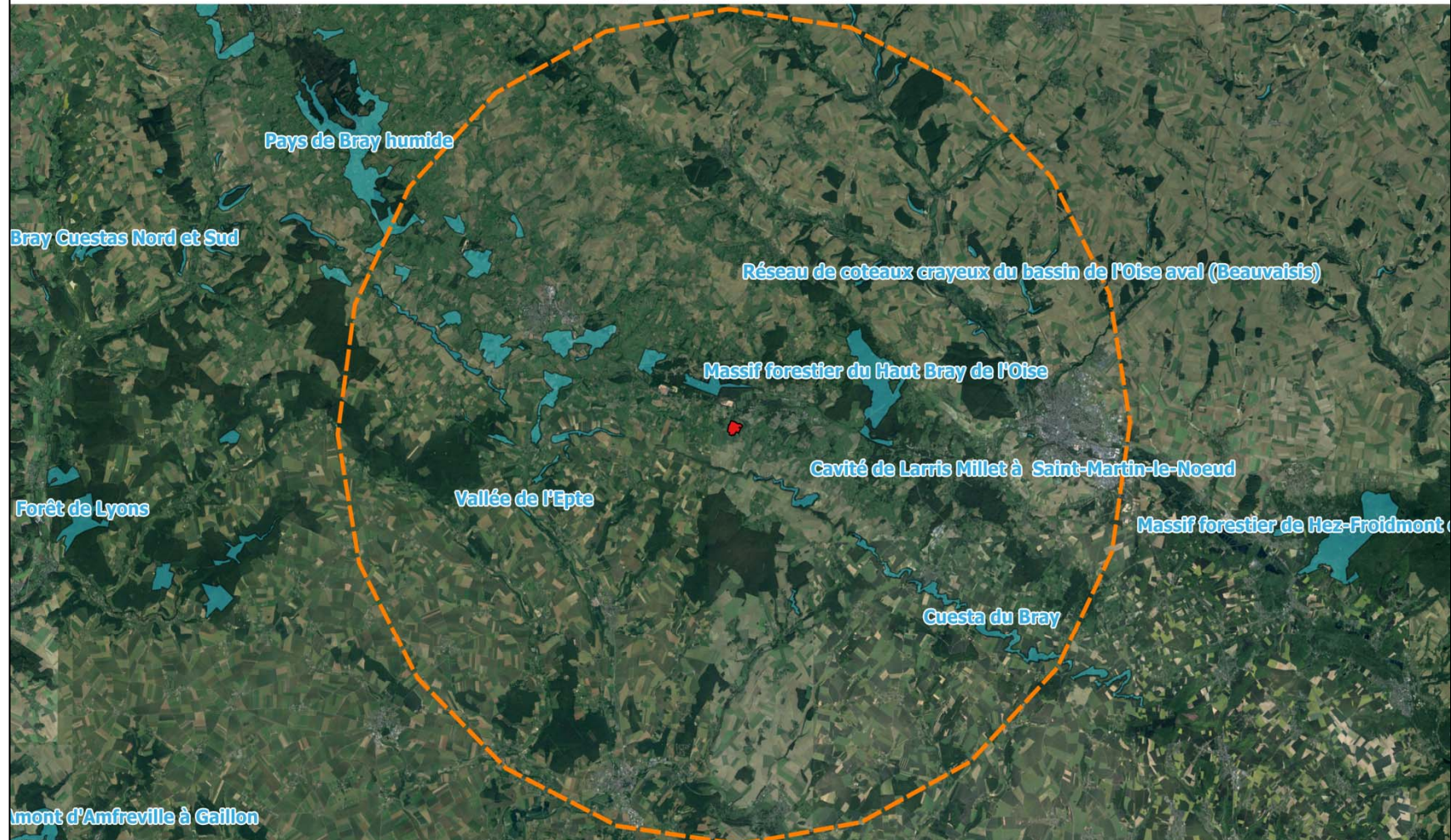
## **Annexe n° 1**

# **CARTE DE SITUATION DES PERIMETRES DES SITES NATURA 2000**





### Sites natura 2000 à proximité de l'emprise du projet (Espaubourg, 60)



Réalisation : F2e - Française  
d'engineering  
et d'environnement

Source Google ©

0 5 10 km



Emprise



rayon de 20 km

Sites natura 2000



SIC et ZSC au titre de la Directive Habitat





## **Annexe n° 2**

### **DESCRIPTION DES SITES NATURA 2000**



**IMERYS**

**IMERYS TOITURE – Carrière « La Grippe »**

## **Annexe n° 2.1**

### **Le Site d'Intérêt Communautaire « Landes et forêts humides du bas Bray de l'Oise »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2200373 - Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">9</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">11</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">11</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

### 1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

### 1.2 Code du site

FR2200373

### 1.3 Appellation du site

Landes et forêts humides du Bas Bray de l'Oise

### 1.4 Date de compilation

31/01/1996

### 1.5 Date d'actualisation

24/06/2014

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr">www.picardie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/2001



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 21/12/2010

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : [http://www.legifrance.gouv.fr/jo\\_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023386574](http://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?cidTexte=JORFTEXT000023386574)

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,82944°

**Latitude** : 49,45528°

### 2.2 Superficie totale

230 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60073	BLACOURT
60577	SAINT-GERMER-DE-FLY
60611	SENANTES
60687	VILLERS-SUR-AUCHY

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3130</a> <i>Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des Littorelletea uniflorae et/ou des Isoeto-Nanojuncetea</i>		0,07 (0,03 %)		G	D			
<a href="#">4010</a> <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		1,27 (0,55 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6230</a> <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	2,71 (1,18 %)		G	C	C	B	C
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		7,95 (3,46 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">7110</a> <i>Tourbières hautes actives</i>	X	0,5 (0,22 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">7140</a> <i>Tourbières de transition et tremblantes</i>		0,25 (0,11 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">91D0</a> <i>Tourbières boisées</i>	X	0,02 (0,01 %)		G	C	C	B	C
<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	2,03 (0,88 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">9120</a> <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		85,84 (37,32 %)		G	B	C	A	B
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		3,11 (1,35 %)		G	A	C	A	B
<a href="#">9160</a> <i>Chênaies pédonculées ou chênaies-charmaies subatlantiques et médio-européennes du Carpinion betuli</i>		1,84 (0,8 %)		G	B	C	A	B
<a href="#">9190</a> <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		9,65 (4,2 %)		G	B	C	A	B

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.





- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
I	1016	<a href="#">Vertigo moulinsiana</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
A	1166	<a href="#">Triturus cristatus</a>	p			i	R	DD	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
A		<a href="#">Rana dalmatina</a>				P	X				X	
B		<a href="#">Anas querquedula</a>				V			X		X	
B		<a href="#">Falco subbuteo</a>				P					X	
B		<a href="#">Pernis apivorus</a>				R					X	



B		<a href="#">Crex crex</a>				V			X		X	
B		<a href="#">Alcedo atthis</a>				P					X	
B		<a href="#">Dryocopus martius</a>				P					X	
B		<a href="#">Anthus pratensis</a>				P			X		X	
B		<a href="#">Lanius collurio</a>				R					X	
B		<a href="#">Phoenicurus phoenicurus</a>				P					X	
B		<a href="#">Sylvia communis</a>				P					X	
B		<a href="#">Phylloscopus trochilus</a>				P					X	
B		<a href="#">Carduelis cannabina</a>				P			X		X	
B		<a href="#">Pyrrhula pyrrhula</a>				P			X		X	
B		<a href="#">Emberiza citrinella</a>				P					X	
B		<a href="#">Saxicola torquatus</a>				P					X	
I		<a href="#">Dolomedes fimbriatus</a>				P						X
I		<a href="#">Carterocephalus palaemon</a>				R						X
I		<a href="#">Thymelicus lineolus</a>				P						X
I		<a href="#">Nymphalis polychloros</a>				P						X
I		<a href="#">Limenitis camilla</a>				P						X
I		<a href="#">Brenthis ino</a>				V						X
I		<a href="#">Hemaris fuciformis</a>				R						X
I		<a href="#">Stethophyma grossum</a>				P						X
I		<a href="#">Metrioptera brachyptera</a>				V						X
I		<a href="#">Conocephalus dorsalis</a>				P						X
I		<a href="#">Gryllotalpa gryllotalpa</a>				P						X



I		<a href="#">Chrysochraon dispar</a>				P						X
I		<a href="#">Chorthippus albomarginatus</a>				P						X
I		<a href="#">Chorthippus montanus</a>				R						X
I		<a href="#">Adscita statices</a>				P						X
I		<a href="#">Stegania cararia</a>				P						X
I		<a href="#">Ennomos autumnaria</a>				P						X
I		<a href="#">Macrochilo cribrumalis</a>				P						X
I		<a href="#">Callopietria juvenina</a>				P						X
I		<a href="#">Lithacodia uncula</a>				P						X
I		<a href="#">Acronicta strigosa</a>				P						X
I		<a href="#">Xestia rhomboidea</a>				P						X
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus nathusii</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus kuhlii</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>				P	X				X	
P		<a href="#">Polytrichum commune</a>			i	P						X
P		<a href="#">Dicranum bonjeanii</a>				P						X
P		<a href="#">Dicranum polysetum</a>				P						X
P		<a href="#">Pohlia nutans</a>				P						X
P		<a href="#">Aulacomnium palustre</a>			i	P						X



P		<a href="#">Calliergon cordifolium</a>				P						X
P		<a href="#">Campylium stellatum</a>				P						X
P		<a href="#">Scorpidium scorpioides</a>				P						X
P		<a href="#">Riccia fluitans</a>				P						X
P		<a href="#">Calypogeia sphagnicola</a>				P						X
P		<a href="#">Sphagnum angustifolium</a>				P						X
P		<a href="#">Sphagnum compactum</a>			i	V						X
P		<a href="#">Sphagnum flexuosum</a>				P						X
P		<a href="#">Sphagnum papillosum</a>				P						X
P		<a href="#">Sphagnum subnitens</a>				P						X
P		<a href="#">Blechnum spicant</a>				P						X
P		<a href="#">Carex canescens</a>				P						X
P		<a href="#">Carex distans</a>				P						X
P		<a href="#">Carex echinata</a>				P						X
P		<a href="#">Carex elongata</a>				P						X
P		<a href="#">Carex rostrata</a>				P						X
P		<a href="#">Carum verticillatum</a>				R						X
P		<a href="#">Cirsium dissectum</a>				V						X
P		<a href="#">Dactylorhiza maculata</a>				P						X
P		<a href="#">Dactylorhiza majalis</a>				P						X
P		<a href="#">Danthonia decumbens</a>				P						X
P		<a href="#">Erica tetralix</a>			i	R						X
P		<a href="#">Eriophorum polystachion</a>			i	V						X



P		<a href="#">Galium saxatile</a>			i	P							X
P		<a href="#">Juncus bulbosus</a>				P							X
P		<a href="#">Juncus squarrosus</a>			i	R							X
P		<a href="#">Montia minor</a>				V							X
P		<a href="#">Myosotis nemorosa</a>				P							X
P		<a href="#">Nardus stricta</a>			i	V							X
P		<a href="#">Oenanthe fistulosa</a>				P							X
P		<a href="#">Pedicularis sylvatica</a>			i	R							X
P		<a href="#">Polygala serpyllifolia</a>				R							X
P		<a href="#">Saxifraga granulata</a>				P							X
P		<a href="#">Scorzonera humilis</a>				R							X
P		<a href="#">Scutellaria minor</a>			i	P							X
P		<a href="#">Ulex minor</a>			i	R							X
P		<a href="#">Vaccinium myrtillus</a>				P							
P		<a href="#">Veronica scutellata</a>			i	P							X
P		<a href="#">Luzula multiflora subsp. congesta</a>			i	P							X
R		<a href="#">Vipera berus</a>				P						X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.





## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	2 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	10 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	38 %
N16 : Forêts caducifoliées	45 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	5 %

### Autres caractéristiques du site

Site rassemblant un ensemble d'habitats relictuels acidiphiles, véritable mémoire des paysages ancestraux du Bray hydromorphe et podzolique sur sables et argiles du Crétacé inférieur. Il est composé de landes sèches à tourbeuses, bas-marais, pelouses acidiphiles hydromorphes à sèches, forêts hygrophiles acides et qui, par leur flore et certains de leurs habitats, forment une île "atlantique" dans un contexte général subatlantique. Il s'agit en effet de l'ultime maillon de système eu-atlantique acidophile tourbeux vers le Nord, isolé de son aire majeure au sud de la Seine, avec en particulier la lande tourbeuse eu-atlantique à Ajonc nain, la lande sèche acidiphile atlantique à Ajonc nain, le bas-marais acidiphile tourbeux à Molinie et Carvi verticillé, le pré acidiphile paratourbeux atlantique à Jonc à tépales aigus et Carvi verticillé, la pelouse mésohygrophile tourbeuse eu-atlantique à Jonc squarreux et Carvi verticillé, la pelouse acidiphile oligo-mésotrophe sèche à fraîche à Gaillet des rochers. Outre l'intérêt biogéographique exceptionnel de cette "île atlantique", le site offre les plus beaux vestiges de landes tourbeuses du Bray picard. La mosaïque, la continuité spatiale, la cohésion fonctionnelle de l'ensemble avec bocage interstitiel, donnent un caractère particulièrement exemplaire à ce site du Pays de Bray.

Vulnérabilité : L'état de conservation reste compatible avec une restauration exemplaire de ce site exceptionnel, pour ce qui concerne les milieux herbacés les plus fragilisés (landes, prés tourbeux,...) par l'abandon du pâturage, le drainage, les plantations. Une partie du site est géré, soit en propriété, soit en location.

### 4.2 Qualité et importance

L'exceptionnelle diversité des habitats acidiphiles du site s'accompagne d'intérêts spécifiques remarquables, sur le plan floristique (cortège acidiphile atlantique et subatlantique typique, nombreuses Bryophytes notamment turfiques, 5 espèces protégées, isolat d'aire spectaculaire et limites d'aires (Carum verticillatum, Ulex minor), plusieurs plantes menacées), sur le plan batrachologique (dont Triturus cristatus), sur le plan ornithologique (avifaune nicheuse surtout rapaces, passereaux, plusieurs espèces menacées), sur le plan entomologique (lépidoptères), etc ...

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		B
H	A02.03	Retournement de prairies		B
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I
H	C01.02	Carrières d'argile et de limon		B
H	J02	Changements des conditions hydrauliques induits par l'homme		I



L	B04	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques (sylviculture)		I
L	H01	Pollution des eaux de surfaces (limniques et terrestres, marines et saumâtres)		B
L	H05.01	Ordures ménagères et déchets solides		B
L	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
L	J02.07	Captage des eaux souterraines		B
L	K01.02	Envasement		I
L	K02.01	Modification de la composition spécifique (succession)		I
L	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		B
L	M01	Modifications des conditions abiotiques		B
L	M02	Changements des conditions biotiques		B
M	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		B
M	D01	Routes, sentiers et voies ferrées		B
M	E03	Décharges		I
M	H02	Pollution des eaux souterraines (sources ponctuelles ou diffuses)		B
M	J03.02	Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)		B
M	K01.03	Assèchement		B
M	K02	Evolution biocénétique, succession végétale		I

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauche non intensive		I
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
H	B06	Sylvopastoralisme		B
M	B02.06	Eclaircie		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture



Propriété privée (personne physique)	84 %
Domaine communal	16 %

## 4.5 Documentation

Lien(s) :

## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	13 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Naturagora Développement

Adresse : 1 chemin du pont de la planche 02000 Barenton-Bugny

Courriel :

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Adresse : 1, place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens Cedex

Courriel :

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB

Lien :

[http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/File/patnat/natura2000/DOCOB/FR2200373\\_Bas-Bray\\_DOCOB.pdf](http://www.donnees.picardie.developpement-durable.gouv.fr/IMG/File/patnat/natura2000/DOCOB/FR2200373_Bas-Bray_DOCOB.pdf)



Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation

## **Annexe n° 2.2**

### **Le Site d'Intérêt Communautaire « Cuesta du Bray »**







## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2200371 - Cuesta du Bray

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">11</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">14</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">15</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200371	1.3 Appellation du site Cuesta du Bray
1.4 Date de compilation 30/06/2006	1.5 Date d'actualisation 28/11/2013	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr">www.picardie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 29/08/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030188884>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,99806°

**Latitude** : 49,36167°

### 2.2 Superficie totale

774 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60029	AUNEUIL
60030	AUTEUIL
60063	BERNEUIL-EN-BRAY
60165	COUDRAY-SUR-THELLE (LE)
60220	ESPAUBOURG
60316	HODENC-L'EVEQUE
60331	LABOSSE
60453	NEUVILLE-D'AUMONT (LA)
60455	NEUVILLE-GARNIER (LA)
60477	ONS-EN-BRAY
60567	SAINT-AUBIN-EN-BRAY
60577	SAINT-GERMER-DE-FLY
60592	SAINT-PIERRE-ES-CHAMPS
60598	SAINT-SULPICE



60620	SILLY-TILLARD
60649	TROUSSURES
60662	VAUROUX (LE)
60694	VILLOTRAN

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">5130</a> <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		2 (0,26 %)		M	C	C	B	B
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		50 (6,46 %)		M	B	C	B	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0 (0 %)		P	D			
<a href="#">8160</a> <i>Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</i>	X	0,5 (0,06 %)		M	B	C	C	C
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		400 (51,68 %)		M	B	C	B	B
<a href="#">9180</a> <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	11 (1,42 %)		M	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max		C R V P		Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	w	0	9	i	V	G	D			





M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	w			i	P	DD	C	C	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	w	0	6	i	R	G	C	C	C	C
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	p			i	P	DD	C	C	C	C
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	DD	D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m<sup>2</sup>, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A = 100 ≥ p > 15 % ; B = 15 ≥ p > 2 % ; C = 2 ≥ p > 0 % ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce		Population présente sur le site				Motivation						
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Pernis apivorus</a>				P					X	
B		<a href="#">Dryocopus martius</a>				P					X	
B		<a href="#">Phoenicurus phoenicurus</a>				P					X	
B		<a href="#">Sylvia communis</a>				P					X	X
B		<a href="#">Phylloscopus trochilus</a>				P					X	X
B		<a href="#">Carduelis cannabina</a>				P			X		X	
B		<a href="#">Pyrrhula pyrrhula</a>				P			X		X	



B		<a href="#">Emberiza citrinella</a>				P					X	
B		<a href="#">Emberiza cirius</a>				P					X	
B		<a href="#">Emberiza calandra</a>				P					X	
B		<a href="#">Saxicola torquatus</a>				P					X	
I		<a href="#">Cicadetta montana</a>				R						X
I		<a href="#">Pyrgus malvae</a>				P						X
I		<a href="#">Spialia sertorius</a>				R						X
I		<a href="#">Heteropterus morpheus</a>				V						X
I		<a href="#">Thymelicus acteon</a>				V						X
I		<a href="#">Thymelicus lineolus</a>				V						X
I		<a href="#">Hesperia comma</a>				V						X
I		<a href="#">Nymphalis polychloros</a>				P						X
I		<a href="#">Ladoga camilla</a>				P						X
I		<a href="#">Mellicta parthenoides</a>				V						X
I		<a href="#">Clossiana dia</a>				R						X
I		<a href="#">Hamearis lucina</a>				P						X
I		<a href="#">Cupido minimus</a>				R						X
I		<a href="#">Plebejus argus</a>				V						X
I		<a href="#">Thecla betulae</a>				P						X
I		<a href="#">Iphiclides podalirius</a>				V						X
I		<a href="#">Lemonia dumi</a>				P						X
I		<a href="#">Saturnia pyri</a>				P						X
I		<a href="#">Endromis versicolora</a>				P						X



I		<a href="#">Hemaris tityus</a>				P						X
I		<a href="#">Helix pomatia</a>				P		X			X	
I		<a href="#">Platycleis albopunctata</a>				V						X
I		<a href="#">Metrioptera brachyptera</a>				V						X
I		<a href="#">Mantis religiosa</a>				P						X
I		<a href="#">Chrysochraon dispar</a>				P						X
I		<a href="#">Omocestus rufipes</a>				P						X
I		<a href="#">Stenobothrus lineatus</a>				P						X
I		<a href="#">Euchorthippus declivus</a>				P						X
I		<a href="#">Satyrium pruni</a>				P						X
I		<a href="#">Polyommatus bellargus</a>				R						X
I		<a href="#">Polyommatus coridon</a>				P						X
I		<a href="#">Zygaena minos</a>				P						X
I		<a href="#">Zygaena carniolica</a>				R						X
I		<a href="#">Zygaena viciae</a>				R						X
I		<a href="#">Adscita geryon</a>				R						X
I		<a href="#">Jordanita globulariae</a>				P						X
I		<a href="#">Thyris fenestrella</a>				P						X
I		<a href="#">Scopula ornata</a>				P						X
I		<a href="#">Chesias rufata</a>				P						X
I		<a href="#">Aspitates gilvaria</a>				P						X
I		<a href="#">Aleucis distinctata</a>				P						X
I		<a href="#">Lomographa bimaculata</a>				P						X



I		<a href="#">Menophra abruptaria</a>				P							X
I		<a href="#">Tyta luctuosa</a>				P							X
I		<a href="#">Conistra ligula</a>				P							X
I		<a href="#">Conistra rubiginea</a>				P							X
I		<a href="#">Calophasia lunula</a>				P							X
I		<a href="#">Acronicta strigosa</a>				P							X
I		<a href="#">Tetrix tenuicornis</a>				P							X
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Pipistrellus nathusii</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Meles meles</a>				P						X	X
M		<a href="#">Muscardinus avellanarius</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Pipistrellus kuhlii</a>				P	X					X	
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>				P	X					X	
P		<a href="#">Acinos arvensis</a>				R							X
P		<a href="#">Actaea spicata</a>			i	P							X
P		<a href="#">Ajuga chamaepitys</a>				V							X
P		<a href="#">Anemone ranunculoides</a>				P							X
P		<a href="#">Anthericum ramosum</a>			i	R							X



P		<a href="#">Campanula glomerata</a>				R						X
P		<a href="#">Cephalanthera damasonium</a>				P						X
P		<a href="#">Cuscuta epithymum</a>				V						X
P		<a href="#">Digitalis lutea</a>			i	P						X
P		<a href="#">Epipactis muelleri</a>			i	V			X			
P		<a href="#">Euphrasia officinalis</a>			i	R						X
P		<a href="#">Gentianella germanica</a>				P						X
P		<a href="#">Lactuca perennis</a>				V						X
P		<a href="#">Lathyrus nissolia</a>				V						X
P		<a href="#">Monotropa hypopitys</a>				V						X
P		<a href="#">Orchis morio</a>				V						X
P		<a href="#">Orchis simia</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Orobanche gracilis</a>			i	R						X
P		<a href="#">Parnassia palustris</a>			i	R						X
P		<a href="#">Polygala amarella</a>			i	V						X
P		<a href="#">Polygala calcarea</a>				P						X
P		<a href="#">Polygala comosa</a>				R						X
P		<a href="#">Polygonatum odoratum</a>				V						X
P		<a href="#">Polygonatum x hybridum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Pulsatilla vulgaris</a>			i	V						X
P		<a href="#">Rhinanthus minor</a>				P						X
P		<a href="#">Seseli libanotis</a>				R						X
P		<a href="#">Teucrium montanum</a>			i	R						X



P		<a href="#">Trifolium rubens</a>				V						X
P		<a href="#">Valeriana wallrothii</a>				P						X
P		<a href="#">Valerianella dentata</a>				P						X
P		<a href="#">Veronica teucrium</a>				P						X
P		<a href="#">Narcissus pseudonarcissus subsp. pseudonarcissus</a>				P						X
P		<a href="#">Euphrasia stricta</a>				P						X
P		<a href="#">Hieracium maculatum subsp. maculatum</a>				P						X
R		<a href="#">Lacerta muralis</a>				P						X
R		<a href="#">Coronella austriaca</a>				P	X				X	
R		<a href="#">Vipera berus</a>				P					X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.





## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	7 %
N14 : Prairies améliorées	2 %
N15 : Autres terres arables	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N26 : Forêts (en général)	87 %

### Autres caractéristiques du site

La cuesta qui limite au sud la dépression du Bray est une falaise abrupte froide surplombant d'une centaine de mètres la fosse bocagère du Bray. L'originalité géomorphologique de cette falaise, l'affleurement de craie marneuse du Turonien, les expositions froides Nord-Est dominantes accréditent la spécificité de la cuesta Sud du Bray, et ce particularisme dans les paysages de craie atlantiques et subatlantiques est confirmé par les habitats et la flore à affinités submontagnardes et médioeuropéennes qui s'y développent (pelouses calcicoles fraîches à Parnassie).

Autrefois, de vastes parcours extensifs de moutons couvraient une bonne part de la cuesta : les habitats forestiers dominent désormais largement, l'abandon du pastoralisme ayant été suivi par une phase de reconquête progressive de la forêt. Pelouses calcicoles, ourlets et lisières calcicoles n'y occupent plus aujourd'hui que des espaces fragmentés de grande valeur et très menacés : c'est entre autres le cas des pelouses calcaires endémiques du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis* à caractère marnicole et particulièrement riche en orchidées et souvent voilées par des junipéraies étendues.

La Cluse de l'Epte, à l'extrémité picarde de cette cuesta, isole un promontoire exceptionnel quant à la géomorphologie et la combinaison des influences mésoclimatiques, incluant sur le revers de la cuesta (Mont Sainte-Hélène), un système calcicole thermophile introgressé d'éléments de la chênaie pubescente. La continuité du site est prolongé vers l'ouest par un autre site de la directive en région Haute-Normandie.

Vulnérabilité : Autrefois, de vastes parcours extensifs de moutons couvraient une bonne part de la cuesta : les habitats forestiers dominent désormais largement, l'abandon du pastoralisme ayant été suivi par une phase de reconquête progressive de la forêt. Pelouses calcicoles, ourlets et lisières calcicoles n'y occupent plus aujourd'hui que des espaces fragmentés de grande valeur et très menacés ; c'est entre autres le cas des pelouses calcaires endémiques du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis* à caractère marnicole et particulièrement riche en orchidées et souvent voilées par des junipéraies étendues.

La situation fortement régressive pour les pelouses calcicoles actuellement pour une bonne part embroussaillées ou boisées et nécessitant une intervention d'extrême urgence ; divers programmes d'actions conservatoires sont en cours (Réserve Naturelle Volontaire du Mont Sainte-Hélène, larris de Saint-Aubin-en-Bray) ou en projet. Nécessité d'un filtre trophique (haie, boisement) en haut de cuesta pour éviter les descentes de nutriments en situation de contact agricole et restauration globale d'un programme de pâturage extensif à l'échelle de l'ensemble de la cuesta. Interdiction des ouvertures et extensions de marnières au détriment des espaces pelousaires, gestion conservatoire et diversificatrice des anciens fronts et fonds de carrière. Pour les habitats forestiers, gestion ordinaire des potentialités tenant compte de la biodiversité, à l'exclusion de tout nouvel enrésinement. Arrêt de tout mitage urbain par lotissement sur la cuesta.

### 4.2 Qualité et importance

La Cuesta du Bray picarde constitue une limite nette entre le Pays de Bray au nord et le Plateau de Thelle au sud. Cette position entre deux régions naturelles très différentes et son originalité par rapport à ces zones confèrent à la cuesta du Bray un rôle de frontière mais aussi et surtout de corridor biologique pour de nombreuses espèces de la faune et de la flore (échange Est-Ouest, support pour la migration de diverses espèces médio-européennes).

Carrefour bioclimatique, des influences à la fois sub-atlantiques, pré-continentales et submontagnardes y sont perceptibles que la flore diversifiée reflète bien. Du point de vue des



milieux naturels, on y retrouve notamment toute la série des végétations sur craie marneuse allant des éboulis et de la pelouse marnicole aux boisements sur calcaire en passant par différents stades d'ourlets et de manteaux pré-préforestiers qui illustrent les différents stades dynamiques de la végétation. Cette mosaïque de milieux naturels constitue un réseau d'intérêt patrimonial majeur pour la Picardie et son importance au-delà des limites régionales est confirmée par son inscription au réseau Natura 2000. Les milieux ouverts qui couvrent à peine plus de 10% du site sont particulièrement remarquables pour certains : les pelouses à Parnassie des marais forment sur la cuesta du Bray une association végétale endémique picardo-normande (BOULLET, 1986). Le patrimoine naturel forestier qui représente plus de 70% du site, joue également un grand rôle dans sa diversité et les frênaies de pente, dont la conservation est prioritaire au titre de la Directive, en sont l'un des exemples.

La flore du site est très diversifiée. Ce sont les milieux ouverts qui concentrent le plus grand nombre d'espèces, certaines pelouses pouvant abriter plus de 25 espèces par mètre carré. Depuis le milieu des années 1990, au moins 75 espèces d'intérêt patrimonial ont pu être observées sur la Cuesta. Près de 70% de ces espèces sont liés aux pelouses et ourlets calcicoles qui ponctuent le site. 7 espèces sont légalement protégées en Picardie : il s'agit de l'Herminion à un seul bulbe (*Herminium monorchis*), de la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), de la Phalangère rameuse (*Anthericum ramosum*), du Dactylorhize négligé (*Dactylorhiza praetermissa*), du Polygala chevelu (*Polygala comosa*), de l'Ophioglosse commune (*Ophioglossum vulgatum*) et de la Germandrée des montagnes (*Teucrium montanum*). 13 espèces sont vulnérables à gravement menacées d'extinction en Picardie. Cette richesse floristique largement inféodée aux pelouses et ourlets calcicoles est directement dépendante de l'entretien de ces espaces par des activités humaines telles que le pâturage ovin.

En l'état actuel des connaissances, la faune de la cuesta du Bray compte moins d'espèces d'intérêt patrimonial que la flore. Néanmoins, l'intérêt mammalogique peut s'avérer fort de par la présence de trois espèces de Chiroptères de l'annexe II de la Directive « Habitats, Faune, Flore », les forêts présentes pouvant avoir un rôle important pour la préservation de *Myotis bechsteini* en Picardie. De plus, le site héberge une des deux entrées d'un ancien tunnel ferroviaire d'un kilomètre de long, tunnel qui héberge environ 300 chauves-souris, soit un site d'importance majeure pour la Picardie notamment en termes de petit *Myotis*. Notons aussi la présence du Muscardin (*Muscardinus avellanarius*), espèce vulnérable en Picardie. C'est l'entomofaune qui semble présenter le plus d'intérêt patrimonial. Les lépidoptères diurnes (papillons de jour) et les orthoptères (criquets et sauterelles) sont les groupes les plus connus et les coléoptères, en particulier forestiers, mériteraient d'être plus étudiés.

L'intérêt des papillons du site est très élevé et essentiellement lié au larris. C'est en particulier le cas du Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) observé jusqu'en 1998 sur la Réserve naturelle régionale des Larris et Tourbières de Saint-Pierre-ès-champs.

Inscrite à l'annexe II de la Directive "Habitats, Faune, Flore", cette espèce est en fort déclin sur l'ensemble de son aire de répartition. Elle ne compte plus que quelques stations en Picardie. De nombreuses autres espèces de grand intérêt patrimonial, en déclin en Picardie et bien souvent sur une large partie de leur aire de répartition sont également connues. On peut citer l'Azuré de l'Ajonc (*Plebejus argus*) (seule station de l'Oise), la Virgule (*Hesperia comma*), la Lucine (*Hamearis lucina*), la Petite Violette (*Clossiana dia*) ou encore l'Hespérie de la sanguisorbe (*Sialia sertorius*). La Côte Sainte-Hélène est l'un des larris picards les plus riches en papillons de jour d'intérêt patrimonial.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		B
H	A02.03	Retournement de prairies		B
H	B02	Gestion des forêts et des plantations & exploitation		I
H	E01	Zones urbanisées, habitations		B
H	G01	Sports de plein air et activités de loisirs et récréatives		I
L	F04	Prélèvements sur la flore		I



L	G05.01	Piétinement, surfréquentation		I
L	G05.04	Vandalisme		I
L	H05.01	Ordures ménagères et déchets solides		B
L	J01.01	Incendies		I
L	K01.01	Erosion		I
L	K02.03	Eutrophisation (naturelle)		I
M	C01.07	Autres exploitations minières ou activités d'extraction		I
M	D01	Routes, sentiers et voies ferrées		B
M	F03	Chasse et collecte d'animaux sauvages (terrestres)		B
M	I01	Espèces exotiques envahissantes		B
M	J03.02	Réduction de la connectivité de l'habitat par une action anthropique (fragmentation)		B
M	M01	Modifications des conditions abiotiques		B
M	M02	Changements des conditions biotiques		B

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.02	Pâturage extensif		I
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		I
H	B03	Exploitation forestière sans reboisement ou régénération naturelle		I
H	G05.08	Fermeture de grottes ou de galeries		B
L	M02.04	Colonisation naturelle d'espèce		I
M	A06.04	Arrêt de la mise en culture d'une parcelle		B
M	B02.06	Eclaircie		I
M	B06	Sylvopastoralisme		I
M	G05.09	Clôture, barrière		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Indéterminé	1 %
Propriété privée (personne physique)	16 %
Domaine communal	%



Autre	83 %
-------	------

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
93	Réserve naturelle régionale	10 %
N36	Sites gérés par CREN	5 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
93	Larris et tourbières de Saint-Pierre-es-Champs	*	10%

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

L'essentiel du site fait partie de la ZNIEFF de type I n°60PDB108 "Pelouses et bois de le cuesta sud du Pays de Bray", de la ZNIEFF de type I n°60PDT101 "Coteaux du Mont Sainte-Hélène, du Mont de Répis et des communaux de Montel" et de la ZNIEFF de type II n°60PDB201 "Pays de Bray". La partie sur la commune de Labosse intègre quant à elle la ZNIEFF de type I n°60PDT103 "Massifs forestiers de Thelle, des Plards et de Sérifontaine".

L'essentiel du site fait aussi partie des ENS prioritaires PDT07 " Pelouses et bois de le cuesta sud du Pays de Bray " et PDT01 "Mont Sainte-Hélène, Mont de Répis et communaux de Montel". Le sous-secteur de la commune de Labosse intègre quant à lui l'ENS PDT03 "Massif forestier de Thelle, des Plards et de Sérifontaine, bois de La Landelle".

- RNR d'environ 79 ha

- sites conventionnés CEN Picardie = 19 ha (larris auteuil) + 11,7 ha (mont florentin à berneuil) + 1 ha à saint aubin en bray (+ en développement mais acté mairie bail emphytéo chez notaire donc + 5.26 ha sur saint-aubin, portant la surface gérée au sein de la cuesta sur cette commune à environ 6,26 ha)



## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Adresse : 1, Place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens Cedex 1

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

- Oui Nom : DOCOB  
Lien :  
[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/361\\_DOCOB\\_PDFise.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/361_DOCOB_PDFise.pdf)  
Nom : Plan de gestion 2011-2020 de la RNR des larris et tourbières de Saint Pierre-es-Champs  
Lien :  
[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/361\\_pdg\\_simplifié\\_final.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/361_pdg_simplifié_final.pdf)
- Non, mais un plan de gestion est en préparation.
- Non

### 6.3 Mesures de conservation

Des contrats Natura 2000 ont été montés et réalisés visant la restauration des pelouses calcaricoles sur les communes de Saint-Pierre-ès-Champs, Auteuil et Berneuil-en-Bray. En 2013, la quasi-totalité des secteurs pelousaires (sauf sur Ons-en-Bray et Labosse) font l'objet d'une gestion conservatoire associant fauche, débroussaillage/déboisement, et remise en place d'un pâturage extensif. Les boisements gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie (cela concerne notamment la RNR) ont vocation à tendre vers de vieux boisements (absence d'intervention # notion de vieux bois). Pas de données précises concernant les autres secteurs boisés. Mise en place de quelques mesures agro-environnementales pour préserver les derniers lambeaux de prairies ainsi que quelques surfaces pelousaires par des bandes tampons.





## **Annexe n° 2.3**

**Le Site d'Intérêt Communautaire  
« Massif forestier du Haut Bray de l'Oise »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2200372 - Massif forestier du Haut Bray de l'Oise

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">10</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">10</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

### 1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

### 1.2 Code du site

FR2200372

### 1.3 Appellation du site

Massif forestier du Haut Bray de l'Oise

### 1.4 Date de compilation

31/01/1996

### 1.5 Date d'actualisation

20/12/2013

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr">www.picardie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/03/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030395136>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,95222°

**Latitude** : 49,46083°

### 2.2 Superficie totale

645 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60333	LACHAPELLE-AUX-POTS
60477	ONS-EN-BRAY
60490	PIERREFITTE-EN-BEAUVAISIS
60576	SAINT-GERMAIN-LA-POTERIE
60591	SAINT-PAUL
60609	SAVIGNIES

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3150</a> <i>Lacs eutroques naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition</i>		1,3 (0,2 %)		G	A	C	A	A
<a href="#">3260</a> <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculion fluitantis et du Callitriche-Batrachion</i>		0,2 (0,03 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">4030</a> <i>Landes sèches européennes</i>		0,1 (0,02 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6230</a> <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	1 (0,16 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		0,15 (0,02 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		0,7 (0,11 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		1,3 (0,2 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">91D0</a> <i>Tourbières boisées</i>	X	2 (0,31 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	2,15 (0,33 %)		G	B	C	B	B
<a href="#">9120</a> <i>Hêtraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)</i>		230,6 (35,89 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		90,1 (14,02 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">9190</a> <i>Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur</i>		1,1 (0,17 %)		G	A	C	C	C

• PF : Forme prioritaire de l'habitat.





- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				C R V P	Pop.	Cons.	Isol.
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p			i	P	M	C	C	C	C
F	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p			i	P	M	C	C	C	C
A	1166	<a href="#">Triturus cristatus</a>	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p			i	P	M	C	C	C	C
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	M	C	C	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
A		<a href="#">Salamandra salamandra</a>				P					X	



A		<a href="#">Triturus alpestris</a>				P						X
A		<a href="#">Triturus helveticus</a>				P						X
A		<a href="#">Alytes obstetricans</a>				P	X				X	
A		<a href="#">Rana temporaria</a>				P		X			X	
B		<a href="#">Alcedo atthis</a>				P					X	
B		<a href="#">Dryocopus martius</a>				P					X	
B		<a href="#">Phoenicurus phoenicurus</a>				P					X	
B		<a href="#">Phylloscopus sibilatrix</a>				P			X		X	
I		<a href="#">Nymphalis polychloros</a>				P						X
I		<a href="#">Ladoga camilla</a>				P						X
I		<a href="#">Stethophyma grossum</a>				P						X
I		<a href="#">Chrysochraon dispar</a>				P						X
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Nyctalus noctula</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>				P	X				X	
P		<a href="#">Polytrichum commune</a>			i	P						X
P		<a href="#">Nardia scalaris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Trichocolea tomentella</a>			i	P						X
P		<a href="#">Achillea ptarmica</a>				P						X
P		<a href="#">Blechnum spicant</a>				P						X



P		<a href="#">Caltha palustris</a>				P						X
P		<a href="#">Cardamine amara</a>				P						X
P		<a href="#">Carex curta</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex echinata</a>				P						X
P		<a href="#">Carex elongata</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex strigosa</a>				P						X
P		<a href="#">Chrysosplenium alternifolium</a>			i	P						X
P		<a href="#">Chrysosplenium oppositifolium</a>				P						X
P		<a href="#">Danthonia decumbens</a>				P						X
P		<a href="#">Epilobium obscurum</a>				P						X
P		<a href="#">Equisetum sylvaticum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Erica tetralix</a>			i	P						X
P		<a href="#">Festuca filiformis</a>				P						X
P		<a href="#">Galium saxatile</a>			i	P						X
P		<a href="#">Galium uliginosum</a>				P						X
P		<a href="#">Geum rivale</a>				P						X
P		<a href="#">Hieracium lactucella</a>				P						X
P		<a href="#">Lathyrus palustris</a>				P						X
P		<a href="#">Lychnis flos-cuculi</a>				P						X
P		<a href="#">Myosotis stricta</a>				P						X
P		<a href="#">Nardus stricta</a>			i	P						X
P		<a href="#">Ornithopus perpusillus</a>				P						X
P		<a href="#">Osmunda regalis</a>			i	P						X



P		<a href="#">Pedicularis sylvatica</a>			i	P						X
P		<a href="#">Primula vulgaris</a>				P						X
P		<a href="#">Saxifraga granulata</a>			i	P						X
P		<a href="#">Trifolium aureum</a>				P						X
P		<a href="#">Ulex minor</a>			i	P						X
P		<a href="#">Vaccinium myrtillus</a>				P						X
P		<a href="#">Veronica scutellata</a>				P						X
P		<a href="#">Dactylorhiza maculata subsp. elodes</a>			i	P						X
P		<a href="#">Stellaria media subsp. media</a>				P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	1 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	0 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	0 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	10 %
N16 : Forêts caducifoliées	73 %
N17 : Forêts de résineux	9 %
N19 : Forêts mixtes	5 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %

### Autres caractéristiques du site

Vers le sud-est de la dépression du Bray, les crêtes du Haut-Bray s'abaissent en une suite d'échancrures profondes et tortueuses offrant des paysages grandioses pour la plaine nord-ouest européenne, aux allures de montagne et connus sous le nom de "Petite Suisse Beauvaisienne". C'est le domaine des sables acides, des grès ferrugineux, des argiles réfractaires imperméables (induisant des nappes perchées oligotrophes et des niveaux de source) qui ont donné naissance à un complexe forestier acide à double affinité atlantique et submontagnarde avec une grande diversité et originalité d'habitats. Citons tout particulièrement, la Hêtraie-Chênaie acidophile atlantique à Houx, les mares intraforestières et prairiales aux eaux acides riches en amphibiens, les ruisseaux oligotrophes à cours rapide et riches en invertébrés des eaux de bonne qualité, une lande sèche fragmentaire atlantique à Ajonc nain en isolat d'aire. Le complexe forestier du Haut-Bray, incluant donc de nombreux habitats herbacés périforestiers ou intraforestiers, constitue un échantillonnage exemplaire et probablement unique des potentialités du Haut-Bray montagnard.

Vulnérabilité : Si les espaces bocagers et prairiaux oligotrophes sont en régression ou à l'abandon, le massif forestier a globalement été remarquablement préservé, malgré quelques enrésinements partiels. Une gestion sylvicole attentive dans les secteurs sensibles, notamment hydromorphes, devrait permettre de restaurer et de conserver les habitats marginaux spécialisés. En outre, il est urgent de prévoir un plan de sauvetage des prairies acides en voie d'abandon ou déjà abandonnées par contractualisation dans le cadre de programmes conservatoires.

### 4.2 Qualité et importance

Cet ensemble exceptionnel en plaine comprend de nombreux intérêts biocénétiques. C'est l'une des plus vastes zones humides acides à sphaignes de l'Oise et de Picardie et une des mieux conservées. On compte dix-sept habitats de la directive 92/43 (habitats boisés et aquatiques, mégaphorbiaies et végétation des lisières, prairies, pelouses sèches et landes relictuelles) et plus d'une quinzaine d'autres non-inscrits mais de très haute valeur patrimoniale au niveau européen, comme l'Aulnaie à Osmonde. La flore y est diversifiée (plus de 260 espèces), et d'une grande représentativité pour la flore acidophile atlantique à submontagnarde. De nombreuses espèces sont protégées et menacées comme Épervière petite-laitue ou l'Osmonde royale. Au moins 8 espèces d'amphibiens fréquentent la ZSC et une espèce est inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43 (Triton crêté). Notons que la population de Triton alpestre semble être très importante notamment au regard d'autres secteurs proches comme le Bray humide où il ne semble que ponctuellement observé. On rencontre une grande diversité de mammifère notamment des carnassiers avec la présence de la Martre. Les chiroptères sont bien représentés sur le site Natura 2000 grâce à la conservation d'une mosaïque de paysages. On y retrouve une espèce inscrite à l'annexe II de la Directive 92/43, le Grand Rhinolophe. De nombreux oiseaux comme les rapaces et passereaux nicheurs fréquente les lieux. Dans l'Avelon, le Chabot commun et le Lamproie de planer (espèces inscrites à l'annexe II de la Directive 92/43) fréquentent les eaux calmes.



### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	C01.02	Carrières d'argile et de limon		B
H	D01.02	Routes, autoroutes		B
L	A04.01	Pâturage intensif		I
L	A08	Fertilisation		I
L	E03.01	Dépôts de déchets ménagers / liés aux installations récréatives		I
L	E03.03	Dépôts de matériaux inertes		B
L	F04.01	Pillage de stations floristiques		I
L	F04.02	Collecte (champignons, lichens, baies, )		I
L	G01.02	Randonnée, équitation et véhicules non-motorisés		I
L	G01.03	Véhicules motorisés		I
L	I01	Espèces exotiques envahissantes		I
L	J02.13	Abandon de la gestion des plans d'eau		I
M	A03.03	Abandon / Absence de fauche		B
M	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		B
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	B02.01	Replantation d'arbres dans une plantation forestière (après éclaircie )		I
M	B02.03	Elimination du sous-bois		I
M	H01.05	Pollution diffuse des eaux de surface due aux activités agricoles ou forestières		B
M	J02.01	Comblement et assèchement		I
M	J02.05	Modifications du fonctionnement hydrographique		I
M	J02.11	Modifications du taux d'envasement, déversement, dépôts de matériaux de dragage		I
M	J03.01	Réduction ou perte de caractéristiques d'un habitat		I
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.





- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	98 %
Domaine communal	2 %

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site

### 6. GESTION DU SITE

#### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

#### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non



## 6.3 Mesures de conservation



## **Annexe n° 2.4**

### **Le Site d'Intérêt Communautaire « Pays de Bray humide »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2300131 - Pays de Bray humide

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2300131	1.3 Appellation du site Pays de Bray humide
1.4 Date de compilation 31/12/1995	1.5 Date d'actualisation 31/03/2008	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Haute-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr">www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999





(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 10/01/2011

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 14/06/2011

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000024244132&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,59806°

**Latitude** : 49,54806°

### 2.2 Superficie totale

3332 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
23	Haute-Normandie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
76	Seine-Maritime	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
76025	ARGUEIL
76048	AVESNES-EN-BRAY
76060	BEAUBEC-LA-ROSIERE
76067	BEAUVOIR-EN-LYONS
76142	BREMONTIER-MERVAL
76208	CUY-SAINT-FIACRE
76209	DAMPIERRE-EN-BRAY
76229	ELBEUF-EN-BRAY
76242	ERNEMONT-LA-VILLETTE
76260	FERRIERES-EN-BRAY
76261	FERTE-SAINT-SAMSON (LA)
76276	FORGES-LES-EAUX
76312	GOURNAY-EN-BRAY
76364	HODENG-HODENGER



76426	MESANGUEVILLE
76432	MESNIL-MAUGER
76440	MOLAGNIES
76463	NEUF-MARCHE
76535	RONCHEROLLES-EN-BRAY
76544	ROUVRAY-CATILLON
76649	SAINT-SAIRE
76666	SAUMONT-LA-POTERIE
76678	SOMMERY

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3110</a> <i>Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (Littorelletalia uniflorae)</i>		33,36 (1 %)			A	C	A	A
<a href="#">3140</a> <i>Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à Chara spp.</i>		33,36 (1 %)			A	C	A	A
<a href="#">4010</a> <i>Landes humides atlantiques septentrionales à Erica tetralix</i>		33,36 (1 %)			A	C	A	A
<a href="#">6230</a> <i>Formations herbues à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)</i>	X	33,36 (1 %)			C	C	C	C
<a href="#">6410</a> <i>Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (Molinion caeruleae)</i>		100,08 (3 %)			B	C	C	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaires et des étages montagnard à alpin</i>		33,36 (1 %)			B	C	B	B
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		33,36 (1 %)			B	C	C	C
<a href="#">7110</a> <i>Tourbières hautes actives</i>	X	33,36 (1 %)			A	C	A	A
<a href="#">7120</a> <i>Tourbières hautes dégradées encore susceptibles de régénération naturelle</i>		33,36 (1 %)			A	C	A	A
<a href="#">8220</a> <i>Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique</i>		33,36 (1 %)			B	C	B	B
<a href="#">91D0</a> <i>Tourbières boisées</i>	X	33,36 (1 %)			A	C	A	A
<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	33,36 (1 %)			B	C	A	B
<a href="#">9120</a>		33,36			B	C	A	B



Hétraies acidophiles atlantiques à sous-bois à Ilex et parfois à Taxus (Quercion robori-petraeae ou Ilici-Fagenion)	(1 %)							
<a href="#">9190</a> Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à Quercus robur	33,36 (1 %)				B	C	A	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	P		C	C	C	C
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p			i	P		C	C	C	C
F	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p			i	P		C	C	C	C
A	1166	<a href="#">Triturus cristatus</a>	p			i	P		C	B	C	B
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p			i	P		C	B	C	C
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	p			i	P		D			

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
I		<a href="#">Boloria aquilonaris</a>			i	R			X			
P		<a href="#">Drosera rotundifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Eriophorum vaginatum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Rhynchospora alba</a>			i	P						X
P		<a href="#">Vaccinium oxycoccos</a>			i	P						X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N07 : Marais (vegetation de ceinture), Bas-marais, Tourbières,	6 %
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	64 %
N15 : Autres terres arables	6 %
N16 : Forêts caducifoliées	14 %
N17 : Forêts de résineux	1 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	7 %

### Autres caractéristiques du site

Caractéristiques géomorphologiques : le site NATURA 2000 du Pays de Bray humide est situé dans une dépression issue de l'érosion d'un anticlinal dans les couches de craie tertiaire du plateau normand et laissant apparaître les couches secondaires sous-jacentes (sables et argiles).

Vulnérabilité : Certaines tourbières sont menacées par des exploitations d'argile réfractaire. Le secteur agricole qui représente plus de 80% du site est très menacé par l'évolution de l'agriculture (apports d'engrais, mise en cultures, destruction du bocage, drainage, utilisation de produits phytosanitaires).

### 4.2 Qualité et importance

Créé par un accident géologique remarquable, le Pays de Bray est une vaste dépression qui abrite des milieux très originaux pour la région, parmi lesquels une vaste zone humide liée à la présence d'une assise géologique imperméable au fond de la boutonnière.

Malgré une forte dégradation ces vingt dernières années, le Pays de Bray humide possède encore un grand intérêt biologique qui le rend éligible au réseau européen Natura 2000.

Cette éligibilité repose sur trois éléments principaux :

- la présence de tourbières exceptionnelles (Bois de l'Abbaye, Bois de Léon, Bois de l'Épinay, Forêt de Bray, Ferrières en Bray,...). Elles abritent plusieurs habitats prioritaires de l'annexe I de la directive Habitats et de nombreuses espèces rares et protégées dont certaines présentent un intérêt biogéographique en tant que reliques paléoglaciales (*Boloria aquilonaris* et *Vaccinium oxycoccos*) ;
- des prairies humides oligotrophes (pauvres en éléments nutritifs), habitats de l'annexe I de la directive. Ces prairies sont disséminées tout au long du Pays de Bray ;
- une population importante de tritons crêtés, espèce de l'annexe II de la directive, sauvegardée dans ce secteur grâce à de nombreuses mares réparties dans un bocage humide de qualité qui réunit les conditions de vie favorables à l'espèce.

La dispersion des habitats et espèces éligibles ainsi que la nécessaire prise en compte d'un minimum de périmètre de fonctionnalité conduisent à proposer un site assez large.

Motivation pour les autres espèces importantes : protection nationale et limite d'aire biogéographique.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		B
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		O
H	A08	Fertilisation		B
H	C01.01.01	Carrières de sable et graviers		I
H	D01.02	Routes, autoroutes		I
H	J02.06	Captages des eaux de surface		I
L	E01.03	Habitations dispersées		I
M	A10.01	Elimination des haies et bosquets ou des broussailles		I
M	J02.06	Captages des eaux de surface		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

#### 4.5 Documentation

FRILEUX P.N., 1977 - Les groupements végétaux du Pays de Bray (Seine Maritime et Oise, France) caractérisation, écologie, dynamique. Thèse doc.état. Rouen.

Conservatoire des sites naturels de Haute Normandie, 1998 - Délimitation des sites éligibles au titre de la Directive Habitats Faune-Flore, dans le Pays de Bray humide entre Mesnil-Mauger et Neuf-Marché.

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	100 %





## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

## 6.3 Mesures de conservation



## **Annexe n° 2.5**

**Le Site d'Intérêt Communautaire  
« Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise  
aval »**





NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

## FR2200369 - Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a>	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a>	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a>	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a>	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a>	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a>	<a href="#">9</a>

### 1. IDENTIFICATION DU SITE

1.1 Type B (pSIC/SIC/ZSC)	1.2 Code du site FR2200369	1.3 Appellation du site Réseau de coteaux crayeux du bassin de l'Oise aval (Beauvaisis)
1.4 Date de compilation 31/01/1996	1.5 Date d'actualisation 26/04/2013	
1.6 Responsables		

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr">www.picardie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>



## 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999  
(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 28/07/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029409672&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,98778°

**Latitude** : 49,525°

### 2.2 Superficie totale

415 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60003	ABBEVILLE-SAINT-LUCIEN
60057	BEAUVAIS
60084	BONNIERES
60146	CHEPOIX
60222	ESSUILES
60242	FONTAINE-LAVAGANNE
60243	FONTAINE-SAINT-LUCIEN
60250	FOUQUENIES
60281	GOURNAY-SUR-ARONDE
60299	HARDIVILLERS
60310	HERCHIES
60328	JUVIGNIES



60351	LATAULE
60359	LHERAULE
60377	MAISONCELLE-TUILERIE
60387	MARSEILLE-EN-BEAUVAISIS
60400	MESNIL-SUR-BULLES (LE)
60403	MILLY-SUR-THERAIN
60436	MORY-MONTCRUX
60442	MUIDORGE
60449	NEUFVY-SUR-ARONDE
60465	NOIREMONT
60468	NOURARD-LE-FRANC
60497	PLESSIER-SUR-BULLES (LE)
60520	QUESNEL-AUBRY (LE)
60535	REUIL-SUR-BRECHE
60588	SAINT-MAUR
60590	SAINT-OMER-EN-CHAUSSEE
60646	TROISSEREUX
60648	TROUSSENCOURT
60668	VERDEREL-LES-SAUQUEUSE
60688	VILLERS-SUR-BONNIERES

## 2.7 Région(s) biogéographique(s) Atlantique (100%)





### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">5130</a> <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		8,1 (1,95 %)		G	A	C	C	C
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		46,9 (11,27 %)		G	B	C	C	B
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		2,4 (0,58 %)		G	B	C	B	C
<a href="#">8160</a> <i>Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard</i>	X	0,3 (0,07 %)		G	A	C	B	A
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		163,9 (39,4 %)		G	B	C	B	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$ .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	<a href="#">Euphydryas aurinia</a>	p			i	P	M	C	C	C	A
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	p	1	1	i		G	D			



M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	w	1	5	i	P	M	C	B	C	B
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p			i	P	G	C	B	C	B
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	p	2	2	i	P	G	C	C	C	C
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	w	1	5	i	P	M	C	B	C	B
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	p			i	P	G	C	B	C	B
P	1493	<a href="#">Sisymbrium supinum</a>	p	2	7	localities	P	G	C	C	C	C
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	G	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
P		<a href="#">Anthericum ramosum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Botrychium lunaria</a>			i	P						X
P		<a href="#">Daphne mezereum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Digitalis lutea</a>			i	P						X
P		<a href="#">Euphrasia officinalis</a>			i	P						X
P		<a href="#">Genista sagittalis</a>			i	P						X



P		<a href="#">Linum tenuifolium</a>			i	P							X
P		<a href="#">Melittis melissophyllum</a>			i	P							X
P		<a href="#">Monotropa hypopitys</a>			i	P							X
P		<a href="#">Orobanche gracilis</a>			i	P							X
P		<a href="#">Polygala comosa</a>			i	P							X
P		<a href="#">Pulsatilla vulgaris</a>			i	P							X
P		<a href="#">Sesleria caerulea</a>			i	P							X
P		<a href="#">Teucrium montanum</a>			i	P							X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N09 : Pelouses sèches, Steppes	18 %
N16 : Forêts caducifoliées	68 %
N22 : Rochers intérieurs, Eboulis rocheux, Dunes intérieures, Neige ou glace permanente	1 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	1 %
N27 : Agriculture (en général)	12 %

### Autres caractéristiques du site

Site éclaté constitué par un réseau complémentaire de coteaux crayeux méso-xérophiles représentant un échantillonnage exemplaire et typique des potentialités du plateau picard méridional, liées à la pelouse calcicole de l'Avenulo pratensis-Festucetum lemanii subass. polygaletosum calcareae (l'extrême fragmentation actuelle, la disparition généralisée et la subsistance de relativement faibles étendues de pelouses calcaires ont nécessité la définition d'un réseau très éclaté). Le site englobe les coteaux froids de la Vallée du Thérain associés à une pelouse submontagnarde psychrophile sur craie, originale et endémique du plateau picardo-normand. Très localement, ces potentialités avoisinent celles du Seslerio-Mesobromenion dont une dernière et unique relique persiste dans Beauvais même au Mont aux Lièvres.

Vulnérabilité : Comme la plupart des autres systèmes pelousaires du plateau picard, ces coteaux sont hérités des traditions pastorales de parcours. Leur état d'abandon varie selon de nombreux facteurs (seuils de blocage dynamique, populations cuniculines abondantes, etc...), mais d'une manière globale, l'état de conservation du réseau est encore satisfaisantes et ménage à défaut des possibilités intrinsèques fortes de restauration rapide mais urgentes. Un des coteaux (larris de Verte-Fontaine) est encore exploité par l'un des derniers troupeaux ovins de parcours du Nord de la France. Les pressions sont nombreuses (carrières, décharges, boisements artificiels, en particulier pinèdes à Pin noir d'Autriche, plantations de merisiers, eutrophisation agricole de contact, moto-cross, etc...).

A l'état d'abandon, le réseau pelousaire se densifie et s'embroussaille suite aux abandons d'exploitation traditionnelle et à la chute des effectifs des populations de lapin. Protection vis à vis des cultures environnantes, notamment des descentes de nutriments et des eutrophisations de contact par préservation (ou installation) de bandes enherbées, haies, prairies, boisements notamment en haut de versant. Restauration d'un pastoralisme sur les coteaux non pâturés. Arrêt des extensions de carrières et restauration écologique des anciens fronts favorisant les groupements pionniers. Arrêt des boisements artificiels sur les pelouses calcaires et du moto-cross sauvage.

### 4.2 Qualité et importance

De caractère mésotherme et xérophile et subcontinental, les phytocoenoses pelousaires, associées aux habitats des stades dynamiques qui leur succèdent (banquettes cuniculigènes à Hélianthème, ourlets, fourrés et hêtraies calcicoles sèches), constituent souvent de remarquables séries diversifiées sur le plan floristique : cortège caractéristique des pelouses du Mesobromion avec de nombreuses thermophytes subméditerranéennes, diversité orchidologique importante, 7 espèces protégées dont une de l'annexe II (*Sisymbrium supinum*), nombreuses espèces menacées.

Une diversité optimale est obtenue avec la continuité de forêts neutro-acidoclines de sommet et de plateau sur argile à silex et limons.

Il convient de souligner complémentaiement l'intérêt ornithologique (rapaces nicheurs), herpétologique (importante population de vipère péliade) et la richesse entomologique de cet ensemble avec quatre espèces menacées au moins, dont une, le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*) est inscrite à l'annexe II de la directive.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site



Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
H	G01.03	Véhicules motorisés		I
M	A08	Fertilisation		B
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	%
Domaine communal	%

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
------	-------------	---------------------------

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site



## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation





## **Annexe n° 2.6**

**Le Site d'Intérêt Communautaire  
« Pays de Bray cuestas nord et sud »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2300133 - Pays de Bray # Cuestas Nord et Sud

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">4</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

### 1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

### 1.2 Code du site

FR2300133

### 1.3 Appellation du site

Pays de Bray # Cuestas Nord et Sud

### 1.4 Date de compilation

31/12/1995

### 1.5 Date d'actualisation

28/02/2011

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Haute-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr">www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/08/1998



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/11/2007

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 17/05/2016

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032591254&dateTexte=>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,41194°

**Latitude** : 49,50861°

### 2.2 Superficie totale

1195 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
23	Haute-Normandie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
76	Seine-Maritime	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
76025	ARGUEIL
76048	AVESNES-EN-BRAY
76065	BEAUSSAULT
76067	BEAUVOIR-EN-LYONS
76142	BREMONTIER-MERVAL
76148	BURES-EN-BRAY
76171	CHAPELLE-SAINT-OUEN (LA)
76202	CROIXDALLE
76210	DAMPIERRE-SAINT-NICOLAS
76229	ELBEUF-EN-BRAY
76230	ELBEUF-SUR-ANDELLE
76235	ENVERMEU
76242	ERNEMONT-LA-VILLETTE
76269	FONTAINE-EN-BRAY



76288	FREULLEVILLE
76292	FRY
76295	GAILLEFONTAINE
76332	GRUMESNIL
76338	HALLOTIERE (LA)
76358	HERON (LE)
76364	HODENG-HODENGER
76415	MASSY
76420	MAUQUENCHY
76427	MESNIERES-EN-BRAY
76430	MESNIL-FOLLEMPRISE
76431	MESNIL-LIEUBRAY (LE)
76437	MEULERS
76450	MONTROTY
76455	MORVILLE-SUR-ANDELLE
76459	NESLE-HODENG
76462	NEUFCHATEL-EN-BRAY
76463	NEUF-MARCHE
76469	NOLLEVAL
76472	NOTRE-DAME-D'ALIERMONT
76487	OSMOY-SAINT-VALERY
76521	REBETS
76526	RICARVILLE-DU-VAL
76554	SAINT-AIGNAN-SUR-RY
76562	SAINT-AUBIN-LE-CAUF
76553	SAINTE-AGATHE-D'ALIERMONT
76578	SAINTE-GENEVIEVE
76582	SAINT-GERMAIN-D'ETABLES
76590	SAINT-JACQUES-D'ALIERMONT
76620	SAINT-MARTIN-L'HORTIER
76624	SAINT-NICOLAS-D'ALIERMONT
76652	SAINT-VAAST-D'EQUIQUEVILLE
76676	SIGY-EN-BRAY

## 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">5130</a> <i>Formations à Juniperus communis sur landes ou pelouses calcaires</i>		2,8 (0,28 %)		G	C	C	C	C
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		310,8 (31,47 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		461,4 (46,8 %)		G	A	C	B	B
<a href="#">9180</a> <i>Forêts de pentes, éboulis ou ravins du Tilio-Acerion</i>	X	2,1 (0,2 %)		G	C	C	B	C

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite» .
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» .

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1065	<a href="#">Euphydryas aurinia</a>	p			i	P	G	C	A	C	A
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	P	G	C	B	C	B
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	G	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.



- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
B		<a href="#">Falco tinnunculus</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Circus cyaneus</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Tyto alba</a>			i	P			X			
B		<a href="#">Picus viridis</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Hirundo rustica</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Saxicola torquata</a>			i	P			X		X	
B		<a href="#">Emberiza citrinella</a>			i	P						X
O		Cuscuta			i	P						X
P		<a href="#">Actaea spicata</a>			i	P						X
P		<a href="#">Ajuga chamaepitys</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex panicea</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex pulicaris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Centaurium pulchellum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Cephalanthera longifolia</a>			i	P			X			





P		<a href="#">Dianthus armeria</a>			i	P						X
P		<a href="#">Epipactis atrorubens</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Epipactis muelleri</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Epipactis palustris</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Gymnadenia odoratissima</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Herminium monorchis</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Ophrys fuciflora</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Ophrys sphegodes</a>			i	P						X
P		<a href="#">Orchis morio</a>			i	P						X
P		<a href="#">Parnassia palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Pyrola rotundifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Spiranthes spiralis</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Cuscuta epithymum subsp. epithymum</a>				V						X
R		<a href="#">Coronella austriaca</a>			i	P	X		X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats»); A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N08 : Landes, Broussailles, Recrus, Maquis et Garrigues, Phrygana	1 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	31 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	9 %
N15 : Autres terres arables	2 %
N16 : Forêts caducifoliées	55 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	2 %

### Autres caractéristiques du site

Ce site est situé en partie sur des cuestas constituant les revers d'une cuvette issue de l'érosion d'un anticlinal dans les couches de craies. Les autres parties du site sont situées sur les versants des vallées partant de cette cuvette.

Vulnérabilité : Les secteurs de pelouses calcicoles sont menacés principalement par l'abandon des parcelles qui entraîne leur embroussaillage. Sur les secteurs les moins pentus, les pelouses calcicoles peuvent être menacées par une intensification des pratiques agricoles : amendements, surpâturage, voire labour.

Les populations de damier de la succise y sont bien établies mais fortement menacées à court terme par l'abandon des pratiques agro-pastorales.

Les habitats forestiers sont peu vulnérables en raison de la topographie.

### 4.2 Qualité et importance

Les cuestas du Pays de Bray abritent un ensemble remarquable de pelouses sèches calcicoles, dont certaines présentes un très bon état de conservation. Certaines pelouses présentent un faciès particulier sur marne calcaire que l'on ne retrouve pas sur les autres grands secteurs de coteaux de la région. Ce site abrite également un très bel ensemble de forêts de ravin constituant la limite occidentale d'aire de répartition d'espèce continentales très rares en Haute-Normandie.

De plus, le Pays de Bray constitue un refuge important pour le damier de la succise. On retrouve des individus de cette espèce dans 14 secteurs répartis sur toute la longueur du site.

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de la faune et de la flore (rubrique3-3) :

Pour la flore : espèces bénéficiant d'un statut de protection régional et/ou statut exceptionnel et/ou gravement menacé d'extinction, menacé d'extinction ou vulnérable, en Haute-Normandie.

Pour la faune : protection au niveau national

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04.03	Abandon de systèmes pastoraux, sous-pâturage		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I



M	E03	Décharges		I
<b>Incidences positives</b>				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
M	B	Sylviculture et opérations forestières		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	75 %
Domaine communal	%

#### 4.5 Documentation

Inventaire et expertise des forêts de ravins de Haute-Normandie, Philippe LEVEQUE, expert écologue, septembre 2000.

Cartographie des habitats agro-pastoraux, Conservatoire des Sites Naturels de Haute-Normandie, 2005

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	%

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site



## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Conservatoire d'Espaces Naturels de Haute-Normandie

Adresse : Rue Pierre De Coubertin 76800 Saint-Etienne du Rouvray

Courriel :

Organisation : DDTM de la Seine-Maritime

Adresse : Cité Administrative - 2 Rue St Sever 76032 Rouen

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation



## **Annexe n° 2.7**

### **Le Site d'Intérêt Communautaire « Vallée de l'Epte »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2300152 - Vallée de l'Epte

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">8</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">9</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

### 1.1 Type

B (pSIC/SIC/ZSC)

### 1.2 Code du site

FR2300152

### 1.3 Appellation du site

Vallée de l'Epte

### 1.4 Date de compilation

31/12/1995

### 1.5 Date d'actualisation

03/09/2013

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Haute-Normandie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr">www.haute-normandie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 31/03/1999





(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 12/12/2008

(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 26/06/2014

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029213476&dateTexte=&categorieLien=id>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 1,51389°

**Latitude** : 49,08667°

### 2.2 Superficie totale

946 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
23	Haute-Normandie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
27	Eure	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
27098	BOUCHEVILLIERS
27152	CHATEAU-SUR-EPTE
27213	ECOS
27279	GASNY
27285	GIVERNY
27304	GUERNY
27540	SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY
27681	VERNON

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<a href="#">3260</a> <i>Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du Ranunculon fluitantis et du Callitricho-Batrachion</i>		25,2 (2,66 %)		G	B	C	C	B
<a href="#">6110</a> <i>Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles de l'Alyssso-Session albi</i>	X	0,64 (0,07 %)		M	A	C	A	A
<a href="#">6210</a> <i>Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embaumissement sur calcaires (Festuco-Brometalia) (* sites d'orchidées remarquables)</i>		139,87 (14,75 %)		G	B	C	C	B
<a href="#">6430</a> <i>Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitairiens et des étages montagnard à alpin</i>		72,07 (7,6 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">6510</a> <i>Prairies maigres de fauche de basse altitude (Alopecurus pratensis, Sanguisorba officinalis)</i>		4,2 (0,44 %)		G	B	C	C	B
<a href="#">8210</a> <i>Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique</i>		0,81 (0 %)		G	B	C	A	B
<a href="#">8310</a> <i>Grottes non exploitées par le tourisme</i>		0 (0 %)	1	G	B	C	A	A
<a href="#">91E0</a> <i>Forêts alluviales à Alnus glutinosa et Fraxinus excelsior (Alno-Padion, Alnion incanae, Salicion albae)</i>	X	167,5 (17,67 %)		G	B	C	C	C
<a href="#">9130</a> <i>Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum</i>		88,03 (9,28 %)		G	B	C	B	B

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat. C R V P	Qualité des données	A B C			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1044	<a href="#">Coenagrion mercuriale</a>	p			i	P	G	C	A	C	A
I	1083	<a href="#">Lucanus cervus</a>	p			i	P	M	C	B	C	B
F	1096	<a href="#">Lampetra planeri</a>	p			i	P	M	C	B	C	C
F	1163	<a href="#">Cottus gobio</a>	p			i	P	M	C	B	C	C
M	1303	<a href="#">Rhinolophus hipposideros</a>	p	11	50	i	P	G	C	A	C	A
M	1304	<a href="#">Rhinolophus ferrumequinum</a>	p	1	4	i	P	G	D			
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	p	1	3	i	P	G	D			
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	p	1	3	i	P	G	D			
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	p	2	11	i	P	G	C	C	C	C
I	6199	<a href="#">Euplagia quadripunctaria</a>	p			i	P	M	C	B	C	B

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15 \%$  ; B =  $15 \geq p > 2 \%$  ; C =  $2 \geq p > 0 \%$  ; D = Non significative.
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».



### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			IV	V	A	B	C	D
M		<a href="#">Eptesicus serotinus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Nyctalus leisleri</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Nyctalus noctula</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Pipistrellus pipistrellus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Pipistrellus nathusii</a>					X		X		X	
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Plecotus austriacus</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>			i	P			X		X	
M		<a href="#">pipistrellus</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex flava</a>			i	P						X
P		<a href="#">Carex lepidocarpa</a>			i	P						X
P		<a href="#">Herminium monorchis</a>			i	P			X			
P		<a href="#">Impatiens noli-tangere</a>			i	P						X
P		<a href="#">Melica ciliata</a>			i	P						X
P		<a href="#">Orchis morio</a>			i	P						X
P		<a href="#">Ornithogalum pyrenaicum</a>			i	P						X
P		<a href="#">Orobanche purpurea</a>			i	P						X



P		<a href="#">Panicum mitis</a>			i	P						X
P		<a href="#">Pterohagia prolifera</a>			i	P						X
P		<a href="#">Ranunculus penicillatus</a>			i	P						X
P		<a href="#">Selinum carvifolia</a>			i	P						X
P		<a href="#">Senecio paludosus</a>			i	P						X
P		<a href="#">Sonchus palustris</a>			i	P						X
P		<a href="#">Stellaria nemorum</a>			i	P						X
R		<a href="#">Podarcis muralis</a>			i	P	X		X		X	
R		<a href="#">Coronella austriaca</a>			i	P	X		X		X	
R		<a href="#">Natrix natrix</a>			i	P			X		X	
R		<a href="#">Zootoca vivipara</a>			i	P			X		X	

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : **IV, V** : annexe où est inscrite l'espèce (directive « Habitats ») ; **A** : liste rouge nationale ; **B** : espèce endémique ; **C** : conventions internationales ; **D** : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N06 : Eaux douces intérieures (Eaux stagnantes, Eaux courantes)	3 %
N09 : Pelouses sèches, Steppes	23 %
N10 : Prairies semi-naturelles humides, Prairies mésophiles améliorées	26 %
N15 : Autres terres arables	5 %
N16 : Forêts caducifoliées	32 %
N20 : Forêt artificielle en monoculture (ex: Plantations de peupliers ou d'Arbres exotiques)	8 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	3 %

### Autres caractéristiques du site

Le site appartient au complexe du bassin parisien constitué ici d'un vaste plateau crayeux du Crétacé supérieur, entaillés par la rivière'Epte et de le fleuve Seine.

Le site comprend quatre types de milieux éligibles à la directive:

- des coteaux calcicoles avec pelouses à orchidées (Giverny) et bois calcicoles
- des grottes abritant des chiroptères
- des herbiers à renoncules au sein de la rivière
- des bois alluviaux.

Vulnérabilité : Comme toutes les rivières, la qualité de l'Epte dépend des activités dans le bassin versant. Des risques de pollutions agricoles et urbaines.

Pour le coteau, le problème majeur réside dans l'abandon des pratiques pastorales.

Dans le lit majeur, la pérennité des habitats et habitats d'espèces peut être mise en cause par une évolution de l'occupation du sol

### 4.2 Qualité et importance

Rivière aux eaux alcalines disposant d'herbiers à renoncules et de l'une des rares aulnaies alluviales de la région. Pelouses et bois calcicoles très riches.

Coteaux comprenant des cavités exceptionnelles, notamment pour le petit rhinolophe.

Le lit majeur constitue un site potentiel pour l'agrion de Mercure présent du côté Ile de France de la vallée. De même, de nombreuses peupleraies situées en lit majeur peuvent être rattachées aux groupes des forêts alluviales du fait de la composition floristique de leurs strates herbacée et arbustive.

Motivation pour la liste des autres espèces importantes de la faune et de la flore (rubrique3-3) :

Pour la faune : inscription à l'annexe 4 de la directive Habitats

Pour la flore : statut exceptionnel et/ou gravement menacé d'extinction, en Haute-Normandie

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site

Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
L	A01	Mise en culture (y compris augmentation de la surface agricole)		I



M	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		O
M	B01.02	Plantation forestière en terrain ouvert (espèces allochtones)		I
M	D01.02	Routes, autoroutes		I
M	G01.03	Véhicules motorisés		I

#### Incidences positives

Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A04	Pâturage		I
H	B01	Plantation forestière en milieu ouvert		I

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	88 %
Domaine privé de l'état	12 %

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :

#### 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
00	Aucune protection	30 %
32	Site classé selon la loi de 1930	70 %

#### 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

#### 5.3 Désignation du site



## 6. GESTION DU SITE

### 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation : Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Adresse : Rue de la Mare à Jouy 27120 Douains

Courriel :

Organisation : DDTM de l'Eure

Adresse : 1 avenue du Maréchal Foch 27022 Evreux

Courriel :

### 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

### 6.3 Mesures de conservation





## **Annexe n° 2.8**

**Le Site d'Intérêt Communautaire  
« Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-noëud »**





## NATURA 2000 - FORMULAIRE STANDARD DE DONNEES

Pour les zones de protection spéciale (ZPS), les propositions de sites d'importance communautaire (pSIC), les sites d'importance communautaire (SIC) et les zones spéciales de conservation (ZSC)

# FR2200376 - Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-N#ud

<a href="#">1. IDENTIFICATION DU SITE</a> .....	<a href="#">1</a>
<a href="#">2. LOCALISATION DU SITE</a> .....	<a href="#">2</a>
<a href="#">3. INFORMATIONS ECOLOGIQUES</a> .....	<a href="#">3</a>
<a href="#">4. DESCRIPTION DU SITE</a> .....	<a href="#">5</a>
<a href="#">5. STATUT DE PROTECTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>
<a href="#">6. GESTION DU SITE</a> .....	<a href="#">7</a>

## 1. IDENTIFICATION DU SITE

<b>1.1 Type</b> B (pSIC/SIC/ZSC)	<b>1.2 Code du site</b> FR2200376	<b>1.3 Appellation du site</b> Cavité de Larris Millet à Saint-Martin-le-N#ud
<b>1.4 Date de compilation</b> 31/01/1996	<b>1.5 Date d'actualisation</b> 13/11/2013	

### 1.6 Responsables

Responsable national et européen	Responsable du site	Responsable technique et scientifique national
Ministère en charge de l'écologie	DREAL Picardie	MNHN - Service du Patrimoine Naturel
<a href="http://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.picardie.developpement-durable.gouv.fr">www.picardie.developpement-durable.gouv.fr</a>	<a href="http://www.mnhn.fr">www.mnhn.fr</a> <a href="http://www.spn.mnhn.fr">www.spn.mnhn.fr</a>
<a href="mailto:en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr">en3.en.deb.dgaln@developpement-durable.gouv.fr</a>		<a href="mailto:natura2000@mnhn.fr">natura2000@mnhn.fr</a>

### 1.7 Dates de proposition et de désignation / classement du site

Date de transmission à la Commission Européenne : 30/04/2002



(Proposition de classement du site comme SIC)

Dernière date de parution au JO UE : 07/12/2004  
(Confirmation de classement du site comme SIC)

ZSC : date de signature du dernier arrêté (JO RF) : 13/03/2015

Texte juridique national de référence pour la désignation comme ZSC : <http://legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000030395124>

## 2. LOCALISATION DU SITE

### 2.1 Coordonnées du centre du site [en degrés décimaux]

**Longitude** : 2,05972°

**Latitude** : 49,40944°

### 2.2 Superficie totale

1,64 ha

### 2.3 Pourcentage de superficie marine

Non concerné

### 2.4 Code et dénomination de la région administrative

Code INSEE	Région
22	Picardie

### 2.5 Code et dénomination des départements

Code INSEE	Département	Couverture (%)
60	Oise	100 %

### 2.6 Code et dénomination des communes

Code INSEE	Communes
60703	MARAIS (AUX)
60586	SAINT-MARTIN-LE-NOEUD

### 2.7 Région(s) biogéographique(s)

Atlantique (100%)



### 3. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

#### 3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I					Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes [nombre]	Qualité des données	A B C D	A B C		
					Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale

- **PF** : Forme prioritaire de l'habitat.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- **Représentativité** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative» ; D = «Présence non significative».
- **Superficie relative** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  .
- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Évaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

#### 3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce			Population présente sur le site					Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A B C D	A B C		
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	w	15	104	i	P	G	C	B	C	C
M	1321	<a href="#">Myotis emarginatus</a>	c			i	C	DD	C	C	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	w	0	10	i	P	G	C	B	C	C
M	1323	<a href="#">Myotis bechsteinii</a>	c			i	P	DD	C	C	C	C
M	1324	<a href="#">Myotis myotis</a>	w	2	17	i	P	G	C	B	C	C

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Type** : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Qualité des données** : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple); DD = Données insuffisantes.
- **Population** : A =  $100 \geq p > 15\%$  ; B =  $15 \geq p > 2\%$  ; C =  $2 \geq p > 0\%$  ; D = Non significative.



- **Conservation** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Moyenne / réduite».
- **Isolement** : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- **Evaluation globale** : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

### 3.3 Autres espèces importantes de faune et de flore

Espèce			Population présente sur le site				Motivation					
Groupe	Code	Nom scientifique	Taille		Unité	Cat.	Annexe Dir. Hab.		Autres catégories			
			Min	Max			C R V P	IV	V	A	B	C
B		<a href="#">Sylvia communis</a>	0	2	p						X	X
B		<a href="#">Emberiza citrinella</a>	0	2	p						X	
B		<a href="#">Emberiza calandra</a>	0	2	p						X	
I		<a href="#">Helix pomatia</a>				P		X			X	
M		<a href="#">Myotis mystacinus</a>				P	X				X	
M		<a href="#">Myotis nattereri</a>	0	21	i		X				X	X
M		<a href="#">Plecotus auritus</a>	0	4	i		X				X	X
M		<a href="#">Myotis alcaethoe</a>				P	X				X	X
M		<a href="#">Myotis daubentonii</a>	1	25			X				X	X

- **Groupe** : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, Fu = Champignons, I = Invertébrés, L = Lichens, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- **Unité** : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m2, bfemales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fstems = Tiges florales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localities = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- **Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.)** : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P: espèce présente.
- **Motivation** : IV, V : annexe où est inscrite l'espèce (directive «Habitats») ; A : liste rouge nationale ; B : espèce endémique ; C : conventions internationales ; D : autres raisons.



## 4. DESCRIPTION DU SITE

### 4.1 Caractère général du site

Classe d'habitat	Pourcentage de couverture
N15 : Autres terres arables	5 %
N23 : Autres terres (incluant les Zones urbanisées et industrielles, Routes, Décharges, Mines)	95 %

### Autres caractéristiques du site

Le puits et l'entrée actuelle se situent au sein d'une friche à caractère calcaricole entourée de haies d'essence indigène (essentiellement *Cornus sanguinea*, *Prunus spinosa*, *Sambucus nigra* et *Viburnum lantana*) d'une hauteur d'environ 3 à 4 m (longueur des haies : 500 m environ).

La superficie actuelle du site souterrain est d'environ 20 ha s'étendant le long de la cuesta nord du Pays de Bray soit un axe Sud-est / Nord-Ouest. Historiquement, la carrière faisait une quarantaine d'hectares mais une partie s'est éboulée.

La carrière de Saint-Martin-le-Noeud est taillée dans un banc induré situé à la base de la craie dite « Coniacienne », qui surmonte la partie supérieure de la craie marneuse « Turonienne » dont elle se différencie assez mal. Cette craie blanche et compacte est épaisse d'environ 15 mètres. Les eaux d'infiltration s'accumulent dans les salles les plus basses topographiquement et forment de petits lacs souterrains (présence d'une nappe phréatique ?).

En 1988, la large entrée menant au réseau souterrain a commencé à être bouchée par l'agriculteur occupant les parcelles adjacentes. En urgence, seule une petite ouverture a pu être maintenue et sécurisée en 1995. Une cheminée d'aération de 7-8 m de hauteur a été réouverte via un contrat Natura 2000 en 2011 (cheminée bouchée depuis 1975). Elle se situe à proximité de l'entrée.

Vulnérabilité : La fréquentation du site devait être un facteur limitant des effectifs des populations et nuisait à la présence d'autres espèces de chiroptères.

L'entrée de la cavité a été achetée par le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie en 1995. Une grille a été posée depuis. Le Conservatoire d'espaces naturels de Picardie est propriétaire des parcelles ZA29 et ZA28 sur la commune de Saint-Martin-le-Noeud, c'est-à-dire les parcelles hébergeant l'entrée principale et le puits d'aération. Ces deux parcelles représentent environ 37% de la surface de la ZSC.

### 4.2 Qualité et importance

Les carrières de Saint-Martin-le-Noeud remontent au Xème siècle. Le site servait alors de fort et de souterrain refuge. Au Moyen-Age, l'entrée se trouvait au sein de la colline boisée qui donna son nom au lieu dit #Le Bois du Mont#.

Le réseau souterrain s'étend sur environ 1 km de long et 200 m de large. La succession de salles exploitées en « piliers tournés » constitue un labyrinthe complexe. Certaines galeries atteignent 4 m de hauteur. La carrière en elle-même constitue un des sites souterrains les plus volumineux de Picardie.

Dans les années 1945 à 1967, de nombreux baguages de chauves-souris furent réalisés dans cette cavité par au moins 18 bagueurs. La consultation des registres de baguages du CRBPO au Muséum National d'Histoire Naturelle, a permis de dénombrer un total de 2063 chauves-souris marquées à Saint-Martin-le-Noeud, entre les mois de novembre et mars des années 1947 et 1967. Un examen rapide montre qu'au moins 11 espèces fréquentaient ce site, même occasionnellement, en période d'hibernation pour un minimum d'environ 250 individus.

Site d'hibernation important à l'échelle du Beauvaisis de par les effectifs présents (notamment pour *Myotis emarginatus*). Le phénomène de swarming (regroupement automnal des chauves-souris pour l'accouplement) a été découvert en automne 2013 pour au moins deux espèces, à savoir *Myotis emarginatus* et *Myotis bechsteini*. A l'occasion de cette découverte, a été mise en évidence la fréquentation du site par *Myotis alcathoe*, espèce très peu connue à l'échelle européenne.

### 4.3 Menaces, pressions et activités ayant une incidence sur le site

Il s'agit des principales incidences et activités ayant des répercussions notables sur le site





Incidences négatives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	G01.04	Alpinisme, escalade, spéléologie		I
H	G05.04	Vandalisme		B
H	H02.06	Pollution diffuse des eaux souterraines due aux activités agricoles ou forestières		I
H	L06	Effondrements souterrains		I
H	M01	Modifications des conditions abiotiques		I
M	A02.01	Intensification agricole		B
M	A07	Utilisation de biocides, d'hormones et de produits chimiques		B
M	C03.01	Production d'énergie géothermique		I
M	E01	Zones urbanisées, habitations		O
Incidences positives				
Importance	Menaces et pressions [code]	Menaces et pressions [libellé]	Pollution [code]	Intérieur / Extérieur [i o b]
H	A03.02	Fauche non intensive		B
H	A03.03	Abandon / Absence de fauche		B
H	B02.05	Production forestière non intensive (en laissant les arbres morts ou dépérissants sur pied)		B
M	A04.02	Pâturage extensif		O

- **Importance** : H = grande, M = moyenne, L = faible.
- **Pollution** : N = apport d'azote, P = apport de phosphore/phosphate, A = apport d'acide/acidification, T = substances chimiques inorganiques toxiques, O = substances chimiques organiques toxiques, X = pollutions mixtes.
- **Intérieur / Extérieur** : I = à l'intérieur du site, O = à l'extérieur du site, B = les deux.

#### 4.4 Régime de propriété

Type	Pourcentage de couverture
Propriété privée (personne physique)	63 %
Propriété d'une association, groupement ou société	37 %

#### 4.5 Documentation

Lien(s) :



## 5.1 Types de désignation aux niveaux national et régional

Code	Désignation	Pourcentage de couverture
15	Terrain acquis par un conservatoire d'espaces naturels	37 %

## 5.2 Relation du site considéré avec d'autres sites

Désignés aux niveaux national et régional :

Code	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

Désignés au niveau international :

Type	Appellation du site	Type	Pourcentage de couverture
------	---------------------	------	---------------------------

## 5.3 Désignation du site

# 6. GESTION DU SITE

## 6.1 Organisme(s) responsable(s) de la gestion du site

Organisation :

Adresse :

Courriel :

Organisation : Conservatoire d'espaces naturels de Picardie

Adresse : 1 place Ginkgo - Village Oasis 80044 Amiens Cedex 1

Courriel : [contact@conservatoirepicardie.org](mailto:contact@conservatoirepicardie.org)

## 6.2 Plan(s) de gestion

Existe-il un plan de gestion en cours de validité ?

Oui Nom : DOCOB

Lien :

[http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/374\\_FR2200376\\_LarrisMillet\\_Docob.pdf](http://natura2000.mnhn.fr/uploads/doc/PRODBIOTOP/374_FR2200376_LarrisMillet_Docob.pdf)

Non, mais un plan de gestion est en préparation.

Non

## 6.3 Mesures de conservation